

REVUE TRANSVERSALE

# Renforcer le pouvoir d'agir des jeunesses



LES COLLECTIONS DU F3E

# EN JEUX SUR





REVUE TRANSVERSALE

# Renforcer le pouvoir d'agir des jeunes

**L'AUTEUR**

Pierre Tainturier (Docteur ès sciences sociales,  
Expert Société civile - Jeunes)

# SOMMAIRE

Introduction	8		
Remerciements	10		
<b>01 ÉLÉMENTS DE CADRAGE</b>	<b>14</b>		
<b>1. ORIGINE ET OBJECTIFS DE LA REVUE</b>	<b>16</b>		
<b>2. POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES : CADRE THÉORIQUE ET POSITIONNEMENT DES ORGANISATIONS</b>	<b>18</b>		
2.1. Renforcement du pouvoir d'agir : généalogie et définition d'un concept aux contours multiples. Empowerment, agency, émancipation	19		
2.2. Conceptions des jeunes en lien avec leur pouvoir d'agir : positionnement des organisations parties prenantes à la Revue	22		
• Tranche d'âge et processus de transition	22		
• Diversité, exclusion, inclusion	24		
2.3. Présentation générale de la Revue transversale	27		
<b>02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES</b>	<b>30</b>		
<b>1. POUR L'ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR TOUTES ET TOUS</b>	<b>32</b>		
1.1. Inclusion des jeunes exclu.e.s du système éducatif	33		
1.2. Co-construction de l'action publique en matière d'éducation à travers le soutien aux écoles, l'introduction de pédagogies alternatives et la reconnaissance de l'éducation non formelle	34		
• Diversité de l'offre pour une éducation de qualité et participation des jeunes à la gouvernance des espaces éducatifs	34		
• De la gouvernance de l'école à la gouvernance du secteur de l'éducation	37		
1.3. Renforcement des capacités de la société civile engagée dans le secteur de l'éducation, en lien avec les acteurs publics et institutionnels	40		
1.4. Convergence des pratiques : la démarche pluri-acteur.rice.s et les approches orientées changement	42		
1.5. Quelle prise en compte implicite de l'approche genre dans l'accès à l'éducation ?	45		
1.6. Conclusion	45		
<b>2. PARCOURS DE TRANSITION VERS L'EMPLOI</b>	<b>47</b>		
2.1. Employabilité et développement personnel	48		
• Une approche commune	48		
• Des modèles spécifiques	49		
2.2. Formation professionnelle par alternance	53		
• Modèle développé par IECD et ses partenaires en milieu urbain	54		
• Les modèles développés en milieu rural	57		
2.3. La promotion de l'entrepreneuriat	59		
2.4. Enseignements, enjeux et perspectives	60		
• Les résultats en matière de transition vers l'emploi	60		
• Identification et mobilisation des jeunes vulnérables en milieu urbain	62		
• Adaptation des formations (courtes et longues) pour les NEET	63		
• L'importance des espaces dédiés aux jeunes	65		
• Travail décent	66		
2.5. Quelle prise en compte de l'approche genre concernant l'accès à l'emploi ?	68		
2.6. Conclusion	70		
<b>3. ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET MOBILITÉ INTERNATIONALE DES JEUNES COMME VECTEURS D'ENGAGEMENT CITOYEN</b>	<b>72</b>		
3.1. L'ECSI et la mobilité internationale et solidaire des jeunes : des secteurs imbriqués et en cours d'institutionnalisation	73		

3.2. Méthodes et pratiques en matière d'accompagnement et soutien aux initiatives de SI et d'ECSI des jeunes	76
• Mobilité des jeunes et action internationale de solidarité	77
• La relation de partenariat dans les projets de SI des jeunes	79
• Action solidaire de proximité, sensibilisation et plaidoyer	80
3.3. Effets sur les parcours d'engagement	82
3.4. Évolution des pratiques	84
• Relation entre ECSI « ici » et projet de mobilité/solidarité internationale « là-bas »	84
• Enjeux et perspectives : la question des « JAMO »	86
3.5. Prise en compte de l'approche genre en matière d'ECSI et de SI des jeunes français.e.s	88
3.6. Conclusion	89
<b>4. PARTICIPATION DES JEUNES AUX PROCESSUS DE POLITIQUE PUBLIQUE</b>	<b>91</b>
4.1. Des enjeux communs	91
4.2. Des approches distinctes	94
• Approches territoriales	95
• Approche par les droits	101
• Durée d'intervention, opportunités de financement	103
4.3. Prise en compte de l'approche genre dans la participation des jeunes aux politiques publiques	103
4.4. Conclusion	104
<b>03 PERSPECTIVES MÉTHODOLOGIQUES</b>	<b>108</b>
<b>1. LA QUESTION DU CONTINUUM DANS LE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES</b>	<b>110</b>
<b>2. MESURER L'IMPACT SUR LE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR : UNE AFFAIRE DE TRAJECTOIRES</b>	<b>112</b>

2.1. Trajectoires individuelles des jeunes	113
2.2. Trajectoires organisationnelles des OSC, des organisations de jeunes et de jeuneses	117

<b>3. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES EN MATIÈRE DE MÉTHODES ET DE PRATIQUES D'INTERVENTION POUR LE RENFORCEMENT DES POUVOIRS D'AGIR DES JEUNESSES</b>	<b>126</b>
--	------------

## **04 ANNEXES** **128**

4.1. Tableaux des organisations parties prenantes de la Revue	130
4.2. Activités détaillées mises en œuvre dans le cadre de la Revue	136
4.3. Compte-rendu de l'Atelier d'échange de pratiques et d'approfondissement	140

# INTRODUCTION

Le Réseau F3E a le plaisir de partager, par le biais de cette revue, la capitalisation de 30 études d'organisations membres accompagnées par le F3E depuis 2010 sur des projets portant sur les jeunes et sous le prisme du développement du pouvoir d'agir. Ces études sont multi-formes par le type d'études, la zone géographique, la thématique, etc. Cette diversité est le reflet de la richesse du réseau F3E et nous souhaitons la capitaliser, l'élargir et la valoriser. Les études menées sont un capital formidable de connaissances et elles sont sources d'apprentissages, de questionnements, de mises en dialogue, de potentialités de changements pour chacun-e et pour nous toutes et tous.

Cette revue est le fruit d'une analyse de méthodes et des pratiques développées avec les jeunes, ici et ailleurs, sur des thématiques essentielles aux solidarités (emploi, ECSI, mobilité...). De fait, les études peuvent avoir des manques notamment parce que l'objet d'étude ne portait pas en tant que tel sur le questionnement proposé aujourd'hui. L'exercice peut avoir ses limites et a un potentiel réflexif et d'enseignement conséquent. Le positionnement du F3E dans cette relecture capitalisée se concentre sur une entrée méthodologique assumée du développement du pouvoir d'agir et de son effet transformatif des rapports et façons d'agir. Ce parti pris de l'analyse se réfère, par conséquent, à des fondamentaux théoriques du développement du pouvoir d'agir, et les met en relief avec les actions menées et les enjeux complexes rencontrés par les organisations.

Observer 10 années d'études, c'est permettre d'élargir la vision, notre vision, de questionner l'action et s'outiller pour améliorer les impacts en terme de changements souhaités. Analyser de manière rétrospective et transversale permet d'appréhender les défis de demain. Aujourd'hui, accompagner et agir avec les jeunes qui font et mènent les transitions est

un défi majeur à relever collectivement, et aussi méthodologiquement. Mettre au cœur de l'intervention des solidarités, les principales actrices et principaux acteurs du changement social et durable (dans la continuité et dans l'équilibre écologique, en impulsant les équilibres de rapport de domination) est un marqueur qualitatif identitaire fort de notre dynamique de réseau.

Les perspectives méthodologiques exposées en fin de revue sont inspirantes dans les transitions dans laquelle nos trajectoires sont engagées, dans notre ambition de changement social, juste et durable.

Nous remercions l'ensemble - chacune et chacun - des membres du comité de pilotage qui ont contribué à la réflexion et la réalisation de cette revue. Merci à Pierre Tainturier pour son accompagnement, et Othmane Chaouki au pilotage de cette production du réseau F3E.

À lire par curiosité, à parcourir par thèmes, par attrait de pratiques développées par nos pairs... Bonne lecture inspirée.

Yves Altazin  
Président

Angeles Estrada  
Directrice

# REMERCIEMENTS

---

## RÉDACTION

Pierre Tainturier, Docteur ès  
Sciences Sociales

---

## RELECTURE

Ludovic Weyland

---

## COORDINATION

Othmane Chaouki, F3E  
Lilian Pioch, F3E  
Vanessa Gautier, F3E

---

## LE F3E ADRESSE SES REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA REVUE

Emmanuelle Davignon,  
Région Centre Val-De-Loire  
Charlotte de Poncins, Plan International  
Anaïs Mesnil, Coordination Sud /  
Engagé-e-s et Déterminé-e-s  
Laure Lhermet,  
Eclaireurs et Eclaireuses de France  
Jules Obama, Fondation pour la Nature  
et l'Homme  
Mireille Montagne,  
Pays de Savoie Solidaires  
Auray Aun, Solidarité Laïque  
Cécile Patat, IRAM  
Mahfou Diouf, Aide et Action  
Laure Delaporte, LP4Y  
Julien Bécasse, France Volontaires  
Nadia Abbou, ID  
Jacques Raynaud, Ville de Châtelleraut

Pour plus d'informations sur le F3E,  
visitez [www.f3e.fr](http://www.f3e.fr)

---

## PHOTOGRAPHIE

© Jorge Salvador, Joanna Nix,  
Thai An, Ryan Antooa, Midas Hofstra  
on unsplash.

---

## DIRECTION ARTISTIQUE

François Phong

---

## ISBN

978-2-491388-00-3  
Dépôt légal : novembre 2021

---

AVEC LA PARTICIPATION DE



L'Education change le monde



ENGAGÉES ET DÉTERMINÉES  
POUR LA SOLIDARITÉ



FONDATION  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME

Créée par Nicolas Hulot



LIFE PROJECT  
4 YOUTH



INITIATIVE  
DÉVELOPPEMENT  
DES  
PROJETS SOLIDAIRES



Centre-Val de Loire



FRANCE  
VOLONTAIRES

Echanges et solidarité internationale

iram



Pays  
de Savoie  
solidaires



PLAN  
INTERNATIONAL



Solidarité  
Laïque

# LISTE DES PRINCIPAUX ACRONYMES

<b>A&amp;A</b>	Aide et Action	<b>OSC</b>	Organisation de la société civile
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement	<b>OSI</b>	Organisation de solidarité internationale
<b>AOC</b>	Approche orientée changement	<b>OSIM</b>	Organisation de Solidarité Internationale issues de la Migration
<b>CFA</b>	Centres de formation des apprentis	<b>PACS</b>	Programme Atelier du changement social
<b>CHTAC</b>	Changer les Territoires par l'Action collective	<b>PLAN</b>	Plan International
<b>DSSR</b>	Droit à la santé sexuelle et reproductive	<b>PCPA</b>	Programme concerté pluri-acteur.rice.s
<b>ECSI</b>	Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale	<b>SI</b>	Solidarité Internationale
<b>E&amp;D</b>	Engagé.e.s et Déterminé.e.s	<b>SL</b>	Solidarité Laïque
<b>EMA</b>	Éducation au monde et aux autres	<b>SOSVE</b>	SOS Village d'Enfants
<b>FNH</b>	Fondation Nicolas Hulot	<b>UNMFREO</b>	Union nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation
<b>FORIM</b>	Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations	<b>VVV/SI</b>	Ville, Vie, Vacances / Solidarité Internationale
<b>GRAF</b>	Groupement des Éducateurs sans Frontières		
<b>IECD</b>	Institut Européen de Coopération et de Développement		
<b>IDD</b>	Immigration, Développement et Démocratie		
<b>ISF</b>	Ingénieur.e.s sans frontières		
<b>JAMO</b>	Jeunes avec le moins d'opportunité		
<b>JSI</b>	Jeunes Solidarité Internationale		
<b>LP4Y</b>	Life Project 4 Youth		
<b>MEAE</b>	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères		
<b>MENA</b>	Middle East and North Africa		
<b>MFR</b>	Maison familiale rurale		
<b>NEET</b>	Not in Education, Employment and Training		
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable		

# 01 ÉLÉMENTS DE CADRAGE

# 1. ORIGINE ET OBJECTIFS DE LA REVUE

Le F3E a souhaité réaliser un travail de capitalisation portant sur 10 ans d'études accompagnées sur la thématique du renforcement du pouvoir d'agir des jeunes, donnant lieu à cette Revue transversale qui inclue les thématiques d'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi mais également la thématique de l'engagement citoyen.

Les objectifs de la Revue transversale sur le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes, lancée par le F3E, s'inscrit dans la même démarche et prolonge les études précédentes en se situant au niveau des méthodes et pratiques d'intervention avec les jeunes en France et à l'international. Ses objectifs sont les suivants :

1. Établir un état des lieux des pratiques et démarches d'intervention déployées par les membres du F3E sur une thématique donnée dans le cadre des études accompagnées ;
2. Capitaliser et synthétiser les bonnes pratiques afin de les transformer en outils utilisables et de les partager auprès des membres et des acteurs.rice.s du secteur ;
3. Créer des opportunités d'échanges et d'apprentissage pour les membres, dans des espaces ouverts à d'autres acteurs.rice.s du secteur ;
4. Proposer des pistes de réflexion innovantes sur les pratiques et les démarches d'intervention afin de faire avancer le secteur sur la thématique choisie.

Cette Revue transversale fait suite à différentes études réalisées par plusieurs plateformes associatives de jeunesse comme :

- L'étude du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP)<sup>1</sup> en 2014 : « La participation des jeunes dans les associations de jeunesse et d'éducation populaire »
- L'étude publiée par le Groupe Initiative<sup>2</sup> en septembre 2019 dans le n°48 de la revue Traverses intitulé : « Jeunes acteurs et actrices du changement. Enjeux et pratiques »
- L'étude réalisée en 2020 par la Commission Jeunesse et Solidarité Internationale (JSI) de Coordination Sud dans le cadre du projet « Place aux jeunes<sup>3</sup> » (2019-2022) : « État des lieux de la prise en compte des jeunes dans les organisations françaises de solidarité internationale ».

1. Le Centre National des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CNAJEP) est une association créée en 1968 comme mouvement de jeunesse et d'éducation populaire, et réunit aujourd'hui plus de 70 mouvements nationaux. L'implantation territoriale du CNAJEP repose sur un réseau de coordinations régionales (CRAJEP/FSPMA). Le CNAJEP est membre fondateur du Forum européen de la Jeunesse et représente le Conseil national de Jeunesse.

2. Le Groupe initiatives (Gi) est un collectif d'associations professionnelles de solidarité internationale créé en 1993 et opérant comme un espace d'échange et de partage d'expériences et de pratiques, dans la perspective également de formuler des recommandations en matière de politiques publiques. Le collectif est actuellement composé de 13 organisations.

3. Le projet Place aux Jeunes ! vise à renforcer et transversaliser la place des jeunes dans les organisations de solidarité internationale

## 2. POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES : CADRE THÉORIQUE ET POSITIONNEMENT DES ORGANISATIONS

La référence au pouvoir d'agir ou l'*empowerment* des jeunes et l'adoption de ces concepts par les organisations parties prenantes à la Revue transversale est variable. Elle est explicite pour quelques organisations qui intègrent ces notions dans leurs orientations stratégiques et leurs objectifs d'action<sup>4</sup>. Néanmoins, l'absence de référence dans les discours institutionnels des organisations ne signifie pas pour autant que le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes ne figure pas dans les priorités stratégiques, mais seulement sous d'autres formulations, et dans les pratiques et méthodes développées.

Un exercice de clarification conceptuelle s'impose autour des notions de « renforcement de pouvoir d'agir » et de « jeunes », afin d'établir un cadre théorique de la Revue transversale permettant une analyse ultérieure des pratiques.

4. C'est notamment le cas des organisations qui connaissent une filiation avec le mouvement de l'éducation populaire, l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale : Engagé.e.s et Déterminé.e.s (E&D), Solidarité Laïque, Aide et Action (A&A). De son côté, Plan International travaille sur le pouvoir d'agir des jeunes de manière holistique. D'autres organisations, comme Life Project for Youth (LP4Y), s'y réfèrent uniquement dans une dimension économique à travers l'employabilité et l'entrepreneuriat.

### 2.1. Renforcement du pouvoir d'agir : généalogie et définition d'un concept aux contours multiples. Empowerment, agency, émancipation

Le concept d'*empowerment* traduit de l'anglais comme le renforcement (ou développement) du pouvoir d'agir renvoie à une vaste littérature en sciences sociales qui manipule différents concepts pouvant recouvrir le même sens : émancipation, « *empowerment* », « *agency* » (agentivité).

Le concept d'*empowerment* a été développé dans les domaines de la psychologie communautaire<sup>5</sup>, du développement social<sup>6</sup>, des études féministes<sup>7</sup>, de l'anthropologie<sup>8</sup>, de la psychosociologie<sup>9</sup> ou encore de la sociologie<sup>10</sup>, principalement dans le monde anglo-saxon. La traduction en français a longtemps fait débat et c'est généralement le « renforcement ou le développement du pouvoir d'agir » qui est retenu. **Le concept articule deux dimensions, celle du pouvoir et « celle du processus d'apprentissage pour y accéder<sup>11</sup> ». L'*empowerment* peut être à la fois individuel, collectif, économique, social ou politique. L'accent peut être mis sur l'une de ces dimensions ou au contraire sur leur articulation.**

Bien qu'il existe une grande diversité de définitions compte tenu de son usage extensif dans des domaines divers, celles de Robert Adams<sup>12</sup> puis de Zimmerman<sup>13</sup> sont généralement utilisées. Pour Adams, l'*empowerment* ou le renforcement du pouvoir d'agir est « *la capacité des individus, des groupes et/ou des communautés à prendre le contrôle de leur situation, à exercer le pouvoir et à atteindre leurs propres objectifs, et le processus par lequel, individuellement et collectivement,*

5. Rappaport, J. (1987). Terms of Empowerment/Exemplars of Prevention: Toward a Theory for Community Psychology. *American Journal of Community Psychology*, 15(2), 121-145.

6. Sen, A. K. (2010). *L'idée de justice* (traduit par P. Chemla). Paris, Flammarion.

Samman, E. & Santos, M. E. (2009). Agency and Empowerment : A review of concepts, indicators and empirical evidence. *Oxford*

7. Damant, D., Paquet, J. & Bélanger, J. (2001). Recension critique des écrits sur l'*empowerment* ou quand l'expérience de femmes victimes de violence conjugale fertilise des constructions conceptuelles. *Recherches Féministes*, 14(2), 133-154.

Destremau, Blandine. « 9. Au four, au moulin... et à l'*empowerment*. La triple captation et l'exploitation du travail des femmes dans le développement », Margaret Maruani éd., *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*. La Découverte, 2013, pp. 89-97.

8. Genard, J.-L. (2013). De la capacité, de la compétence, de l'*empowerment*, repenser l'anthropologie de la participation. *Politique et Sociétés*, 32(1), 43-62.

9. Le Bossé, Y. (2004). De l'« habilitation » au « pouvoir d'agir » : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'*empowerment*. *Érudit*, 16(2), 30-51.

10. Emirbayer, M. & Mische, A. (1998). What Is Agency? *American Journal of Sociology*, 103(4), 962-1023.

11. Bacqué, M-H ; Biewener, C. 2013. « L'*empowerment*, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? » *Réseau Canopé*, « Idées économiques et sociales », n° 173, pages 25 à 32

12. Adams, R. *Empowerment, participation and social work*. New York: Palgrave Macmillan, 2008, p.6

13. Zimmerman, M.A. (2000). Empowerment Theory: Psychological, Organizational and Community Levels of Analysis. «Handbook of Community Psychology», 43-63.

# 01 ÉLÉMENTS DE CADRAGE

*ils sont capables de s'aider eux-mêmes et les autres pour maximiser la qualité de leur vie* ». Pour Zimmerman, il est « un processus intentionnel et continu centré sur la communauté locale, impliquant le respect mutuel, la réflexion critique, la bienveillance et la participation de groupe, à travers lequel les personnes qui n'ont pas une part égale des ressources obtiennent un meilleur accès et un meilleur contrôle sur ces ressources ».

Historiquement<sup>14</sup>, le concept d'« empowerment » a été forgé sur le continent américain pour permettre de **faire valoir le point de vue des « opprimé.e.s »** et a été utilisé dans de nombreux mouvements contestataires à partir des années 1970, par des groupes marginalisés comme les « afro-américain.e.s », les femmes, les gays et les lesbiennes ou les personnes porteuses de handicap. La parution en 1976 de l'ouvrage « *Black Empowerment: social work in oppressed community* » de Barbara Solomon est la première référence fondatrice du concept d'empowerment qui s'est ensuite largement répandu. **Parmi les sources d'inspiration qui ont permis de forger le concept figurent les pédagogies actives et de l'éducation populaire** avec des auteurs ou autrices engagé.e.s comme Paulo Freire<sup>15</sup>. Partant des rapports sociaux de domination dans le monde rural brésilien, il prône une méthode d'éducation active qui « aide l'homme à prendre conscience de sa problématique, de sa condition de personne, donc de sujet » et lui permet d'acquérir « les instruments qui lui permettront de faire des choix » et feront « qu'il se politisera lui-même »<sup>16</sup>.

C'est par la suite dans le champ du développement international et des mouvements féministes dits « des Sud »<sup>17</sup> que **le concept d'empowerment connaîtra un enrichissement profond avec l'introduction de la distinction entre besoins pratiques ou besoins fondamentaux** – liés au niveau d'insertion et d'autonomie socio-économique des femmes – et besoins stratégiques – liés aux transformations des structures sociales et politiques sous tendant les rapports de domination basés

sur le genre, mais aussi l'origine ethnique ou la classe. L'apport des analyses féministes critiques repose également sur une distinction entre les différentes natures du pouvoir : le pouvoir instrumental ou « pouvoir sur », le pouvoir génératif ou « pouvoir de », ou la capacité de produire des changements significatifs, et le « pouvoir avec », compris en termes de dynamique et de mouvement.

Dans la littérature sur l'empowerment et le développement du pouvoir d'agir, **le concept d'agentivité** est souvent utilisé de manière associée<sup>18</sup>. **Il s'agit d'une habileté, d'une capacité ou d'une capabilité propre à une personne, qualifiée d'agent ou agente, et nécessaire à ses actions.** Cet agent ou agente agirait, non pas sous la contrainte, mais librement en fonction de ses propres désirs ou objectifs. L'agentivité est également intrinsèquement sociale et relationnelle, puisqu'elle se centre sur l'engagement d'agent-e-s inscrit-e-s dans un contexte social et temporel précis. Dès lors, **le renforcement du pouvoir d'agir repose sur deux composantes principales, celle portant sur l'agentivité, c'est-à-dire sur la capacité et la liberté de choix des agent-e-s, et celle portant sur l'environnement ou les structures sociales qui offrent ou non à la personne la possibilité d'exercer son agentivité**<sup>19</sup>.

Enfin, il existe une littérature critique en sciences sociales du concept d'empowerment et de pouvoir d'agir, issue des études féministes et plus largement d'une sociologie des mouvements sociaux, qui considère que **l'usage de l'empowerment a perdu sa radicalité initiale de transformation sociale en évoluant vers une approche individuelle du pouvoir qui fait fi de la notion de domination**<sup>20</sup>. Cette évolution est le fruit d'une institutionnalisation du concept, c'est-à-dire par l'adoption de son usage par les pouvoirs publics qui tendent à promouvoir une vision déconflituée du pouvoir qui se réduit alors à la capacité « d'entrer dans le système »<sup>21</sup>. **L'approche critique de l'empowerment met davantage en exergue la tension conceptuelle**

14. Calvès, Anne-Emmanuèle. 2009. « Empowerment : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », Armand Colin, « Revue Tiers Monde », n° 200, pages 735 à 749.

15. Bacqué, M-H ; Biewener, C. 2013. « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? » Réseau Canopé, « Idées économiques et sociales », n° 173, pages 25 à 32.

Calvès, Anne-Emmanuèle. 2009. « Empowerment : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », Armand Colin, « Revue Tiers Monde », n° 200, pages 735 à 749.

16. Freire, Paulo. *Pédagogie des opprimés*. 1974.

17. Sen, G ; Grown, C. 1987. « Development, crises and alternatives visions: Third World women's perspectives ».

18. Morin, E ; Therriault, G ; Bader, B. 2019. « Le développement du pouvoir agir, l'agentivité et le sentiment d'efficacité personnelle des jeunes face aux problématiques sociales et environnementales : apports conceptuels pour un agir ensemble », *Éducation et socialisation*

19. Alsop, R., Bertelsen, M. & Holland, J. (2006). *Empowerment in Practice From Analysis to Implementation*, Washington, D.C.: World Bank.

20. Bacqué, M-H ; Biewener, C. 2013. « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? »

*Réseau Canopé*, « Idées économiques et sociales », n° 173, pages 25 à 32

21. Ibid.

Bono, I. 2013. « Comment devenir employable ? Certifier l'exclusion, l'indifférence et la stigmatisation sur le marché du travail au Maroc », dans B. Hibou (sous la direction de), *La bureaucratiation néolibérale*, Paris, La Découverte

# 01 ÉLÉMENTS DE CADRAGE

et la relation antagonique entre les dimensions individuelles et collectives du pouvoir, entre agentivité (individuelle) et émancipation (collective)<sup>22</sup>. La dimension individuelle renvoie au processus d'autonomisation et d'intégration sociale des personnes dans un ordre social existant considéré comme inégalitaire, alors que la dimension collective renvoie davantage à une remise en question de cet ordre établi inégalitaire à travers la mobilisation collective de groupes sociaux subissant des injustices ou des inégalités, et formant progressivement un mouvement social.

## 2.2. Conceptions des jeunesses en lien avec leur pouvoir d'agir : positionnement des organisations parties prenantes à la Revue

### Tranche d'âge et processus de transition

La jeunesse est généralement définie comme une tranche d'âge. La tranche des 15-24 ans est notamment celle retenue par les Nations Unies. Pierre Bourdieu écrivait déjà en 1984 que « l'âge est une donnée biologique socialement manipulée et manipulable » et que « le fait de parler de jeunes comme d'une unité sociale, d'un groupe constitué, doté d'intérêts communs, et de rapporter ces intérêts à un âge défini biologiquement, constitue déjà une manipulation évidente<sup>23</sup> ».

Les critères biologiques sont peu pertinents pour définir une catégorie sociale et comprendre le réel, mais sont généralement utilisés dans le cadre de l'action publique ; en ce qui concerne la jeunesse, l'âge détermine le niveau de responsabilité de l'individu par rapport à l'État – appelé majorité – mais aussi l'accès aux droits : majorité sexuelle, majorité pénale, majorité politique, majorité économique (âge légal du travail), sont autant de niveaux de responsabilité définis par l'État qui sont variables selon les pays et les époques. Le critère de l'âge induit un effet de seuil, mais ces différents niveaux s'échelonnent dans le temps et dessinent ce qui constitue la jeunesse, à savoir un processus de transition entre la période de vie liée à l'enfance et à la période de vie adulte. La jeunesse renverrait alors à une double négation autour d'une non appartenance – ni enfant, ni adulte – et la dimension processuelle

de la transition marque le caractère inachevé du processus de développement de l'individu autour des notions de responsabilité et d'autonomie qui caractérisent l'âge adulte. Les jeunes seraient alors un peu responsables et autonomes – car ils ne sont plus des enfants – mais pas tout à fait – car ils ne sont pas encore des adultes.

**Cette conception de la jeunesse comme processus de transition ou comme « trajectoire vers l'autonomisation » est celle généralement adoptée par les organisations spécialisées travaillant sur les problématiques des jeunesses, que ces organisations soient publiques<sup>24</sup> ou de la société civile.**

Si cette conception processuelle de la jeunesse est souvent pensée en opposition à une conception plus administrative par tranche d'âge, cette dernière est néanmoins adoptée également par les organisations parties prenantes de la Revue transversale. En effet, la conception par tranche d'âge est généralement utilisée dans un contexte de réponse et de satisfaction des besoins pratiques des jeunesses et de leurs besoins spécifiques qui évoluent rapidement tout au long du processus d'autonomisation. Les politiques publiques en matière de jeunesses sont généralement structurées autour de secteurs répondant à ces besoins pratiques et spécifiques : l'éducation, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la promotion de la citoyenneté.

La plupart des organisations parties prenantes à la Revue transversale sont spécialisées dans ces secteurs d'intervention spécifiques, généralement régulés par l'action publique et définissant des tranches d'âge selon un continuum éducation-formation-emploi. C'est d'ailleurs le cadre adopté par la stratégie jeunesse du MEAE, orientant l'aide publique au développement, bilatérale et multilatérale, sur l'éducation, d'un côté, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, de l'autre<sup>25</sup>. Cette spécialisation des organisations par rapport aux besoins spécifiques ou pratiques des jeunesses correspond généralement à une identité organisationnelle propre liée aux parcours des membres fondateurs ou fondatrices, et notamment à

22. Inglis, T. 1997. "Empowerment and emancipation". *Adult education quarterly*, vol.48, n°1

23. Bourdieu, P. 1984. « La jeunesse n'est qu'un mot », *Questions de sociologie*. Tunis : Cérès Éditions – p.143

24. Arnaud, C. 2016. « Jeunesses sahéliennes : dynamiques d'exclusion, moyens d'insertion », Agence Française de Développement (AFD) ; et AFD, avril 2017. « Les dynamiques d'inclusion / exclusion de la jeunesse en zone Méditerranée », notes techniques n°28.

25. Entretien avec Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats au sein de la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

# 01 ÉLÉMENTS DE CADRAGE

leurs parcours professionnels. Certaines organisations développent des programmes d'intervention qui prennent en compte l'ensemble des éléments du continuum<sup>26</sup>.

## Diversité, exclusion, inclusion

Au-delà de la conception transitionnelle de la jeunesse qui se montre englobante et permet d'offrir une définition s'appliquant à tout type de contexte, **une conception plus sociologique amène à écrire la jeunesse au pluriel**. C'est d'ailleurs le choix fait par le F3E et ses membres, commanditaires de cette Revue transversale.

**Parler des jeunesses est révélateur d'une volonté de considérer les jeunes dans leur diversité, en tenant compte des différenciations objectives comme celle reposant sur les conditions socio-économiques et les territoires de vie<sup>27</sup>, et en tenant compte des différenciations dont les jeunesses font l'objet, comme celles basées sur le genre ou sur les appartenances ethniques, territoriales, religieuses, de castes, etc.**

Surtout, parler des jeunesses permet de concevoir ces dernières dans le **rapport exclusion/inclusion**. La problématique de l'exclusion des jeunes – alors qu'ils et elles constituent une catégorie sociale majoritaire dans la plupart des sociétés des pays bénéficiant de l'aide publique au développement – fait l'objet d'une prise en compte ancienne au sein du champ de la coopération internationale et de la solidarité internationale et remonte à l'adoption en 1995 du Programme d'action

26. C'est le cas de SOS-Village d'Enfants qui accueille et accompagne des orphelins tout au long de leur parcours de vie jusqu'à l'âge adulte, c'est-à-dire jusqu'à l'acquisition de leur autonomie, intervenant ainsi dans l'ensemble des domaines pour chaque cohorte. Plan International développe également des interventions de la petite enfance jusqu'à la transition vers l'âge adulte mais sur des cohortes différentes (un entretien a été réalisé avec Plan International et l'équipe locale du Cameroun). Solidarité Laïque, bien que spécialisée dans l'éducation formelle et non formelle, élabore des programmes qui intègrent également des interventions en matière de formation professionnelle et d'insertion économique des jeunes (un entretien a été réalisé avec Solidarité Laïque et deux de ses partenaires, Amuddu au Maroc et Tunisian Forum for Youth Empowerment en Tunisie). Enfin, le Secours catholique développe avec ses partenaires des projets divers favorisant le pouvoir d'agir des jeunes à travers la mobilisation citoyenne et l'éducation populaire, mais aussi à travers l'accès à l'emploi et la promotion de l'entrepreneuriat (un entretien a été réalisé avec le Secours Catholique et Caritas Mauritanie).

27. Dans le cadre du programme CHTAC, le F3E propose de considérer un territoire comme « *une aire spatiale et géographique, à une échelle infranationale, et qui recouvre au moins une de ces trois composantes :*

- *Des représentations, c'est-à-dire l'image que les groupes humains se font d'eux-mêmes dans ce territoire ;*
- *Une ou des gouvernances, en termes de systèmes d'actions et de projets, pouvant être exercées par un seul ou plusieurs acteurs publics ou privés différents, avec des degrés de coordination variés ;*
- *Des flux de personnes et de biens en interactions dans des limites données, plus ou moins poreuses ».*

mondiale pour la jeunesse par les États membres des Nations Unies, donnant lieu à un rapport annuel intitulé : « Rapport mondial sur la jeunesse. Transition des jeunes vers l'âge adulte : progrès et défis ». La problématique de l'exclusion est décrite comme « *un processus par lequel les jeunes sont privés de possibilités pour l'obtention de l'éducation, l'acquisition de compétences et leur pleine participation à tous les aspects de la société*<sup>28</sup> ». L'exclusion des jeunes a des conséquences dramatiques, qui non seulement les affectent en tant que personnes dans leur jeunesse, mais qui remet également en question leur transition réussie pour devenir des adultes autonomes et prive la société des « *bienfaits de leur dynamisme et potentiel d'innovation*<sup>29</sup> ». La problématique de l'exclusion est celle qui a été adoptée par l'Agence Française de Développement dans sa stratégie 2021-2025, intitulée « Stratégie 100% Lien social », et dans laquelle les jeunesses sont particulièrement prises en compte dans l'objectif « d'inclusion sociale »<sup>30</sup>.

De leur côté, **l'ensemble des organisations parties prenantes à la Revue transversale s'emploie à intervenir auprès des segments de la jeunesse les plus exclus, marginalisés et vulnérables, les jeunes les plus touché.e.s par les inégalités ou encore les jeunes en manque d'opportunité**. Il s'agit de répondre aux besoins pratiques des jeunes et d'améliorer leur accès aux services en vue de leur autonomisation, dans une perspective d'inclusion, d'intégration sociale et d'insertion socio-économique.

L'exclusion des jeunes est généralement appréhendée en distinguant les causes sociales et les causes culturelles. Les premières renvoient aux **inégalités qui entravent l'accès aux services** permettant de répondre aux besoins fondamentaux des jeunesses (éducation, logement, emploi, santé), et qui peuvent être renforcées par des politiques gouvernementales discriminatoires. Les facteurs culturels affectant l'exclusion des jeunes comprennent **les réactions aux catégories socialement construites comme la « race » et le « genre »**<sup>31</sup>. Mais les représentations sociales de la jeunesse sont également d'ordre politique, considérant les jeunesses tantôt comme une catégorie politique « avant-gardiste » vecteur de changement<sup>32</sup>, tantôt comme

28. Nations Unies, 2007. Rapport mondial sur la jeunesse

29. Ibid.

30. À noter que cette stratégie a été élaborée sur la base de plusieurs études, dont celles citées précédemment : Arnaud, C. 2016. « Jeunesses sahéliennes : dynamiques d'exclusion, moyens d'insertion », Agence française de développement (AFD) ; et AFD, avril 2017. « Les dynamiques d'inclusion / exclusion de la jeunesse en zone Méditerranée », notes techniques n°28.

31. Nous insistons ici sur le fait que, comme pour la catégorie de « jeune », celles de « genre » et de « race » ne sont pas ici des catégories biologiques mais bien sociales.

32. Il s'agit du point de vue consistant à valoriser des mouvements sociaux. Cas des révolutions arabes de 2011.

# 01 ÉLÉMENTS DE CADRAGE

une catégorie menaçant l'ordre et les pouvoirs établis du fait de sa propension supposée à la contestation<sup>33</sup>, tantôt comme une catégorie politique vulnérable sujette aux manipulations vers la radicalisation<sup>34</sup>.

**L'enjeu de l'accès aux services s'inscrit dans une perspective d'accès aux droits**, c'est-à-dire de services devant être pourvus par l'État, car pour l'ensemble de la population sur les territoires. Le plaidoyer, articulé à l'objectif d'accès aux services, est dès lors une composante intégrante des logiques d'intervention des organisations parties prenantes à la Revue visant à l'amélioration du cadre législatif et institutionnel en faveur de la réduction des inégalités pour l'accès à l'éducation et la formation professionnelle par exemple.

**L'approche par les droits implique la participation des catégories sociales aux processus de politiques publiques.** Elle renvoie à la **dimension collective du pouvoir d'agir** et à la satisfaction des besoins stratégiques permettant de faire entendre la voix des jeunes par des mécanismes de représentation et de concertation avec les pouvoirs publics et permettant de participer aux prises de décisions qui les concernent.

Enfin, l'approche par les droits ne consiste pas uniquement à influencer sur les politiques publiques. **Certaines organisations intègrent une conception de la jeunesse inspirée par la tradition dite « critique »** des sciences sociales et la considère comme le produit de **rapports sociaux de domination divers**, à travers notamment le patriarcat qui institue la domination des hommes sur les femmes, ainsi que des aîné.e.s sur les plus jeunes. Ainsi, la question du **manque d'accès aux droits est pensée en termes de discriminations basées sur les représentations sociales**, en matière d'accès à l'emploi et d'accès aux espaces de gouvernance. Plusieurs organisations sont engagées dans une stratégie prenant en compte les rapports sociaux de domination basés sur le genre et adoptent les outils conceptuels comme « l'intersectionnalité<sup>35</sup> », qui s'incarnent de manière opérationnelle dans leurs stratégies d'intervention et méthodologies.

33. Point de vue des responsables de régimes autoritaires.

34. Dans le contexte d'expansion des mouvements djihadistes dans le monde et en Europe (recrutement, attentats...).

35. Crenshaw, K. W. 2005. « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre*, L'Harmattan, pp 51 à 82 ; Dorlin, E. (dir.), 2009. *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses Universitaires de France ; Lépinard, E ; Mazouz, S. 2021. *Pour l'intersectionnalité*, Anamosa, Broché.

## 2.3. Présentation générale de la Revue transversale

Pour mener à bien la Revue transversale, plusieurs activités ont été définies conjointement avec le F3E<sup>36</sup> et réalisées.

1. Une revue analytique de 30 études du F3E portant sur les secteurs de « l'éducation », de « l'engagement », et de la « formation professionnelle », en lien avec les initiatives des organisations membres du F3E. À ce corpus d'études s'intègrent les documents relatifs aux expérimentations développées sur la thématique « jeunesses » dans le cadre du programme « Atelier du changement social » du F3E<sup>37</sup>.
2. Des entretiens d'approfondissement avec les organisations parties prenantes de la Revue, ainsi qu'avec leurs partenaires, et des entretiens d'information avec l'AFD et le MAEA
3. Des discussions de groupe avec les organisations parties prenantes et d'autres organisations engagées sur les questions de jeunesses, notamment un atelier collectif mobilisant les participant.e.s à l' « Atelier du changement social » du F3E

Les organisations parties prenantes de la Revue sont composées des organisations membres du F3E, membres du Comité de Pilotage de la Revue, les organisations ayant réalisé au moins une étude avec l'accompagnement du F3E sur le renforcement du pouvoir d'agir des jeunesses, les organisations ayant participé à l'atelier collectif organisé le 25 mai dans le cadre de l'Atelier du changement social (voir ci-dessous)<sup>38</sup>.

Le rapport est construit autour d'un état des lieux des méthodes et pratiques de renforcement du pouvoir d'agir des jeunesses, en mettant en exergue les invariants et les éléments de convergences entre organisations, mais aussi leurs spécificités et les pratiques innovantes.

36. Voir Proposition Technique et Financière.

37. Pour une présentation plus détaillée des activités menées, voir l'annexe 2.

38. Annexe 1 : Tableaux des organisations parties prenantes de la revue et liste des études intégrées dans le corpus documentaire.

# 01 ÉLÉMENTS DE CADRAGE

L'analyse des pratiques est structurée à partir des différents champs d'intervention, constitutifs du renforcement du pouvoir d'agir des jeunes. Ainsi, une première section portera sur les organisations parties prenantes engagées sur un objectif d'accès à une éducation de qualité pour tous et toutes. Une deuxième section portera sur les parcours de transition vers l'emploi développés par les organisations engagées sur un objectif principal d'insertion socio-économique des jeunes. Une troisième section portera sur les pratiques et méthodes d'intervention en matière d'éducation à la citoyenneté et de mobilité internationale des jeunes français.e.s. Enfin, une quatrième section portera sur la participation des jeunes aux processus de politique publique dans les pays d'intervention. Dans chacune de ces thématiques, les bonnes pratiques seront mises en exergue ainsi que les défis et enjeux qui se présentent aux organisations parties prenantes.

Cette analyse des pratiques et méthodes d'intervention en fonction des problématiques spécifiques du renforcement des pouvoirs d'agir des jeunes, conduit ensuite à une analyse plus transversale permettant de dégager des perspectives d'approfondissement et de renforcement méthodologiques à destination des organisations parties prenantes de la Revue et plus largement du réseau F3E, du secteur de la coopération et de la solidarité internationales.

# 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

# 1. POUR L'ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR TOUTES ET TOUS

Plusieurs organisations membres du F3E ont été accompagnées lors de ces dix dernières années dans le cadre d'études sur le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes en lien avec le secteur de l'éducation.

**Ces organisations<sup>1</sup> développent des stratégies d'intervention similaires centrées sur l'objectif d'amélioration de l'accès à une éducation de qualité pour toutes et tous.**

Ces stratégies portent principalement sur le **renforcement et la diversification de l'offre éducative – formelle et non formelle – dans une perspective d'inclusion** des populations marginalisées qui n'y ont pas accès mais aussi dans une perspective de diversité pédagogique, et de **gouvernance de l'offre éducative à travers le dialogue sectoriel.**

---

1. – Aide et Action : « Capitalisation de cinq années de pratiques et démarches d'Aide et Action & d'ASEM, autour des dispositifs de participation des enfants aux espaces éducatifs : croisement d'expériences entre acteurs français et sénégalais » – 2010 ; « Expériences et pratiques d'accompagnement d'actrices locales et d'acteurs locaux au sein du réseau » – 2019 ; « Évaluation d'impact du programme Amélioration et diversification de l'offre éducative (PADOE) en Afrique de l'Ouest » – 2018.

- Solidarité Laïque : Étude d'appui en S&E « Dispositif de suivi évaluation du PRODERE AO II » – 2011 ; « Évaluation Finale du programme Éducation et gouvernance dans la province de l'Est du Sri Lanka » – 2011 ; « Évaluation du Programme pour le développement de l'éducation et du dialogue social en Haïti » – 2017.

- GREF : « Évaluation du programme Renforcement des compétences et des capacités des acteurs de l'éducation, au Mali, Maroc, Niger et Sénégal, 2011-2015 » – 2013.

- Haïti Futur : « Évaluation du programme Éducation par le numérique en Haïti » – 2019.

**Deux approches distinctes** sont néanmoins développées : la première consiste à s'appuyer et à **accompagner le système public de l'offre éducative**, en partant des écoles et en incluant les services déconcentrés de l'Éducation nationale et les collectivités territoriales, ainsi que les organisations de société civile. La seconde consiste, à l'inverse, à **s'appuyer sur la diversité des organisations de société civile** impliquées à différents niveaux dans l'offre éducative non formelle, en vue de **leur structuration pour un dialogue sectoriel** avec les directions ministérielles et les collectivités locales.

Les deux approches se rejoignent par la **création d'espaces de concertation pluri-acteur.rice.s**, dans le cadre d'un dialogue sectoriel impliquant instances publiques et organisations de la société civile.

## **1.1. Inclusion des jeunes exclu.e.s du système éducatif**

Ces organisations positionnées sur cet objectif développent une approche commune visant à prendre en compte l'accès à l'éducation et donc le niveau de scolarisation dans une **perspective inclusive, c'est-à-dire en ciblant les populations les plus vulnérables** et exclues du système éducatif.

Le premier critère d'exclusion pris en compte est le fait d'être déscolarisé.e. Ensuite, la prise en compte de la vulnérabilité des populations et de leur exclusion s'établit à partir du croisement entre **deux types de critères, l'un reposant sur une logique territoriale et l'autre sur une logique prenant en compte les spécificités de certaines catégories de population** exposées aux phénomènes d'exclusion.

L'approche territoriale est dominante parmi les organisations concernées qui choisissent d'intervenir dans des zones affectées par des conflits (Casamance et Sénégal pour Aide et Action) ou des catastrophes naturelles (cas de Haïti pour Haïti Futur et Solidarité Laïque, ainsi que du Sri Lanka pour cette dernière), dans des territoires reculés et enclavés (cas des programmes en Afrique de l'Ouest d'Aide et Action et de Solidarité Laïque). Parmi ces territoires, il est important de

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

distinguer les territoires urbains touchés par la précarité et la pauvreté – comme les quartiers informels et périphériques, ou les « bidonvilles » des grandes villes où les infrastructures et les services publics sont absents<sup>2</sup> – des territoires ruraux caractérisés par une faible « pénétration » de l'État<sup>3</sup>.

À ces critères territoriaux d'exclusion s'ajoutent des critères de vulnérabilité liés à des groupes spécifiques de population. La question des **rapports sociaux basés sur le genre** et les discriminations qui peuvent en résulter en matière d'accès à l'éducation des filles et des jeunes femmes est prise en compte, ainsi que le handicap<sup>4</sup>, l'appartenance à des minorités ethniques<sup>5</sup>, le fait pour les enfants d'être en conflit avec la loi<sup>6</sup> ou encore en situation de travail<sup>7</sup>.

### **1.2. Co-construction de l'action publique en matière d'éducation à travers le soutien aux écoles, l'introduction de pédagogies alternatives et la reconnaissance de l'éducation non formelle**

#### **Diversité de l'offre pour une éducation de qualité et participation des jeunes à la gouvernance des espaces éducatifs**

La stratégie d'intervention d'Aide et Action, mais également d'Haïti Futur, se

2. Cas du projet « Enlight » d'Aide et Action en Inde, qui intervient dans 9 bidonvilles de grandes villes.

3. Cas des interventions d'Aide et Action au Niger dans la région de Tillabéry, située dans la zone dite des « trois frontières » entre le Niger, le Burkina Faso et le Mali, marquée par une grande insécurité.

4. Le projet Enlight d'Aide et Action en Inde est un projet d'accès à une éducation de qualité pour des filles vulnérables : filles en situation de handicap, vivant en bidonville, issues de familles affectées par le VIH. Dans le cadre du programme PRODERE AO, Solidarité Laïque et ses partenaires ont intégré un objectif pour l'éducation inclusive et le changement de regard envers les enfants en situation de handicap.

5. Dans le nord-est du Cambodge, l'intervention d'Aide et Action vise à permettre aux enfants venant de familles des minorités ethniques pauvres, et pour qui l'accès aux écoles est souvent difficile en raison de leur éloignement et de l'enclavement de ces zones rurales, de commencer leurs études dans leur langue maternelle, comme première étape avant d'intégrer un apprentissage dans la langue nationale dans les écoles formelles et/ou des établissements d'enseignement non-formels.

6. Alors que Solidarité Laïque conduit avec ses partenaires le Programme pour le développement de l'éducation et du dialogue social en Haïti depuis 2011, l'organisation soutient également le Centre d'Appui à la Jeunesse (CEDAJ), dans le cadre du projet de création d'un centre alternatif à la prison pour des jeunes en conflit avec la loi de la zone de Port-au-Prince.

7. Cas du partenaire « Damnok Toek » d'Aide et Action au Cambodge qui offre la possibilité aux enfants qui travaillent dans la rue d'avoir accès à l'éducation et de réduire les risques de migration illégale

distingue par le fait de reposer sur l'accompagnement et le **soutien direct aux acteurs publics** de l'éducation nationale, directement à partir des établissements scolaires et en lien avec les services déconcentrés du secteur.

L'accompagnement des établissements scolaires passe par **l'introduction de pédagogies nouvelles**. Pour Haïti Futur, il s'agit d'instaurer dans les écoles des Tableaux Numériques Interactifs (TNI) visant à remplacer la dispense des cours traditionnels, impliquant ainsi deux ministères de tutelle et leurs directions départementales. Les cours en numérique à travers une pédagogie centrée sur l'élève permettent d'améliorer à la fois les capacités d'enseignement des enseignants et les capacités d'apprentissage des élèves<sup>8</sup>.

Pour le GREF<sup>9</sup> et Solidarité Laïque, il s'agit de renforcer également la qualité de l'offre éducative à travers **l'introduction de l'éducation non formelle** et la formation d'animateurs, ainsi que la professionnalisation des établissements d'enseignement primaire, formels et communautaires, par la formation des intervenants : animatrices, responsables pédagogiques, bibliothécaires et documentalistes. La professionnalisation du secteur aussi par la reconnaissance institutionnelle des « métiers » jeunesse par les pouvoirs publics : métiers de la petite enfance dans les écoles maternelles au Sri Lanka<sup>10</sup>, reconnaissance du métier d'animateur en Haïti<sup>11</sup> et en Afrique de l'Ouest<sup>12</sup>, reconnaissance du volontariat au Maroc<sup>13</sup>.

**L'introduction et l'usage de pédagogies actives** sont la marque de fabrique d'Aide et Action qui, pendant de nombreuses années, intervenait directement en accompagnement des écoles ou des espaces éducatifs afin de renforcer la participation des élèves à leur gestion. Les pédagogies actives, et notamment celles de Freinet, reposent sur des méthodes **favorisant la participation des élèves à la gestion de l'école** et leur responsabilisation (conseils de classes, conseil d'école, commissions), à travers une démarche coopérative fondée sur la liberté d'expressions, des règles fixées collectivement, l'entraide dans les apprentissages et les petits groupes de travail, permettant ainsi un apprentissage de la démocratie à travers des mécanismes électifs de représentation.

8. Haïti Futur – F3E : « Évaluation du programme Éducation par le numérique en Haïti » – 2019.

9. GREF : « Évaluation du programme Renforcement des compétences et des capacités des acteurs de l'éducation, au Mali, Maroc, Niger et Sénégal, 2011-2015 » – 2013.

10. Évaluation Finale du programme Éducation et gouvernance dans la province de l'Est du Sri Lanka, 2011.

11. Évaluation du Programme pour le développement de l'éducation et du dialogue social en Haïti, 2014.

12. Mise en place du dispositif de suivi évaluation du PRODERE AO II – Manuel de l'utilisateur, 2011.

13. Étude sur les changements auxquels le Programme concerté Maroc a contribué.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

La pratique et la méthode des « gouvernements scolaires » composés d'élèves se distinguent de manière significative, comme une bonne pratique.

**Le gouvernement scolaire, ou gouvernement des enfants, est avant tout un outil de participation des enfants à l'organisation de l'école. C'est une structure dans laquelle les élèves apprennent concrètement le « vivre-ensemble » et l'ouverture sur le monde, ainsi que les défis de la démocratie et de la pluralité. Une présidence, un conseil des ministres et des assemblées par classe sont progressivement constitués par les élèves. Tous procèdent généralement d'un diagnostic de l'école où les élèves identifient des domaines d'action prioritaires, puis constituent les instances (ministères, coopératives, conseils) en fonction des domaines retenus.**

**Néanmoins, la gouvernance scolaire ne se limite à l'espace éducatif en tant que tel. Ce dernier étant ouvert sur le reste de la société, la gouvernance implique l'inclusion des parents dans la gestion de l'école qui est également pensée comme un instrument au service de la communauté.**

L'étude de capitalisation sur les pratiques et démarches d'Aide et Action et d'Association Sénégalaise de l'École Moderne (ASEM) au Sénégal et en France, autour des dispositifs de participation des enfants aux espaces éducatifs, réalisée en 2010, indique que l'usage des pédagogies actives a un **impact sur les capacités d'apprentissage et le développement personnel** (estime de soi, leadership, coopération) amenant à une plus grande autonomie. Elle a également un **fort impact sur les niveaux de scolarisation et de rétention à l'école** dans les établissements qui ont adopté ces approches<sup>14</sup>. En effet, la pratique de la participation des enfants à la gouvernance des classes et de l'école génère des effets positifs sur les enfants en termes « de motivation et d'auto-motivation pour les apprentissages scolaires », « d'apprentissages sociaux et de co-éducation », « d'engagement positif dans la relation adulte – enfant », « de gestion de l'environnement

14. Études Aide et Action – F3E : « Capitalisation de 5 années de pratiques et démarches d'Aide et Action & d'ASEM, autour des dispositifs de participation des enfants aux espaces éducatifs : croisement d'expériences entre acteurs français et sénégalais », 2010 ; « Évaluation d'impact du programme amélioration et diversification de l'offre éducative (PADOE) en Afrique de l'Ouest », 2018.

scolaire », et en termes « d'amélioration des supports éducatifs ». **Alors que le gouvernement scolaire des enfants se situe essentiellement au niveau de l'institution scolaire, la coopération se loge surtout au niveau de la classe.**

La capitalisation des expériences d'Aide et Action sur la base des résultats éducatifs positifs et reconnus de manière institutionnelle grâce aux actions de sensibilisation et de plaidoyer menées, ont amené l'association à développer des programmes évoluant du niveau de l'école à celui du secteur de l'éducation, sur une base territoriale – avec les acteurs étatiques déconcentrés et les collectivités locales – et nationales – dans le cadre d'actions de plaidoyer en matière de révision législative et réglementaire et dans le cadre de l'opérationnalisation de politiques publiques nationales.

### **De la gouvernance de l'école à la gouvernance du secteur de l'éducation**

**La démarche pluri-acteurs-actrices au niveau de la gouvernance du secteur de l'éducation sur un territoire n'est que la continuité de ces méthodes développées par Aide et Action avec les enfants et les jeunes au sein des établissements scolaires.** La démarche pluri-acteurs-actrices adoptée porte à la fois sur l'introduction de pédagogies alternatives, sur l'amélioration de la gouvernance au niveau des établissements scolaires et au niveau du secteur ou sous-secteur spécifique de l'éducation sur un territoire donné à travers des mécanismes de concertation.

L'évolution d'Aide et Action vers une démarche sectorielle pluri-acteurs-actrices – à partir de l'école mais au-delà de l'école – s'inscrit dans un **contexte de réformes institutionnelles et de décentralisation des politiques publiques** dans les différents pays d'intervention. Dans ce contexte, la stratégie d'accompagnement consiste à **renforcer les processus de co-production et de co-construction de l'action publique à travers l'institutionnalisation des mécanismes de concertation et de gestion participative de l'éducation.**

Deux types de modalités de relation entre organisations de jeunes, de jeunes et de société civile, et acteurs publics de l'éducation peuvent être considérées :

- la première – dite de « coproduction de l'action publique<sup>15</sup> » – peut être qualifiée de descendante et se caractérise par le fait que les termes de l'action publique sont définis par l'État et ses partenaires, qui mobilisent

15. Laville, J.-L. ; Sainsaulieu, R. 2013. L'association. Sociologie et économie, Paris, Pluriel.

Laville, J.-L. ; Salmon, A. (dir.) 2015. Associations et Action publique, Paris, Desclée de Brouwer.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

les OSC pour la mise en œuvre des stratégies politiques ainsi établies. OSC et autorités se concertent pour discuter de l'allocation des ressources financières dans un cadre donné de politique publique.

- la seconde modalité relationnelle – dire de « co-construction de l'action publique » – peut être qualifiée d'ascendante et correspond à la capacité de « publicisation des problèmes publics<sup>16</sup> » par les organisations de société civile et d'influence afin de participer à l'élaboration de politiques publiques nouvelles, et plus seulement à leur mise en œuvre.

**Le cas des initiatives menées par Aide et Action**, en Casamance et plus largement en Afrique de l'Ouest illustre cet accompagnement dans l'opérationnalisation de politiques publiques, ainsi que les processus de co-production et de co-construction de l'action publique qui ne sont pas exclusifs l'un de l'autre mais peuvent s'articuler.

En Casamance, Aide et Action et son partenaire « Enfance et Paix » sont parties prenantes du Projet d'Amélioration de l'Éducation de Base en Casamance (PAEBCA), déclinaison du plan sectoriel éducation du ministère de l'Éducation nationale dans les régions de Sédhiou et de Ziguinchor. Le PAEBCA se compose de trois volets : améliorer les conditions d'accueil, améliorer la qualité des apprentissages, renforcer la gestion participative de l'école par les actrices et acteurs locaux. Aide et Action et son partenaire sont opérateurs du troisième volet.

L'évaluation du Programme amélioration et diversification de l'offre éducative (PADOE) en Afrique de l'Ouest indique que le programme a contribué de façon significative à l'opérationnalisation des politiques éducatives développées par les différents pays concernés : adoption et généralisation des projets d'écoles ainsi que des Comités de Gestion des Établissements Scolaires (COGES) au niveau des écoles primaires au Niger ; dispositions nouvelles en faveur du développement des alternatives éducatives au Burkina-

16. Cefai, D. 1996. « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », Réseaux, volume 14, n° 75, pp. 43-66.  
Cefai, D. ; Terzi, C. (dir.). 2012. L'expérience des problèmes publics. Perspectives pragmatistes, Paris, EHESS, coll. « Raisons pratiques ».

Faso ; généralisation des Plans Triennaux de Développement des Écoles (PTDE) comme instrument de développement du secteur de l'éducation dans les territoires au Togo, ou encore budgétisation de l'éducation au sein des collectivités locales au Bénin dans le cadre de la gestion décentralisée de l'éducation.

**La promotion des cadres de concertation, de négociation et de partenariat facilitant la gouvernance sectorielle passe par la mise en place d'un dispositif de comités à différents niveaux, par la structuration et la dynamisation des OSC locales constituant des relais, et par la contractualisation entre ces comités et les collectivités locales.** Ainsi, une succession de comités est établie afin de prendre en compte l'ensemble des espaces constitutifs du secteur de l'éducation : comités des élèves (classe), comités de gestion des écoles, comités communaux d'éducation, comité national de suivi, comité de plaidoyer.

Ce modèle est particulièrement en vigueur dans le cadre du Programme PADOE et permet de faciliter les synergies entre les différentes parties prenantes du secteur. Cela passe tout d'abord par un accompagnement des collectivités locales et des acteurs et actrices communautaires afin d'accroître leurs connaissances sur les textes législatifs et réglementaires en vigueur, d'augmenter leurs compétences en matière d'identification et d'analyse des problématiques éducatives locales, en matière de planification en cascade des actions correctives et de mobilisation de compétences et ressources nécessaires pour le développement de leurs plans locaux et projets d'école. De leur côté, les élèves se mobilisent à travers les gouvernements scolaires ou comités d'élèves en apportant leur contribution dans « l'assainissement des écoles, la lutte contre les violences basées sur le genre, le maintien des filles à l'école et le soutien scolaire »<sup>17</sup>. Enfin, des actions de plaidoyer sont menées auprès des autorités pour le cadrage réglementaire du fonctionnement des organes communautaires de participation à la gestion de l'éducation.

17. Aide & Action – F3E. 2018. « Évaluation de l'impact du programme Amélioration et diversification de l'offre éducative (PADOE) en Afrique de l'Ouest ».

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

Dans le cadre du PADOE, l'évaluation conclut que les performances scolaires réalisées par les élèves fréquentant ces écoles se sont améliorées avec notamment **une augmentation du taux de scolarisation**. Il indique que tous les gouvernements scolaires sont composés en grande majorité de filles. « Le PADOE a réussi à combler le fossé existant entre les élèves, les enseignants et les parents, contribuant à l'abaissement du taux d'abandon scolaire ».

### **1.3. Renforcement des capacités de la société civile engagée dans le secteur de l'éducation, en lien avec les acteurs publics et institutionnels**

Le modèle développé notamment par Solidarité Laïque poursuit le même objectif d'amélioration de l'offre éducative et de sa gouvernance mais en prenant un **axe d'intervention davantage orienté sur le renforcement des capacités de la société civile et de sa place dans la définition, l'élaboration et l'évaluation des politiques éducatives**.

Le **modèle d'intervention** repose sur :

- La **mobilisation** d'un large éventail d'acteurs et actrices de la société civile, associatifs et syndicaux, impliqués sur les politiques et les actions jeunesse, dans l'éducation formelle, informelle et populaire, afin de renforcer leurs capacités individuelles et collectives par le soutien à leurs initiatives (fonds d'appui),
- La **capitalisation** des enseignements de ces dernières,
- L'**accompagnement** à la structuration en réseau en vue de participer au dialogue sectoriel avec les acteurs et actrices publics.

**Cette méthodologie est plus généralement utilisée dans les « Programmes Concertés Pluri-Acteurs<sup>18</sup> » (PCPA) portés par Solidarité Laïque.**

18. Élaboré au début des années 2000, le Programme concerté Pluri-Acteurs (PCPA) est un instrument de financement de la coopération française qui aborde les problématiques de renforcement des capacités des sociétés civiles du Sud, du rôle politique des sociétés civiles du Sud, du dialogue entre les sociétés civiles et les pouvoirs publics. Le PCPA se définit également par un certain nombre de règles mettant en pratique les approches pluri-acteurs pour le développement entre acteurs de société civile et acteurs publics, au Sud et en France.

Le Programme pour le développement de l'éducation et du dialogue social en Haïti contribue à l'amélioration de l'éducation au niveau territorial par l'action concertée pluri-acteurs-actrices et à améliorer les conditions d'exercice du personnel de l'éducation et à promouvoir un dialogue social à travers un cadre permanent de dialogue. La culture du dialogue pluri-acteurs en éducation est promue dans les territoires ciblés à travers des projets éducatifs intégrés visant à améliorer la qualité de l'éducation de structures éducatives des territoires ciblés. Le rapport d'évaluation du programme indique que ce dernier a contribué à la création de dynamiques de collaboration territoriale entre organisations actives dans le domaine de l'éducation mais de nature différente (syndicats, associations de parents, d'élèves, associations d'enseignants, associations féminines) qui, en apprenant à travailler progressivement de manière plus collaborative, ont formé des « communautés éducatives ». Celles-ci se sont non seulement engagées sur des planifications communes d'actions mais se sont également regroupées autour d'enjeux communs liés au système éducatif. Les communautés éducatives ont servi de fondations pour la consolidation des partenariats avec les pouvoirs publics et les autorités haïtiennes, au niveau local mais aussi national, dans la mesure où ces communautés alimentent par les résultats concrets de leurs initiatives les actions de plaidoyer auprès notamment du ministère de l'Éducation nationale. Néanmoins, le rapport d'évaluation indique que les mécanismes de concertation promus dans le cadre du programme ne s'appuient pas sur les mécanismes existants ni ne s'alignent sur les politiques nationales en matière de gouvernance éducative.

En Afrique de l'Ouest et depuis 2005, le Programme de développement des réseaux pour l'éducation en Afrique de l'Ouest (PRODERE-AO) puis le programme "Tous pour une éducation de qualité" de 2016-2018 entend renforcer les capacités de participation de la « société civile éducative » dans les processus de politiques publiques et la gouvernance du secteur de l'éducation, à travers la même méthodologie : soutien aux expérimentations éducatives à travers des fonds d'appui, à leur capitalisation et valorisation pour diffusion dans le cadre de groupes thématiques.

**Dans les programmes développés par Solidarité Laïque, et notamment ceux en Haïti et en Afrique de l'Ouest, des groupes thématiques sont constitués**

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

**et fonctionnent tels des laboratoires de « recherche-action » qui testent des méthodes nouvelles sur le terrain pour ensuite les proposer à d'autres structures.**

Ainsi, dans le cadre du PRODERE-AO, des groupes thématiques ont été constitués autour de la problématique de la petite enfance afin d'améliorer les conditions d'accueil, autour de l'éducation de base et de la lutte contre l'abandon scolaire, autour de l'éducation inclusive et le changement de regard envers les enfants en situation de handicap, et autour de la promotion de l'engagement des jeunes à travers l'éducation à la citoyenneté.

Ces groupes thématiques, sur la base de la capitalisation de l'expérience et des initiatives des organisations parties prenantes, contribuent à influencer les mentalités et les pratiques à travers la réalisation de campagnes médiatiques de sensibilisation.

À partir de 2016, le programme « Tous pour une éducation de qualité » évolue pour intégrer une dimension plus importante de plaidoyer national en cherchant à structurer, institutionnaliser et renforcer la mise en place des réseaux d'influence des politiques sur l'éducation en Afrique de l'Ouest (Benin, Burkina, Mali, Niger, Sénégal) et en France, afin d'être force de propositions efficaces pour les politiques éducatives nationales

### **1.4. Convergence des pratiques : la démarche pluri-acteur.rice.s et les approches orientées changement**

Les organisations engagées sur le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes à travers l'accès à une éducation de qualité pour tous et toutes – objectif partagé par les organisations étudiées – connaissent des convergences de pratiques. C'est particulièrement le cas de Solidarité Laïque et d'Aide et Action. **Ces convergences portent sur l'adoption des approches pluri-acteurs-actrices mais aussi des approches orientées changement développées par le F3E et qui sont régulièrement mentionnées en tant que telles dans les études concernées<sup>19</sup>.**

19. Selon le F3E, les approches orientées changement sont un ensemble d'outils et de méthodes pour planifier, suivre et évaluer des processus de changement initiés par des acteurs à partir de leurs positions respectives et de leur « vision d'un futur commun ».

Tout d'abord, la démarche pluri-acteurs adoptée porte à la fois sur l'introduction de pédagogies alternatives, sur l'amélioration de la gouvernance au niveau des établissements scolaires et au niveau du secteur ou sous-secteur de l'éducation (ex : petite enfance) sur un territoire donné, à travers des mécanismes de concertation. L'un des facteurs de réussite est le contexte institutionnel de décentralisation dans les pays du Sud concernés et la diffusion des approches participatives dans le développement.

Si la démarche pluri-acteurs est adoptée par les organisations parties prenantes de la Revue, **les approches partenariales peuvent différer. Certaines organisations mettant l'accent sur le renforcement de la capacité de la société civile tandis que d'autres privilégient des partenariats institutionnels avec les pouvoirs publics (décentralisés et déconcentrés), avec l'école comme lieu principal d'intervention.**

Alors que la démarche pluri-acteurs-actrices est adoptée depuis de nombreuses années par Solidarité Laïque, notamment dans le cadre de l'instrument PCPA de l'AFD, elle s'inscrit, pour Aide et Action, dans une profonde évolution de son modèle d'intervention. En effet, sur les dix dernières années, A&A est passée d'un modèle reposant sur un accompagnement local, direct et très opérationnel des espaces éducatifs à partir d'une logique dite « programme » – c'est-à-dire sur fonds propres – à un modèle reposant sur une logique dite de « projet » à travers le financement public de bailleurs de fonds. La première consiste en un accompagnement progressif, itératif et par capillarité des actrices et acteurs locaux, de l'école vers les communautés locales puis vers les institutions publiques. La seconde consiste à accompagner de manière plus stratégique les organisations intermédiaires partenariales dans une perspective de politique publique (plaidoyer et influence).

L'adoption de l'approche pluri-acteurs par les organisations concernées va souvent de pair avec l'adoption des approches orientées changement développées par le F3E. Cette approche peut s'articuler avec l'approche de gestion de projet axée sur les résultats<sup>20</sup>, les deux embrassant le cycle de gestion de projet. En effet, il s'agit d'effectuer (i) une phase de diagnostic situationnel ou d'analyse de contexte permettant d'identifier les acteurs et actrices clés, leur fonctionnement et leurs relations ; mais aussi (ii) une phase de programmation, dans laquelle une

20. Les organisations qui adoptent les AOC développent deux systèmes de suivi et d'évaluation : l'un axé sur les résultats et basé sur l'outil « cadre logique » à destination des bailleurs de fonds, l'autre orienté changement à destination des partenaires du projet.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

« vision » de long terme est définie collectivement par un collectif d'acteurs-actrices clés<sup>21</sup>, ainsi (iii) qu'un « traçage des chemins de changement » intégrant les défis à relever et les étapes que l'on imagine devoir franchir en termes de changements chez les acteurs et actrices (comportements, relations, etc.)<sup>22</sup> ; (iv) des activités sont ensuite identifiées pour accompagner les changements espérés, et (v) un dispositif de suivi et d'évaluation mis en place, laissant une place non négligeable aux changements inattendus ou négatifs<sup>23</sup>. Cette phase de planification stratégique doit être conduite de manière collective et inclusive, en intégrant au maximum l'ensemble des parties prenantes d'une action.

La spécificité des AOC réside dans le fait que **la question du changement porte exclusivement sur les acteurs et actrices parties prenantes et leurs évolutions en termes d'actions menées, de politiques, de pratiques, de représentations, de comportements et de relations entre elles et eux**. Les méthodes classiques de planification, de suivi et d'évaluation liées à l'usage de l'outil Cadre logique portent davantage sur les processus de mise en œuvre des actions, dans la relation « input/output » ou « activités/résultats ». Dans les AOC, on ne part pas de l'activité qui produit un résultat mais on observe régulièrement un périmètre donné pour observer les changements – qui peuvent être le fruit de plusieurs facteurs, internes et externes – pour ensuite identifier en quoi et si les activités mises en œuvre ont pu y contribuer. En se concentrant sur le changement des acteurs et actrices parties prenantes, **les approches orientées changement apparaissent plus adaptées pour appréhender les processus de politique publique et la démarche pluri-acteurs en prenant en compte plusieurs niveaux** : celui de « l'écosystème » des acteurs et actrices, conçu comme un espace relationnel et d'interdépendance, celui de leur expertise au regard de la complexité des thématiques en jeu en prenant en compte le facteur politique ou institutionnel, et celui des capacités, compris comme les capacités organisationnelles et de gestion.

21. Pouvant correspondre à l'objectif général du cadre logique mais formulée différemment avec une perspective de long terme qui dépasse le projet.

22. Qui peut être mise en relation entre objectifs spécifiques, résultats à atteindre, risques et hypothèses, dans le cadre logique.

23. Les approches orientées changement semblent être davantage apparentées à l'approche dite « Théorie du changement », davantage en cours dans le monde anglo-saxon, et qui définit des « pathways for change ».

Les projets développés par les organisations étudiées, à travers les démarches pluri-acteurs et les approches orientées changement, sont de longue durée et s'étalent généralement sur une dizaine d'années.

### **1.5. Quelle prise en compte implicite de l'approche genre dans l'accès à l'éducation ?**

Hormis quelques initiatives qui ciblent spécifiquement un public féminin, adoptant le genre en tant que tel comme un critère de vulnérabilité, **la question des rapports de genre en lien avec l'accès à une éducation de qualité reste implicite** dans le corpus d'études et les interventions des organisations parties prenantes.

L'égalité de genre en matière d'éducation est intégrée dans les pédagogies actives promues et diffusées par Aide et Action dans les écoles<sup>24</sup>, et Solidarité Laïque intègre systématiquement dans les programmes pluri-acteurs qu'elle porte des organisations partenaires locales féministes. Néanmoins, l'analyse des contraintes basées sur les rapports de genre concernant l'accès à l'éducation n'est pas documentée dans le corpus d'études.

Si les organisations parties prenantes n'interviennent plus directement sur les problématiques de scolarisation et de rétention à l'école des enfants, mais davantage sur la gouvernance du secteur de l'éducation et l'opérationnalisation des politiques publiques au niveau local ou le plaidoyer au niveau national, **la problématique de genre ne semble pas prise en compte, au regard du corpus d'études concernées**.

### **1.6. Conclusion**

Les organisations parties prenantes de la Revue engagées sur le secteur de l'éducation envisagent le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes à partir de l'objectif stratégique d'accès et donc d'inclusion des jeunes exclues de l'offre éducative publique en raison d'une faible présence de l'État dans les territoires

24. Capitalisation de cinq années de pratiques et démarches d'Aide et Action & d'ASEM, autour des dispositifs de participation des enfants aux espaces éducatifs : croisement d'expériences entre acteurs français et sénégalais – 2014.

de vie de ces populations, voire de discrimination sur la base d'appartenance ethnique et religieuse ou de statut social (genre, handicap).

En dehors de la question de l'accès, celle de la qualité de l'éducation est également un objectif stratégique dont l'atteinte passe par l'introduction des pédagogies actives ou encore des techniques éducatives alternatives numériques dans l'offre éducative publique ou étatique, ou encore par la diversification de cette offre en intégrant davantage l'éducation non-formelle.

**Le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes s'inscrit dans une approche par les droits, mais indirectement, par le renforcement de la gouvernance du secteur à travers la mise en place d'instances et de mécanismes de concertation pluri-acteurs, associant pouvoirs publics déconcentrés du ministère de l'Éducation, pouvoirs décentralisés avec les Collectivités locales et organisations de la société civile incluant les organisations de jeunes. Alors que les jeunes constituent les « bénéficiaires finaux » des interventions, ces différentes organisations en constituent les « bénéficiaires directs » à travers des actions de renforcement de capacités.**

Si la démarche pluri-acteurs est adoptée par les organisations parties prenantes de la Revue, les approches partenariales peuvent différer, certaines organisations mettant l'accent sur le renforcement de capacité de la société civile tandis que d'autres privilégient des partenariats institutionnels avec les pouvoirs publics (décentralisés et déconcentrés), avec l'école comme lieu principal d'intervention. Néanmoins, l'adoption de la démarche pluri-acteurs dans la perspective de l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'éducation s'accompagne de l'adoption de l'Approche orientée changement telle que conçue par le F3E.

Enfin, la prise en compte des rapports sociaux basés sur le genre et des inégalités qui en découlent semble constituer un implicite parmi les organisations concernées.

## 2. PARCOURS DE TRANSITION VERS L'EMPLOI

Plusieurs organisations ont comme priorité le renforcement du pouvoir d'agir économique des jeunes et se sont spécialisées dans la mise en place de dispositifs de formation et d'accompagnement pour une transition vers l'emploi.<sup>25</sup>

Deux parcours de transition vers l'emploi sont généralement proposés à travers un dispositif d'accompagnement et d'apprentissage, soit spécifique, soit combiné, le premier conduisant à une embauche par un employeur et le second à l'auto-emploi<sup>26</sup>. Certaines des approches développées par les organisations sont très proches, avec un niveau élevé de formalisation<sup>27</sup>. Elles ont pour point commun de reposer sur **une approche « marché », celui de l'emploi, visant à concilier l'offre et la demande de compétences**. Les interventions auprès de « l'offre de travail et de compétences » (les jeunes) sont les plus importantes et reposent sur des modèles formalisés d'accompagnement et d'apprentissage. Elles s'appuient toutes sur une **phase d'analyse et de diagnostic du marché du travail** permettant d'identifier à la fois les métiers porteurs et les actrices et acteurs économiques partenaires potentiels ainsi que l'offre existante de formation professionnelle au regard de ces métiers, dispensées par des centres de formation professionnelle

25. Frères des Hommes, 2012. *évaluation prospective externe du dispositif de formation des apprentis menuisiers développé par La Kora PRD* ; UNMFREO, 2012. *évaluation du projet « La formation des jeunes ruraux en MFR : Pour une insertion socioprofessionnelle durable »* ; Plan International (PLAN), 2017. *évaluation du projet Projet Tamkeen « Vers une autonomisation socioéconomique inclusive des jeunes en Égypte »* ; Agence de l'entrepreneuriat en Méditerranée, 2018. *étude d'appui en suivi et évaluation au projet ESAM -Entrepreneuriat Solidaire au Maghreb* ; PLAN, 2018. *Meta evaluation: Youth Economic Empowerment Programme Portfolio* ; SOS-Village d'enfants, 2018. *étude préalable – « Préparer les jeunes sans soutien parental à l'avenir : comment améliorer les processus d'insertion socioprofessionnelle des jeunes majeurs accompagnés par SOS Villages d'Enfants ? »* ; Institut Européen pour la Coopération et le Développement (IECD), 2019. *Appui à la planification participative « Accompagner l'organisation à définir et opérationnaliser son approche genre : Cas des programmes d'accès à l'emploi en Côte d'Ivoire »* ; LP4Y, 2020 (en cours). *Évaluation du projet « Intégration sociale et professionnelle de jeunes issu.e.s de la grande pauvreté et de l'exclusion par l'entrepreneuriat en Inde et au Népal »* ; UNMFREO, 2020 (en cours). *L'impact des dispositifs de formation MFR sur les trajectoires d'insertion socioprofessionnelle des jeunes et adultes formé.e.s en MFR*.

26. D'autres organisations comme SOSVE ne sont pas spécialisées sur ce secteur, mais davantage sur celui de l'éducation, et cherchent à développer des dispositifs de transition vers l'autonomie et l'emploi des jeunes qu'ils accompagnent depuis leur enfance au sein des Villages.

27. PLAN – F3E. 2018. « Meta evaluation: Youth Economic Empowerment Programme Portfolio »

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

publics ou privés à but lucratif ou non-lucratif. Cette première phase évaluant les **opportunités du marché de l'emploi** vise à s'assurer que les formations soient adaptées aux besoins des opérateurs économiques locaux potentiellement employeurs.

Les organisations de la Revue accompagnant la transition des jeunes vers l'emploi présentent comme point commun d'articuler **une offre de formations autour (i) des compétences liées aux « savoir-être » et « savoir-vivre », en mettant davantage l'accent sur le comportement et la communication, (ii) des compétences techniques de base (informatique, langues), et (iii) des compétences techniques demandées sur le marché du travail ou dans une filière donnée.**

À partir d'une méthodologie générale commune, les stratégies et les approches des organisations diffèrent, notamment autour de la place relative des « *soft skills* » et des « *hard skills* » dans l'offre de formation dispensée aux jeunes. **Certains mettent en place des stratégies renforçant l'employabilité et le développement personnel des jeunes à travers des parcours rapides de transition vers l'emploi, tandis que d'autres sont davantage orientées sur le renforcement de l'offre de formation professionnelle, et notamment celles diplômantes de longue durée.** L'application des modèles de chaque organisation dépend des contextes et situations locales, c'est-à-dire du cadre institutionnel, du tissu économique, et des partenaires locaux en présence.

### 2.1. Employabilité et développement personnel

#### Une approche commune

Certaines organisations ne font pas de la formation professionnelle l'axe principale du renforcement du pouvoir économique des jeunes. Les **modèles d'autonomisation économique des jeunes ainsi développés visent des transitions rapides vers l'emploi, ce qui implique de concentrer les efforts sur l'acquisition de compétences de base liées à l'employabilité des jeunes et sur l'accompagnement à la recherche d'emploi.** L'acquisition d'un savoir-être (*soft skills*) et d'un savoir-vivre (*life skills*) à travers une approche d'accompagnement basée sur le développement personnel (confiance, estime de soi) des jeunes est la priorité des organisations dont l'objectif est de « rendre les jeunes acteurs et actrices de leur propre vie » et utiles pour leur communauté. Il s'agit plus particulièrement de Plan International et de Life Project 4 Youth (LP4Y) et de SOSVE dans une moindre mesure.

Les formations généralement dispensées dans les projets soutenus par Plan International, LP4Y mais aussi SOSVE, présentent comme caractéristique de **combiner des formations axées sur les compétences non techniques ou *soft skills* (projet de vie et orientation professionnelle, aptitudes à l'employabilité, esprit d'entreprise et gestion d'entreprise) et sur des compétences techniques de base (langues, informatiques, gestion).** Le soutien à l'emploi consiste à offrir un service d'information sur les opportunités d'emploi, de mise en relation avec les employeurs et d'appui à la formulation de candidatures.

Dans le cas de Plan International, l'offre de formation inclut, selon les projets, des expériences pratiques, soit sous la forme de stages (par exemple en Colombie), d'apprentissages (par exemple au Togo), ou d'exposition et de pratique en cours d'emploi (par exemple en Inde et au Cameroun)<sup>28</sup>. Mais la formation professionnelle technique reste un complément dont la prestation est généralement externalisée à d'autres partenaires.

Ce positionnement s'appuie sur le constat issu du dialogue avec les entreprises du secteur privé, que ces dernières « sont en mesure d'apporter la formation technique aux jeunes recrues mais que ces dernières devaient être préparées et formées au monde du travail<sup>29</sup> ». De plus, face à la difficulté d'offrir directement une variété de formations techniques sur des filières différentes, Plan International privilégie l'orientation et le placement avec les structures de formation partenaires.

#### Les spécificités du modèle de Plan International

Le modèle de transition vers l'emploi ou l'auto-emploi de Plan International repose sur (i) une analyse de marché, (ii) une offre de formation axée sur les compétences de bases, l'employabilité et la promotion de l'entrepreneuriat, et (iii) un service de soutien à l'emploi ou à l'activité économique.

La première phase dite d'analyse de marché ou « *market scan* » est primordiale. Elle a tout d'abord pour objectif d'identifier les écarts entre les besoins du marché et les compétences offertes par les jeunes disponibles pour l'emploi. Le contenu de la formation est développé en fonction des besoins et des demandes du marché identifié, et du niveau de compétences des jeunes. Ensuite, l'analyse de marché permet

28. PLAN – F3E. 2018. « Meta evaluation: Youth Economic Empowerment Programme Portfolio »

29. Entretien d'approfondissement avec Plan International

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

de cartographier les acteurs-actrices, de développer des alliances et des partenariats stratégiques pour faciliter par la suite le placement en emploi des jeunes une fois les formations terminées, et de développer des actions de sensibilisation et de plaidoyer.

Enfin, les soutiens post-formation s'inscrivent également dans le cadre d'un suivi individuel proposé aux diplômés des programmes de formation. Ce suivi dure dans la plupart des cas environ 6 mois, prenant parfois la forme d'un mentorat.

Au-delà de l'accès à l'emploi et au revenu, le renforcement du pouvoir d'agir économique des jeunes passe, selon Plan International, par un **processus d'autonomisation qui va au-delà de l'acquisition de revenu en tant que telle, mais s'accompagne d'actions visant à renforcer la résilience des jeunes** ainsi que celle des familles pour une insertion sociale et économique durable.

Des tendances stratégiques et d'approches plus récentes montrent que le parcours d'apprentissage basé sur l'employabilité et l'acquisition des compétences de base, intègre également deux modalités complémentaires d'accompagnement des jeunes visant d'une part à agir sur leur environnement et d'autre part à partir de leur environnement. Pour cela, ce que l'on pourrait qualifier de travail ou d'animation communautaire est une « plus-value » importante de PLAN au regard des parcours d'apprentissage.

La stratégie d'animation de PLAN consiste généralement à identifier un « espace » à partir duquel il est possible que des activités portées par les jeunes et pour les jeunes soient organisées<sup>30</sup>. Des actions de sensibilisation et d'information peuvent également y être menées. La nature de ces espaces et des partenaires qui les animent varient bien évidemment en fonction des contextes nationaux et locaux, et notamment du niveau de respect des libertés publiques et individuelles qui détermine les marges de manœuvre des organisations de la société civile et de leurs relations avec les pouvoirs publics. En Égypte par exemple, dans un contexte de retour à un régime autoritaire répressif, les partenaires locaux ne peuvent être que les Centres de Jeunes de proximité affiliés au ministère des Affaires sociales.

30. Ibid

Ensuite, les actions menées par Plan International et ses partenaires consistent à **agir sur les barrières qui entravent l'accès à l'emploi des jeunes et plus spécifiquement des jeunes filles**, dans la mesure où Plan International fait des femmes et des filles le groupe cible prioritaire principal. Plan International adopte une approche par les droits et qui consiste (i) à sensibiliser sur les discriminations basées sur le genre, (ii) à accompagner les dynamiques citoyennes des jeunes en vue de leur accès aux droits à travers l'utilisation notamment de « *Youth Tool Kit* » (boîte à outil jeunesse), (iii) pouvant déboucher sur la constitution d'organisations de jeunesse qui se mobilisent sur des actions de plaidoyer. En parallèle, Plan International veille à s'intégrer dans les réseaux locaux d'organisations de jeunesse existants et notamment les réseaux de défense des droits des filles/femmes. De ces actions de plaidoyer et de sensibilisation, les acteurs et actrices économiques privé.e.s et les représentant.e.s des directions des ressources humaines des entreprises, sont une cible prioritaire afin de lever les entraves et les discriminations en matière d'accès au marché de l'emploi des jeunes filles.

### Les spécificités du modèle de LP4Y

Life Project 4 Youth est une organisation dédiée à l'insertion économique et professionnelle des jeunes adultes exclu.e.s, victimes de l'extrême pauvreté. L'approche LP4Y est orientée vers l'autonomisation de jeunes femmes et hommes « à travers **une pédagogie basée sur l'expérience positive du monde professionnel permettant à ces jeunes exclu.e.s de développer des savoir-être et les fondements du comportement professionnel** »<sup>31</sup>.

L'organisation opère à travers des Training & Development Center (TDC) fonctionnant comme des **incubateurs de projets et s'appuyant sur l'engagement de volontaires internationaux**. Dans ces centres, des groupes de 18 jeunes participent à un programme de « formation professionnelle pour entrepreneurs » (PTE) sur une durée de 6 mois et qui articule la participation des jeunes à des Initiatives micro-économiques (MEI), leur accompagnement personnel et collectif pour développer un plan de vie, et des formations plus classiques en anglais et en informatique.

Les MEI constituent l'une des spécificités du modèle de LP4Y, permettant aux jeunes de **développer une expérience professionnelle positive**. Ils sont amenés à

31. LP4Y, 2020 (en cours). *évaluation du projet « Intégration sociale et professionnelle de jeunes issu.e.s de la grande pauvreté et de l'exclusion par l'entrepreneuriat en Inde et au Népal »*, Termes de Référence.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

**travailler en équipe** pour créer, développer et gérer une « petite entreprise » afin de **les exposer au monde professionnel** et de développer de nouvelles compétences, générales et techniques, **en se familiarisant avec les aspects de la gestion de projet**. Deux types de MEI sont concernées par le passé : les MEI de « vente » de biens et services, principalement dans le domaine de l'artisanat et de l'agro-alimentaire, et les MEI de « plaidoyer », visant la sensibilisation sur des sujets spécifiques critiques pour la communauté locale. À titre d'exemple, les MEI de plaidoyer sur les projets soutenus en 2020 portaient sur la nutrition, l'eau propre, la prévention des incendies, la sécurité routière et l'éco-mobilité, la promotion du sport et la prévention santé. Désormais, les MEI sont principalement orientées sur **les actions de plaidoyer, en lien avec les Objectifs de développement durable et avec les métiers porteurs d'avenir autour des technologies de l'information et de la communication**.

Le PTE est conçu comme un processus en trois étapes de montée en compétences (autonomie, responsabilité, management). Le travail en équipe s'organise à partir de cohortes en roulement et implique une division du travail et une rotation des responsabilités autour d'un projet économique commun que les jeunes ont préalablement défini. Cette expérience commune d'entreprise s'accompagne d'une rémunération des jeunes (*Life Project Money*) pour prendre part aux activités des Life Project Center, ce qui distingue clairement LP4Y des autres organisations. Les deux derniers mois du processus sont consacrés au soutien à la recherche d'emploi.

Au terme du processus, les jeunes diplômés du Professional Training for Entrepreneurs (PTE) sont jugés avoir la capacité « d'accéder à un emploi décent et durable » : emploi sous contrat, prestations de sécurité sociale et d'assurance et rémunération égale ou supérieure au salaire minimum légal<sup>32</sup>.

### Les spécificités du modèle de SOSVE

L'organisation intervient auprès de jeunes orphelin.e.s ou sans parents qui vivent en communauté dans des Villages visant à offrir dans un espace protégé l'ensemble des services nécessaires au bon développement de l'enfant et de son insertion dans la société, à travers un parcours éducatif et de développement

32. Étude d'impact en cours

personnel. La question de la transition entre la vie en village et la vie en société est un point critique et l'organisation cherche un continuum entre éducation et formation en vue d'une insertion. Les dispositifs mis en place sont aussi variés que les réalités des territoires dans lesquelles l'organisation intervient.

## 2.2. Formation professionnelle par alternance

D'autres organisations<sup>33</sup> envisagent le placement en emploi à travers la formation professionnelle par alternance, c'est-à-dire par un placement en apprentissage sur le lieu de travail complété par une formation sur les compétences de bases, le savoir-être et le savoir-vivre.

**Deux ensembles de paramètres sont pris en compte pour envisager la question de l'apprentissage.** La superposition tout d'abord d'un **système d'apprentissage informel et formel**, à l'image des structures de l'économie divisée entre une composante informelle et formelle. Le **système d'apprentissage informel consiste pour les familles en situation de précarité et de pauvreté à placer l'un.e de leurs enfants chez un.e artisan.e** dans le cadre d'une relation d'intérêts dans laquelle le ou la jeune se forme à un métier tout en ayant ses besoins de subsistance couverts par l'employeur qui peut s'appuyer sur une main d'œuvre bon marché. Cette relation s'établit généralement sur plusieurs années. Ce système est considéré comme traditionnel, car prévalant au système formel et est propice aux pratiques abusives en matière de travail des jeunes. Le F3E a accompagné l'évaluation d'une initiative de Frères des Hommes au Sénégal qui visait à renforcer le système traditionnel d'apprentissage dans la filière du bois. L'évaluation a montré que l'introduction de formations complémentaires à la formation technique sur lieux de travail dans le cadre de la relation artisan.e/apprenti.e n'a pas permis de réguler les pratiques allant à l'encontre de l'intérêt des jeunes<sup>34</sup>.

**Le deuxième paramètre** à considérer en matière de système d'apprentissage – et qui fait l'objet d'une attention particulière dans cette Revue transversale – est la **distinction entre espaces ou territoires socio-économiques de type urbain et de type rural ou agricole, dans lesquels les dispositifs de formation par alternance**

33. IECD, UNMFRED et Frères des Hommes, dans une moindre mesure.

34. Le soutien apporté par Frères des Hommes à son partenaire s'est arrêté suite à l'évaluation.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

**sont différents.** La temporalité du travail agricole et le mode de vie paysan basé sur une solidarité communautaire plus importante conduisent à ce que la relation employeur.e/apprenti.e s'établisse dans un cadre familial, le lieu de travail et d'apprentissage étant généralement une parcelle agricole propriété de la famille.

Parmi les études et les organisations étudiées, deux modèles se distinguent : ceux développés par IECD en milieu urbain (sur des filières non agricoles) et celui des maisons rurales développés par UNMFREO et repris par IECD.

### **Modèle développé par IECD et ses partenaires en milieu urbain**

À l'inverse des organisations qui mettent l'accent sur l'employabilité et le développement personnel comme levier de renforcement du pouvoir d'agir économique des jeunes, IECD se spécialise sur la formation professionnelle en adoptant une approche par filière économique, tout en apportant un accompagnement complémentaire sur les questions d'employabilité. Pour cela, IECD vient en **appui à des organismes de formations professionnelles**, en contribuant à la révision des *curricula* de formations en lien avec les besoins en compétences des acteurs et actrices des filières économiques et les métiers porteurs. IECD s'est spécialisé notamment sur plusieurs filières – les métiers de l'industrie, de l'énergie et de la maintenance dont l'électricité du bâtiment, les métiers de l'hôtellerie et de la restauration ou encore ceux du paramédical – en soutenant des organismes de formation. Les partenaires peuvent être issus du secteur public, associatif, ou se présenter sous la forme d'entreprises sociales de formation dont IECD détient une partie du capital. Les modalités d'intervention et le type de partenaires varient selon les pays en fonction de la politique et de l'offre de formation professionnelle qui y sont développées.

IECD offre un **panel de formations, certaines qualifiantes et d'autres diplômantes, qui sont réparties selon leur durée et leur niveau de reconnaissance par les pouvoirs publics ou les acteurs de la filière.** Les formations qualifiantes sont dispensées dans des contextes et auprès de groupes cibles spécifiques qui nécessitent que les formations soient suffisamment rapides pour permettre d'accéder rapidement à une activité économique générant rapidement du revenu. Les formations diplômantes sont en revanche plus longues – 1 à 3 ans – et sont reconnues par l'État. Elles reposent sur un parcours d'apprentissage par alternance, sur le lieu de travail pour les dimensions techniques et pratiques du métier, et en centre pour les modules complémentaires.

**Deux approches sont développées par IECD en matière de formations diplômantes par alternance : le modèle des CFA** sur les métiers de la filière de l'électricité en bâtiment, et **le modèle de l'entreprise sociale de formation** des écoles hôtelières en lien avec la filière du tourisme. Dans les deux cas, le modèle de la formation professionnelle est celui de l'apprentissage sur le lieu de travail, que les deux espaces de formation – en centre et en entreprise – sont distincts (cas des CFA) ou intégrés (cas des Écoles hôtelières). **Au-delà de la formation professionnelle technique, les formations dispensées comprennent aussi l'acquisition de *soft skills***, englobant l'ensemble des compétences clés nécessaires en milieu professionnel (respect de la hiérarchie, ponctualité, engagement, service à l'autre, etc.)<sup>35</sup>. Par ailleurs, des modules de développement personnel permettent aux jeunes de mieux se connaître et d'affiner leur projet professionnel. Des **ateliers de technique de recherche d'emploi** accompagnent les jeunes dans l'élaboration de dossiers de candidature et la préparation aux entretiens d'embauche.

**Les Centres de formation des apprentis (CFA)** sont des organismes de formation certifiés par l'État, et chargés d'apporter à l'apprenti un savoir technique et général en complément de sa formation professionnelle reçue en entreprise. Pour cela, les apprentis concluent un contrat de travail en alternance avec une entreprise et le CFA, et disposent, selon les pays, d'un statut de jeune.s travailleur.euse.s salarié.e.s en entreprise, sous la responsabilité d'un.e responsable d'apprentissage chargé.e de leur suivi en lien avec l'organisme de formation. Les formations visent à l'obtention d'une qualification professionnelle reconnue dans un secteur d'activité précis.

Au Maroc, le partenaire d'IECD que nous avons interviewé, « Heure Joyeuse », est une association fondée au lendemain de l'indépendance du pays, et qui a établi le premier CFA dans ce pays<sup>36</sup>. Depuis, le système de formation alternée est fortement institué, sous l'autorité du ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle<sup>37</sup>. L'association est une

35. Entretien d'approfondissement avec IECD.

36. Entretien d'approfondissement avec l'association Heure Joyeuse.

37. La formation professionnelle alternée (FPA) est un mode de formation professionnelle initiale, instituée en 1996 par la Loi N° 36-96 sur le principe de partenariat entre l'État, les entreprises et les partenaires sociaux. La Loi n° 12-00 instituant et organisant l'apprentissage a été promulguée en juin 2000. Elle définit l'apprentissage comme une formation qui se déroule principalement en milieu professionnel à raison de 80% au moins de sa durée globale, complétée par 10% au moins de cette durée par une formation complémentaire générale et technologique dans un centre de formation par l'apprentissage.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

actrice importante de la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle du pays en accueillant dans ces CFA en métiers de l'électricité du bâtiment et de l'électronique des jeunes issues des quartiers périphériques et informels de Casablanca.

Dans plusieurs pays d'Asie du Sud et à Madagascar, IECD a développé **des Écoles hôtelières en vue d'apporter des formations aux métiers de la restauration et de l'hôtellerie dans la filière du tourisme**. Les Écoles fonctionnent comme des lieux d'apprentissage sur les lieux de travail tout en développant une prestation de service pour une clientèle extérieure. Sur une période de 1 à 2 ans, un cursus complet est offert alternant cours théoriques en classe et ateliers pratiques au sein des laboratoires d'application des centres de formation (hôtel, restaurant, boulangerie, etc.), qui permettent, outre le développement des compétences des élèves, un premier contact avec la clientèle.

**L'immersion en entreprise par le biais de stages et la collaboration des professionnel.le.s du secteur à tous les stades de la formation sont autant de leviers supplémentaires qui assurent l'employabilité des jeunes en fin de cursus**. Pour cela, le partenariat avec les acteurs économiques de la filière est essentiel afin de multiplier les temps d'échanges avec les employeurs. Dans certains cas, comme celui du partenariat avec le Groupe ACCOR en Thaïlande, les activités suivantes peuvent être organisées : visites de classes, intervention dans les écoles (hygiène, santé, environnement, sécurité), cours de préparation à l'emploi, place de stage, dons d'équipement, financement, participation au jury, remise de diplôme, journée recrutement-carrière.

**Les Écoles hôtelières se fondent sur un modèle d'entreprise sociale où la génération de revenu par la prestation de services permet d'assurer le fonctionnement des activités de formation**. Outre la vocation sociale de l'entreprise dont une partie du capital est détenue par IECD, le modèle assure une certaine pérennité économique. Par exemple, la Boulangerie française d'Huê couvre 100% de ses frais grâce à la vente des pains et pâtisseries, et l'hôtel-restaurant d'application La Rizière à Madagascar permet de subvenir à plus de 80% des frais liés à la formation des élèves<sup>38</sup>.

38. Rapport d'activité 2019.

### Les modèles développés en milieu rural

Les UNMFREO ont développé un « modèle »<sup>39</sup> – les Maisons familiales rurales ou MFR – qui sont des **Centres de formation par alternance mais dotés d'un mode de fonctionnement et une pédagogie spécifique en lien avec les réalités du monde rural**. Leur objectif est la lutte contre l'exode rural en contribuant à l'insertion et l'installation des jeunes sur les territoires à travers la formation aux métiers agricoles<sup>40</sup>.

Les jeunes ciblé.e.s sont celles et ceux qui ont interrompu leur scolarité de manière prématurée ou n'ayant pas eu la chance de la poursuivre plus loin. **Les Maisons rurales fonctionnent sous forme d'internats dans lesquels temps de vie et de formation ou d'apprentissage s'interpénètrent. Elles s'appuient sur les trois principes suivants : la responsabilité des familles, la pédagogie de l'alternance intégrative et la participation au développement du territoire**. Au-delà de l'accompagnement des jeunes dans l'élaboration et la réalisation de leur projet professionnel, le passage en MFR permet également aux jeunes de bénéficier d'une éducation citoyenne, qui contribue à susciter leur engagement pour le développement de leurs territoires.

Les Maisons rurales sont fortement **intégrées aux communautés rurales**, dans la mesure où les jeunes en formation, s'ils sont initialement sortis du système éducatif et de formation, sont issus des familles paysannes du territoire qui sont parties prenantes de la gestion des Maisons. **Les modules de formation sont développés en fonction des chaînes de valeur et des filières agricoles présentes sur le territoire. L'apprentissage par alternance s'inscrit dans les structures familiales et communautaires** dans la mesure où les expérimentations et apprentissages pratiques sont réalisé.e.s sur les parcelles familiales dans le cadre d'un va-et-vient entre Maison rurale et exploitation familiale. De même, la transition vers le développement de l'activité économique des jeunes s'inscrit là aussi, soit au sein de l'exploitation familiale à travers une parcelle dédiée au.à la jeune, soit au sein d'exploitations collectives de type coopérative dont les membres sont généralement parties prenantes de la gouvernance des Maisons rurales.

39. La notion de modèle indique ici un ensemble de caractéristiques et de principes communs à l'ensemble des Maisons familiales rurales, bien que chacune de ces dernières aient leur spécificité propre.

40. Le Bissonnais, A ; Erceau, J. 2014. *Les Maisons Familiales Rurales dans le monde : une contribution originale à la formation et l'insertion des jeunes*. L'Harmattan

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

La reconnaissance institutionnelle des Maisons rurales est variable selon les pays, en fonction de la place de l'agriculture dans les politiques de formation professionnelle et d'apprentissage, et des programmes de la coopération internationale pouvant porter sur ce secteur (German Corporation for International Cooperation/GIZ, Organisation internationale du travail/OIT).

**Ce modèle est une référence pour IECD qui, dans ses programmes de formation professionnelle en zone rurale, appelés Écoles ou Centres de formation agricole<sup>41</sup>, s'appuie sur les principes des Maisons rurales basés sur la formation par alternance, articulant vie collective en internat et dispositif d'apprentissage. En revanche, IECD et ses partenaires ne retiennent pas le modèle de gouvernance basé sur l'implication des familles dans la conception et la gestion des écoles. Dans les deux cas, UNMFREO et IECD interviennent en appui à des structures intermédiaires de type nationale qui, par la suite, mettent en place et accompagnent les Maisons rurales ou les Écoles de formation agricole en améliorant et rénovant les programmes et supports de formation tout en accompagnant les formateurs sur les techniques pédagogiques auprès des jeunes.**

L'UNMFREO vise plus particulièrement à la dissémination et la structuration nationale de mouvements équivalents de UNMFR dans différents pays<sup>42</sup>. De son côté, IECD vise davantage à la pérennité économique du modèle économique des Centres ou Écoles de formation agricole en privilégiant davantage les cultures agricoles de rente, alors que le modèle de l'UNMFREO vise davantage à diversifier les activités et pratiques agricoles afin de limiter les risques de baisses de revenus liées à des chocs conjoncturels sur un produit, notamment en ce qui concerne les cultures de rentes centrées sur l'exportation<sup>43</sup>.

Si les « Maisons rurales » et autres dispositifs équivalents offrent un modèle pertinent de formation professionnelle agricole, permettant le maintien des jeunes dans les territoires ruraux, **elles font face à plusieurs défis concernant l'insertion professionnelle des jeunes et le développement des territoires**. En effet, ce dernier et les pratiques agricoles qui y ont cours sont souvent **tributaires du système de chaînes de valeurs économiques locales qui déterminent les prix des**

41. C'est notamment le cas en Côte d'Ivoire où nous nous sommes entretenus avec le partenaire d'IECD, la PEFACI.

42. UNMFREO, 2012. *évaluation du projet « La formation des jeunes ruraux en MFR : Pour une insertion socioprofessionnelle durable »*.

43. Entretien avec l'UNMFREO et IECD.

**produits agricoles** et les revenus des paysans. Dans le cas des cultures de rente et notamment des produits d'exportation (cas du cacao en Côte d'Ivoire<sup>44</sup>), la commercialisation de la production s'effectue auprès de collecteurs grossistes, parfois exportateurs. La situation d'oligopole de ces derniers et la mise en concurrence entre producteurs, parfois regroupés en coopératives, maintiennent les prix à la baisse, rendant le secteur agricole peu attractif pour les jeunes et leur insertion socio-professionnelle fragile.

Enfin, de son côté, **LP4Y développe également un modèle d'intervention en milieu rural, au travers des Green Village<sup>45</sup>, mais qui ne repose pas sur la formation professionnelle par alternance sur les métiers agricoles comme pour les MFR ou IECD, mais sur l'expérience apprenante autour de la conception et de la gestion des Green Village par les jeunes**. LP4Y développe un modèle de formation en 3 mois, sur le modèle des *Training and Development Center* (TDC) en milieu urbain, en complément de formations professionnelles dispensées par des organisations tierces, mais avec la spécificité, par rapport au TDC, d'être en résidentiel.

### 2.3. La promotion de l'entrepreneuriat

Au dehors de l'accès à l'emploi dans le secteur formel, à travers la formation professionnelle et les parcours d'accompagnement basés sur l'employabilité et le développement personnel, l'entrepreneuriat individuel et l'auto-emploi représentent l'autre débouché possible.

C'est plus particulièrement le cas de Plan International France et de l'IECD. Si, pour la première, la promotion de l'entrepreneuriat est intégrée comme une option possible offerte pour les jeunes, elle constitue généralement pour la seconde un **programme à part entière d'appui aux petites entreprises du secteur informel**. Néanmoins, la promotion de l'entrepreneuriat reste secondaire dans les programmes d'IECD, destinés aux publics qui n'ont plus accès aux dispositifs de formation professionnelle diplômante et certifiante, dû à l'âge. Ainsi, la promotion de l'entrepreneuriat s'effectue auprès des jeunes de plus de 18 ans pour IECD et ses partenaires,

44. Entretien avec la PEFACI, partenaire d'IECD.

45. Entretien avec LP4Y.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

alors qu'elle est destinée aux jeunes de plus de 15 ans chez PLAN, c'est-à-dire à partir de l'âge légal pour certains travaux non dangereux dans la plupart des pays. Néanmoins, les méthodes d'intervention sont relativement similaires.

**Elles consistent à offrir un parcours d'accompagnement aligné sur le processus de création d'entreprise et basé sur l'identification des talents/compétences, la valorisation des potentiels, la définition du projet d'activité, l'élaboration du *business plan* et le lancement des activités de l'entreprise. Des modules de formation sont dispensés à chaque étape du cycle du projet et un accompagnement de type « coaching » est également apporté.**

En matière d'aide au lancement de l'activité et à l'installation, PLAN et IECD ont pour point commun de **ne pas fournir de soutien économique de départ, financier ou en nature**. Le soutien à l'auto-emploi porte davantage sur un accompagnement dans les démarches administratives de création d'entreprise, et dans l'accès éventuel aux crédits (sans engagement). Dans quelques cas, la fourniture de kit de démarrage est intégrée dans les projets de PLAN. Pour cette dernière, « on ouvre des portes avec eux ».

Pour IECD, cet accompagnement vers l'auto-emploi ou l'entrepreneuriat individuel offre des résultats intéressants en matière de génération de revenus pour les jeunes plus âgé.e.s qui ont déjà mené auparavant leurs propres expériences en matière d'entrepreneuriat et dont les échecs sont constitutifs d'un processus d'apprentissage. La promotion de l'entrepreneuriat présente un impact plus faible pour ceux qui développent leur première idée de projet et pour qui les risques d'échec sont plus élevés.

### **2.4. Enseignements, enjeux et perspectives**

#### **Les résultats en matière de transition vers l'emploi**

La transition vers l'emploi est l'un des objectifs clés des projets soutenus par les organisations de la Revue transversale engagées sur le renforcement du pouvoir économique des jeunes.

- Le taux moyen de transition ou « de conversion » vers l'emploi – compris comme le ratio de jeunes placé.e.s soit dans un emploi salarié (secteur

formel) soit soutenu.e.s pour devenir indépendant.e.s à l'issue de leur parcours d'apprentissage – est de 78% pour Plan International et 75% pour LP4Y.

- Pour IECD, le rapport annuel 2019 indiquait des taux de conversion entre 82% et 97% à l'issue des parcours de formation professionnelle, les résultats les plus élevés venant des différentes Écoles hôtelières.
- Dans le cas de Plan International, les transitions vers des projets de travail indépendant ou d'entrepreneuriat (allant de 82 à 94%) semblent plus importantes que les transitions vers un emploi salarié (62 à 78%). Ce taux plus élevé peut s'expliquer par le fait que les activités d'auto-emploi peuvent être effectuées par des jeunes qui étaient auparavant déjà en activité.
- Enfin, il est important de noter que les résultats en matière de transition vers l'emploi ne sont pas systématiquement documentés selon une approche genre par les différentes organisations, à travers des indicateurs désagrégés.

**D'autres indicateurs permettent de mesurer davantage le niveau d'insertion professionnelle et l'effet des actions engagées sur la durée. Il s'agit du taux de maintien en emploi, d'une part, sur la période suivant l'accession à l'emploi ou l'auto-emploi, et d'autre part, du taux de mobilité en emploi, sur une plus longue durée, qui permet d'apprécier l'évolution professionnelle ou de carrière des jeunes, à travers leur capacité d'adaptation par la valorisation des compétences acquises et la recherche d'opportunités. Or, ces indicateurs ne sont pas utilisés par les organisations parties prenantes de l'étude.** Une phase de suivi de six mois est intégrée dans la méthodologie d'accompagnement de PLAN et de LP4Y. Pourtant, le niveau de maintien en emploi au terme de cette période de suivi est faiblement documenté, comme le montre la méta-évaluation effectuée par Plan International, bien que certains cas soient illustrés, mettant en avant les difficultés d'adaptation des jeunes à leur environnement de travail, en ce qui concerne l'emploi formel. En matière de projets d'auto-emploi, l'étude suggère également que le niveau de revenu généré est considéré dans la plupart des cas comme trop faible pour mener à une capitalisation assurant une pérennité à l'activité.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

De son côté, SOSVE enregistre de faibles résultats dans les pays où l'insertion professionnelle des jeunes sans soutien familial est essentiellement axée sur l'auto-entreprise (Togo, Mali). Les jeunes sont peu préparé.e.s à l'entrepreneuriat du fait de « leur évolution au sein d'environnements surprotégés<sup>46</sup> » alors que l'entreprise par définition repose sur une capacité à prendre des risques. Dans d'autres pays, comme Madagascar, les jeunes suivent majoritairement des parcours vers des études longues. Selon les données de 2015-2018, seuls 14% se dirigent vers des études courtes, 75% des jeunes accueilli.e.s ont un niveau supérieur au baccalauréat ou équivalent ; 89 % des jeunes hommes et 64% des jeunes filles sortent du parcours avec un emploi, avec un taux de conversion de 73%.

### Identification et mobilisation des jeunes vulnérables en milieu urbain

De par leurs initiatives et leurs orientations stratégiques, les organisations œuvrant au renforcement du pouvoir économique des jeunes, entendent cibler les jeunes les plus vulnérables. **Deux critères et déterminants principaux sont plus spécifiquement pris en compte pour identifier et sélectionner les jeunes les plus vulnérables : le niveau de décrochage socio-éducatif et le territoire de vie associé aux conditions de vie socio-économiques.**

Dans le secteur de la formation et de l'insertion, **les jeunes les plus vulnérables sont celles et ceux jugé.e.s comme les plus exclu.e.s et les moins qualifié.e.s comme les « NEET », exclu.e.s de l'éducation, de la formation et de l'emploi.** Le décrochage scolaire et notamment l'âge du décrochage sont des indicateurs d'exclusion généralement utilisés dans les organisations, comme IECD, qui se spécialisent sur la formation professionnelle. Plus l'âge du décrochage est bas, plus le niveau de vulnérabilité est considéré comme élevé. En ce qui concerne les jeunes filles, les grossesses précoces sont également prises en compte comme facteurs de décrochage socio-éducatif.

**Les méthodes de ciblage, d'identification et de recrutement des jeunes pour participer aux activités se déroulant dans des centres qui leur sont dédiés reposent sur une approche par territoire** consistant à cibler les bidonvilles et les quartiers informels, en centre-ville ou en zone d'extension péri-urbaine, accueillant l'exode

46. SOS-Village d'Enfants, 2018. étude préalable – « Préparer les jeunes sans soutien parental à l'avenir : comment améliorer les processus d'insertion socioprofessionnelle des jeunes majeur.e.s accompagné.e.s par SOS Villages d'Enfants ? ».

rural et les populations déplacées, réfugiées et immigrées selon les contextes<sup>47</sup>. Ces quartiers se caractérisent par une absence d'aménagement urbain, de services publics et, pour les plus périphériques d'entre eux, d'intégration au système de transport collectif.

**La réussite des programmes et la capacité de mobilisation des jeunes et de recrutement dans les centres où se déroulent les activités, reposent sur le niveau d'ancrage social des partenaires locaux dans les territoires, et leur reconnaissance par les acteurs et actrices publics.** C'est particulièrement le cas pour les centres de formation professionnels agréés par l'État et soutenus par IECD ou le cas des partenaires locaux de Plan International avec lesquels une action sur la durée est conduite dans les territoires.

**Néanmoins, la capacité à intégrer les NEET dans un parcours de transition vers l'emploi reste un défi permanent pour les organisations,** ce qui interroge l'efficacité de leurs dispositifs et l'offre de formation.

### Adaptation des formations (courtes et longues) pour les NEET

**Dans le cas de l'approche axée sur l'employabilité et développement personnel, les formations courtes dispensées, préparant les jeunes au marché de l'emploi, sont les moins qualifiantes et apparaissent souvent plus adaptées pour les profils de jeunes disposant d'un certain niveau d'éducation et de formation, et ne vivant pas dans la pauvreté.** Bien que faisant l'expérience de la marginalisation, notamment du marché de l'emploi, les critères socio-économiques de vulnérabilité ne semblent pas toujours s'appliquer<sup>48</sup>.

Ces formations courtes axées sur l'employabilité nécessitent des relations étroites de partenariat avec le secteur privé employeur afin de sécuriser des placements en entreprises. Pour cela, les outils développés dans la phase d'analyse du marché de l'emploi et des métiers porteurs sont déterminants en ce qu'ils permettent d'identifier les parties prenantes et d'établir des relations de partenariat. La réussite des projets en termes d'insertion professionnelle dépend donc en grande par-

47. Cas de Yaoundé au Cameroun (Plan), cas de Casablanca (IECD), ou des bidonvilles de Delhi, de Mumbai ou de Bangalore en Inde (PL4Y).  
48. Plan International (PLAN), 2017. évaluation du projet Projet Tamkeen « Vers une autonomisation socioéconomique inclusive des jeunes en Égypte » ; PLAN, 2018. « Meta evaluation: Youth Economic Empowerment Programme Portfolio ».

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

tie de cette capacité à tisser des liens avec les acteurs et actrices du secteur privé, en amont et en aval du parcours de formation et d'accompagnement des jeunes.

Les stratégies de placement sont tributaires des contraintes géographiques et économiques de territoire. Non seulement les territoires de vie des jeunes marginalisés ne sont pas intégrés dans le système de l'aménagement urbain, mais les opportunités d'emploi sont limitées au territoire du fait d'une faible capacité de déplacement des jeunes<sup>49</sup>. Dans ce contexte, **la promotion de l'entrepreneuriat et l'accompagnement vers l'auto-emploi des jeunes des quartiers populaires est souvent privilégié.**

**Les formations de courte durée et orientées uniquement sur l'employabilité et le développement personnel empêchent parfois une montée en compétence des jeunes nécessaires pour une insertion professionnelle durable<sup>50</sup>, au-delà des activités économiques qu'il ou elle peut déjà exercer en tant que journalier-ère, dans le commerce et les services informels. Les métiers porteurs identifiés pour l'accompagnement des porteurs et porteuses de projets correspondent souvent aux petits métiers communément exercés dans l'économie informelle et qui sont également distribués selon une logique de genre : les métiers relatifs à l'esthétique ou au commerce sont attribués aux femmes et les métiers relatifs à la mécanique et la construction aux hommes<sup>51</sup>.**

**De l'autre côté, les formations professionnelles plus longues et diplômantes présentent l'inconvénient d'être plus contraignantes, reposant sur un engagement important des jeunes qui n'est pas toujours compatible avec leurs conditions de vie.** Le niveau d'adhésion peut s'avérer plus faible, notamment dans le cas des CFA (IECD), surtout lorsque les centres de formation ne sont pas situés à proximité des territoires de vie des jeunes habitant les quartiers périphériques informels<sup>52</sup>.

**Face aux problèmes d'adhésion des bénéficiaires des programmes de formation professionnelle liés à leurs contraintes de vie et au coût d'opportunité économique que représente le temps de formations, un mécanisme de rémunération des bénéficiaires est mis en place systématiquement par LP4Y mais également par PLAN dans**

49. Entretien avec l'équipe de Plan International au Cameroun.

50. Plan International France, 2018. « Meta evaluation: Youth Economic Empowerment Programme Portfolio ».

51. Entretiens d'approfondissement avec Plan International France et l'équipe de PI au Cameroun.

52. Entretien avec l'association Heure Joyeuse, partenaire d'IECD au Maroc.

certaines de ses programmes soutenus par les agences des Nations Unies, notamment ceux en contexte de crise, sur le principe de « *Cash for programme* »<sup>53</sup>.

Le problème d'adhésion n'est pas seulement lié au parcours de formation proposés mais également à l'emploi obtenu au terme de ce dernier. **Le niveau de maintien en emploi n'est pas systématiquement mesuré au sein des organisations et des projets** mais il apparaît que **les décrochages sont fréquents**, notamment parmi les plus vulnérables, en raison des exigences du monde de l'entreprise d'un côté, et les problèmes de confiance en soi et de démotivation<sup>54</sup>. Les enjeux en matière de maintien des jeunes en emploi concernent l'ensemble des organisations et des modèles développés.

**En matière d'aide à l'installation dans le cas des initiatives d'auto-emploi, les organisations n'apportent pas de soutien économique et financier sous forme de don ou de prêts, mais se limitent à l'accompagnement des démarches. Là aussi, le taux de maintien en activité n'est pas mesuré ni documenté.**

### L'importance des espaces dédiés aux jeunes

**La plupart des organisations s'appuie sur un espace dédié aux jeunes, conçu non seulement pour y réaliser les formations et les activités d'accompagnement en insertion professionnelle, mais également comme un espace d'épanouissement favorisant l'apprentissage de règles de vie en société et l'émergence d'initiatives collectives.** C'est notamment le cas pour les organisations comme Plan International et LP4Y, pour lesquelles les centres sont des sas de transition aussi bien vers l'emploi que pour l'engagement envers la communauté. Des clubs ou groupements des anciens du programme sont constitués et représentent des espaces pertinents pour assurer la continuité des engagements et sont mis à profit pour soutenir la mobilisation des jeunes dans la communauté<sup>55</sup>.

Surtout, les espaces dédiés aux jeunes sont des lieux de sociabilité et de proximité importants, qui offrent un environnement sûr aux jeunes pour leur permettre de s'épanouir et de renforcer leur estime de soi et leur confiance. Ceci est particulièrement le cas pour les actions menées par PLAN et LP4Y en ce qui concerne

53. PLAN-F3E, 2018. « Meta evaluation: Youth Economic Empowerment Programme Portfolio ».

54. Entretien d'approfondissement avec Plan International France et IECD.

55. PLAN-F3E, 2017. Évaluation du Projet Tamkeen « Vers une autonomisation socioéconomique inclusive des jeunes en Égypte ».

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

les jeunes filles. La méta-évaluation de PLAN a montré les bénéfices pour les jeunes filles qu'offraient les activités menées dans les centres dédiés aux jeunes en termes de gains non économiques, notamment une conception du pouvoir d'agir basée sur le développement personnel.

Pour d'autres organisations, **la logique intégrative de la vie en centre est poussée plus loin lorsque ces centres assurent également une fonction d'hébergement sur le modèle de l'internat, comme dans le cas des interventions en milieu rural. Dans ces contextes, les différents espaces d'apprentissage se confondent et favorisent aussi bien le développement personnel à travers la vie en groupe, que la formation de base et la formation technique.**

### Travail décent

La notion de travail décent est définie selon l'Organisation internationale du travail (OIT) comme un travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail, d'une protection sociale pour sa famille et de la liberté pour les individus d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions. Enfin, le travail décent suppose une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes<sup>56</sup>.

Deux organisations formulent leur stratégie d'intervention à travers des objectifs qui font explicitement référence au travail décent tel que défini par l'OIT. Au-delà des transitions efficaces vers un emploi formel dans le secteur privé pour un grand nombre de bénéficiaires, **le niveau de documentation sur la prise en compte du travail décent est faible parmi les organisations.**

La question du travail décent est généralement prise en compte au regard de la relation entre emploi formel et emploi informel. **L'emploi salarié dans le secteur formel est considéré comme le seul critère pour accéder à un travail décent.** L'objectif est donc concentré autour du placement en entreprises sans étudier avec ses dernières les conditions de l'emploi. De plus, les organisations utilisent peu d'indicateurs d'insertion professionnelle comme le taux de maintien en emploi, ni ne documentent les revenus générés par les jeunes qu'ils soient en emploi ou en auto-emploi, comme évoqué précédemment.

56. <https://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm>

La méta-évaluation réalisée par PLAN indique plusieurs exemples de mauvaises pratiques persistantes chez les entreprises qui ont employé des jeunes issu.e.s des projets : absence de contrat signé, absence de protection sociale, absence de congés. L'évaluation révèle également que les jeunes sont peu sensibilisés au droit du travail de leur pays et que peu d'activités sont réalisées dans ce sens dans les projets.

De son côté, LP4Y intègre des activités de formation sur le droit du travail en vigueur dans le pays. Au terme du processus de formation et d'accompagnements, les jeunes diplômés du Professional Training for Entrepreneurs (PTE) sont censés avoir la capacité d'accéder à un emploi décent et durable : emploi sous contrat, prestations de sécurité sociale et d'assurance et rémunération égale ou supérieure au salaire minimum légal<sup>57</sup>. Mais il n'existe pas encore de données objectives, notamment à travers des évaluations, pour montrer que ce droit du travail est effectivement respecté pour les jeunes ayant bénéficié du parcours d'accompagnement de LP4Y. L'organisation a lancé en 2020 une évaluation de ces projets en Inde et au Népal, autour d'un Training and Development Center en milieu urbain et d'un Green Village en milieu rural, afin de faire l'état des lieux des actions engagées et des méthodes employées, et d'en apprécier la qualité et l'efficacité quant à l'employabilité des jeunes et leur insertion sociale et professionnelle. Néanmoins, les axes de questionnements et les questions évaluatives présentés dans les Termes de référence n'intègrent pas explicitement la problématique du travail décent en lien avec les dispositifs d'accompagnement et de formations en vue de l'insertion professionnelle des jeunes<sup>58</sup>.

**Si les emplois formels n'offrent pas la garantie d'un travail décent, l'auto-emploi et l'entreprise individuelle peuvent répondre dans certains cas à quelques critères de travail décent, notamment au regard du revenu généré. Mais ces derniers sont généralement trop faibles pour envisager une accumulation de capital voire même une activité économique continue<sup>59</sup>, et les projets d'activité restent cantonnés aux « petits métiers » traditionnels de l'économie informelle.**

57. Étude d'impact en cours.

58. LP4Y, 2020 (en cours). *évaluation du projet « Intégration sociale et professionnelle de Jeunes issu.e.s de la grande pauvreté et de l'exclusion par l'entrepreneuriat en Inde et au Népal »* - Termes de référence.

59. PLAN-F3E. 2018. « Meta evaluation: Youth Economic Empowerment Programme Portfolio ».

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

### 2.5. Quelle prise en compte de l'approche genre concernant l'accès à l'emploi ?

Parmi les organisations parties prenantes de la Revue et développant des parcours de transition vers l'emploi, **deux organisations ciblent plus spécifiquement les filles et les jeunes femmes**, Plan International et LP4Y. La première garantit un accès équitable des jeunes femmes à la formation professionnelle et au soutien à l'emploi. Dans le cas de LP4Y, « 70% des jeunes bénéficiaires des centres sont des jeunes filles. Plusieurs programmes en Inde ne sont ouverts qu'aux femmes ou n'acceptent parmi ses bénéficiaires que 5 à 15% de jeunes hommes »<sup>60</sup>.

De son côté, **IECD a initié pour la première fois un processus d'élaboration d'une stratégie genre à travers un accompagnement du F3E**. En effet, il s'agit d'une première étape pour intégrer l'approche genre dans leur stratégie, consistant à partir d'étude pays à analyser avec les équipes IECD les enjeux de genre et les besoins en matière de renforcement sur cette dimension<sup>61</sup>. L'approche est celle de la co-construction d'un plan d'intégration stratégique afin « d'éviter d'imposer de manière verticale une approche genre qui reposerait uniquement sur des conceptions du siège de l'organisation »<sup>62</sup>. Certains des partenaires d'IECD, comme la PEFACI en Côte d'Ivoire dans le contexte des formations agricoles, tente déjà de mettre en place des dispositifs spécifiques pour recruter davantage les filles et leur faire accéder aux formations agricoles.

**PLAN dispose d'une véritable stratégie « genre », « politique sur l'égalité entre les sexes », reposant sur des principes fondateurs et une série d'engagements**<sup>63</sup>. Au-delà du choix des filles et des jeunes femmes comme public cible, **l'association intègre dans ses interventions des activités visant à influencer sur les stéréotypes et les barrières à l'emploi des jeunes filles en menant notamment des activités de**

60. Entretien avec LP4Y.

LP4Y – divers (interne, hors F3E) : « Life Project 4 Youth. Micro Economic Initiatives Strategy », Report, 2020  
« Nouvelle pédagogie. Quel impact et comment l'évaluer ? ».

61. IECD-F3E, 2019. « Accompagner l'organisation à définir et opérationnaliser son approche genre : Cas des programmes d'accès à l'emploi en Côte d'Ivoire ».

62. Entretien d'approfondissement avec IECD, et partenaire en Côte d'Ivoire, la PEFACI.

63. <https://www.plan-international.fr/sites/files/plan/politique-de-plan-sur-l-egalite-des-sexes.pdf>

**sensibilisation auprès des entreprises**. Dans ses interventions en Inde, l'approche genre est intégrée dans toutes les dimensions de gestion de cycle de projet avec l'ensemble des indicateurs de suivi désagrégés par sexe<sup>64</sup>.

**La mise en place d'une approche genre par les organisations renforçant le pouvoir d'agir économique des jeunes souffrent néanmoins de plusieurs limites et fait face à de nombreux défis :**

La limite principale est encore la **faible documentation concernant les inégalités d'accès à l'emploi basées sur le genre** : que ce soit au niveau de l'analyse de marché préalable, sur la différenciation du niveau de revenus générés et d'insertion professionnelle selon le genre, sur les actions pour lutter contre les stéréotypes de genre au sein du marché de l'emploi, et sur les effets positifs non économiques du pouvoir d'agir des jeunes filles.

Un des principaux défis est la **forte structuration du marché de l'emploi selon des critères de genre**, notamment dans le secteur de l'économie informelle et dans le secteur agricole. En milieu urbain, les « petits métiers » sont classifiés entre ceux destinés aux filles autour de l'esthétique et du soin, et ceux destinés aux garçons autour des métiers du transport (conduite, réparation) ou considérés comme physiquement plus engageants<sup>65</sup>. De plus, l'emploi informel indépendant ou l'auto-emploi est souvent considéré comme plus approprié pour les jeunes femmes, principalement en raison de la flexibilité qu'il leur procure pour assurer les rôles de soins et de reproduction qui leur sont assignés. Le risque est la perpétuation de discriminations basées sur le genre qui cantonnent les femmes à des activités invisibilisées sur le plan économique (non ou moins rémunératrices) et dévalorisées<sup>66</sup>. Les demandes des jeunes et les projets professionnels développés s'alignent sur ces représentations genrées et dominantes du monde du travail, et les offres de formation professionnelle proposées correspondent à ces demandes et représentations. Sans questionner les rapports de genre, les dispositifs de formations risquent de renforcer et de perpétuer les rapports inégalitaires.

64. PLAN-F3E. 2018. « Meta evaluation: Youth Economic Empowerment Programme Portfolio ».

65. Entretiens d'approfondissement avec IECD, avec PLAN et son équipe au Cameroun.

66. PLAN-F3E. 2018. « Meta evaluation: Youth Economic Empowerment Programme Portfolio ».

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

Enfin, les **contraintes sexospécifiques** telles que la sécurité, la mobilité et les responsabilités familiales ne sont pas systématiquement prises en compte et constituent des obstacles importants à l'entrée et à la rétention des filles et des jeunes femmes sur le marché du travail.

**Dans le secteur agricole, la division du travail selon des rapports de genre est très forte.** Les femmes constituent généralement une main d'œuvre agricole bon marché, non déclarée, cantonnée aux tâches productives les moins rentables (agriculture vivrière). Le partenaire d'IECD en Côte d'Ivoire qui gère des Écoles rurales de formation a initié la création d'un Girl's Club, afin de promouvoir auprès des jeunes filles la formation professionnelle aux métiers agricoles. Autrement, les Maisons familiales rurales sont composées en majorité de jeunes hommes<sup>67</sup>.

### 2.6. Conclusion

La Revue transversale a permis d'identifier plusieurs modèles-types de parcours de transition vers l'emploi formel ou vers l'auto-emploi, qui diffèrent en fonction de la place accordée à l'employabilité et au développement personnel (« agentivité »), d'un côté, et à la formation professionnelle, de l'autre, notamment à travers l'apprentissage par alternance. Ces modèles-types ne sont pas rigides et chaque organisation articule employabilité et formation professionnelle, mais à des degrés divers.

L'une des caractéristiques communes de ces modèles est l'importance donnée aux formes collectives d'apprentissage qui favorisent les logiques intégratives au-delà des formations stricto-sensu. Dans le même sens, la mise en place d'espaces dédiés aux jeunes et notamment aux filles et aux jeunes femmes constitue une plus-value certaine pour favoriser les dynamiques et les initiatives collectives. La promotion de l'entrepreneuriat est un axe d'intervention spécifique et peut soit s'intégrer au sein des parcours de transition comme option supplémentaire, soit être un dispositif à part entière.

Enfin, ces modèles prennent part dans les contextes urbains et ruraux. Les taux de conversion à l'emploi sont excellents et oscillent entre environ 75% et 95%.

67. Entretien avec UNMFREO.

Les organisations engagées dans le renforcement du pouvoir d'agir économique des jeunes font néanmoins face à un certain nombre d'enjeux et de défis :

- La faible utilisation d'indicateurs permettant de mesurer et de documenter le niveau d'insertion professionnelle, au regard notamment des critères de travail décent, et au-delà du seul indicateur du taux de conversion, constitue un enjeu de premier ordre.
- L'identification et la mobilisation des jeunes et notamment des publics les plus vulnérables, (déscolarisés, sans formation et sans emploi<sup>68</sup>), qui sont le cœur de cible des organisations ne font l'objet d'aucune analyse ou de documentation basée sur des critères objectivables.
- L'adaptation de l'offre de formation et d'accompagnement pour ce public cible : Les formations courtes centrées principalement sur l'employabilité sont souvent plus accessibles et adaptées à un public déjà éduqué et formé. En outre, une faible montée en compétence technique peut être également un frein à l'accès à l'emploi. Les formations longues centrées sur la formation professionnelle, notamment par alternance, peuvent se révéler contraignantes pour les groupes les plus vulnérables, qui peuvent renoncer à s'y engager ou à poursuivre l'ensemble du cycle de formation, du fait notamment du coût d'opportunité et de l'absence de compensation ou d'incitation économique (« *incentive* »).
- Les bailleurs de fonds ou partenaires techniques et financiers peuvent également tendre à privilégier des formations courtes afin de maximiser l'efficacité des financements au regard du ratio « input/output ».
- La faible prise en compte de l'approche genre, même lorsque les organisations sont formellement dotées de stratégie dans ce domaine, au-delà des filles et des jeunes femmes comme public cible, et la faible capacité de suivi et de production de connaissance basée sur des indicateurs spécifiques et des indicateurs désagrégés.

68. Appelés communément « NEET »

# 3. ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET MOBILITÉ INTERNATIONALE DES JEUNES COMME VECTEURS D'ENGAGEMENT CITOYEN

L'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) est un secteur d'intervention au sein de la coopération internationale visant à permettre aux jeunes de mieux comprendre le monde – en étant informé.e.s et sensibilisé.e.s – et à mieux agir en tant que citoyen.ne.s en France pour un monde solidaire. L'ECSI, à travers le soutien à la société civile, est une composante de l'aide publique au développement de la France en lien avec ses engagements internationaux, notamment en 2015 avec l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) pour l'Agenda 2030, faisant suite aux « Objectifs du Millénaire pour le développement » sur l'agenda précédent 2000-2015.

L'ECSI repose sur une éducation dynamique, ouverte à la participation active et créative, orientée vers le changement et l'action. En cela, l'ECSI s'inscrit dans la longue tradition de l'éducation populaire en France, ainsi que des pédagogies actives, autour d'espaces de dialogue et d'émulation collective basée sur la réflexion critique et la déconstruction des représentations initiales, et sur l'engagement vers un objectif de changement.

L'ECSI se construit autour d'une double dimension « ici » et « là-bas » qui détermine le mode principal d'intervention, celui des campagnes de sensibilisation et citoyenne menées à l'échelle des territoires autour d'enjeux locaux imbriqués à des problématiques internationales.

De l'autre côté, la question de l'engagement citoyen des jeunes n'est pas seulement pensée à partir de l'ECSI en France mais également à travers des projets de mobilité et de solidarité internationale des jeunes. Cette mobilité et cette solidarité internationale peuvent prendre des formes très diverses, et la participation des jeunes à des projets de solidarité internationale a également vocation à nourrir un engagement citoyen en France et à développer un certain nombre de compétences facilitant leur insertion socio-professionnelle.

## **3.1. L'ECSI et la mobilité internationale et solidaire des jeunes : des secteurs imbriqués et en cours d'institutionnalisation**

L'ECSI et la mobilité internationale et solidaire des jeunes sont des secteurs qui se structurent à partir de l'engagement de nombreuses institutions publiques françaises et européennes. Celles-ci mettent en œuvre des dispositifs découlant des stratégies jeunes mais aussi des stratégies de coopération internationale intégrant la thématique jeunesse<sup>69</sup>.

L'Agence française de développement apporte un soutien financier aux organisations de la société civile souhaitant développer des projets ECSI en France à travers le dispositif « Initiative OSC », en lien avec les ODD. D'autres institutions portent des instruments de financement plus ciblés sur la mobilité internationale des jeunes et le volontariat, en lien avec des objectifs de solidarité internationale, et qui se déclinent au niveau français mais aussi européen.

Opérateur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France Volontaires agit pour faire connaître les différentes formes de volontariat

69. En France, on peut souligner le cas de l'Agence du service civique (ASC), créé en 2010 avec pour mission de mettre en place et d'encadrer le service civique, système de volontariat destiné aux jeunes de 16 à 25 ans pour l'« engagement de service civique », et sans limite d'âge pour les variantes de « volontariat de service civique » et de « volontariat international ». Les volontaires doivent participer à des missions d'intérêt collectif en France ou l'étranger. Mais aussi le cas de l'Agences Erasmus + France, Jeunesse et Sports, qui a rejoint en 2016 l'Agence du Service Civique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, ainsi que de l'Agence Éducation Formation, placée sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère du Travail. Ces deux agences ont pour mission de piloter et mettre en œuvre les programmes européens Erasmus+ et Corps Européen de Solidarité.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

international d'échange et de solidarité (VIES), orienter et accompagner les jeunes ainsi que les parties prenantes pour améliorer la qualité des projets de volontariats<sup>70</sup>. Parmi les formes de volontariat existent les volontariats de courte durée, généralement de groupe et qualifiés d'initiation et d'échange. Plusieurs dispositifs viennent soutenir ce type de volontariat : les programmes JSI et VVV/SI du MEAE<sup>71</sup>, le programme européen Erasmus+<sup>72</sup>, les chantiers de jeunesse<sup>73</sup>.

De l'autre côté, il existe des volontariats dit de coopération, généralement individuels et de plus longue durée, comme le dispositif du Volontariat de solidarité internationale (VSI), géré par le FONJEP<sup>74</sup>, et le dispositif de Service civique international de l'Agence du service civique. Au niveau européen, le Corps européen de solidarité est l'initiative de l'Union européenne (UE) qui intègre le Service volontaire européen. Seul le dispositif de Service civique international intègre le principe de réciprocité

avec les pays partenaires avec la possibilité d'envoyer et d'accueillir des jeunes volontaires dans les deux sens de la coopération.

Du côté de la société civile, les acteurs et actrices engagé.e.s dans le secteur de l'ECSI sont composé.e.s d'organisations de jeunesse et d'éducation populaire actives dans les territoires en France, généralement membres du CNAJEP et des autres réseaux nationaux, développant une action à l'international<sup>75</sup>, des organisations spécialisées dans les mobilités de jeunesse<sup>76</sup>, des OSIM et des organisations de solidarité internationale développant des action d'ECSI en France. Certaines de ces organisations comme Solidarité Laïque ou le CCFD-Terre Solidaire sont structurées autour de deux dimensions, Solidarité internationale d'un côté et ECSI de l'autre. Parmi les organisations de jeunesse, se trouvent les organisations étudiantes et post-étudiantes (ISF et E&D), mais aussi les organisations issues des migrations et des diasporas.

**Les organisations étudiantes et « post-étudiantes<sup>77</sup> » parties prenantes de la Revue transversale sont des structures nationales avec des têtes de réseaux et des structures locales. Les coordinations nationales agissent comme des centres ressources pour leurs membres, et comme des relais accompagnant les porteurs et porteuses de projets dans l'accès aux financements publics. Les organisations étudiantes font face intrinsèquement à une forte rotation de leurs membres.**

Certaines de ces organisations spécifiques s'inscrivent dans des dynamiques collectives : c'est le cas de SL, E&D et Migration et Développement autour du programme J2R. Mais aussi le cas de la Fondation Nicolas Hulot (FNH) et du FOSIM, adaptant un programme d'ECSI sur les problématiques environnementales avec les jeunes issues des quartiers populaires et défavorisés.

**Enfin, les Collectivités territoriales sont un acteur majeur pour soutenir les initiatives de solidarité internationale et d'ECSI des jeunes dans les territoires et à**

70. Étude France Volontaires et F3E. 2015. « Étude prospective sur le Réseau des Espaces Volontariats ».

71. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères finance les programmes « Jeunesse Solidarité Internationale » et « Ville, Vacances/Solidarité Internationale » dans le but de financer des projets solidaires, collectifs et d'échange menés par des jeunes et portés par une association française avec un partenaire local d'un pays éligible à l'APD. Les modalités d'intervention sont fortement encadrées par le dispositif de financement : les groupes doivent être constitués de 4 à 16 jeunes de 15 à 25 ans, autour d'une action d'environ 15 jours, dont 10 jours minimum consacrés à l'action de solidarité internationale.

72. Le programme Erasmus+ est un programme intégré de la Commission Européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, lancé sur la période 2014-2020. Il fait suite à de nombreux programmes qui se sont succédés depuis de nombreuses années. Il vise à offrir plus de possibilités de mobilité et de coopération des apprenants et des professionnels de jeunesse dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. Le programme est pour cela structuré autour de trois « actions clés ». L'Action clé n° 1 porte sur la « Mobilité des individus », comprenant aussi bien les apprenants que les professionnels. L'Action clé n° 2 – « Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques » – soutient les partenariats stratégiques transnationaux destinés à développer des initiatives dans les domaines de l'éducation, la formation et la jeunesse et à favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et de savoir-faire entre les différents types d'organisations associés. Enfin, l'Action clé n° 3 – « Soutien à la réforme des politiques » – vise à renforcer les outils et instruments mis en place pour faciliter la mobilité en Europe ainsi que la coordination entre États membres de l'Union dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. Dans le secteur jeunesse, le programme Erasmus+ soutient les rencontres entre les jeunes (13-30 ans) et les décideurs/experts.

73. Les chantiers jeunesse (chantier d'été, chantier de jeunes, chantier international), dits hors dispositifs, proposés par les organisations françaises de l'éducation populaire pour faire vivre une première expérience de solidarité internationale ou tout simplement de rencontre interculturelle.

74. Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) est un organisme créé en 1964 et cogéré par l'État, les collectivités et les associations. Il agit comme un pôle de ressources et d'expertise pour promouvoir et soutenir le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. Depuis 1993 le FONJEP gère plusieurs dispositifs de solidarité internationale cofinancés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement (AFD) : les programmes JSI et VVV/SI, mais aussi les postes FONJEP d'ECSI, cofinancés dans des associations de solidarité internationale ou d'éducation populaire.

75. Citons à titre d'exemple Cap Solidarité, Cool'eurs du monde, les CEMEA, Les Éclaireurs et Éclaireuses de France, la Guilde.

76. Citons à titre d'exemple Concordia, Hors piste, Association Euro-Méditerranéenne des Échanges, Volontariats, Événements (Euro-Med-Ève), Une Terre Culturelle.

77. Par association « post-étudiante », nous faisons référence à l'association Engagé.e.s et Déterminé.e.s, anciennement Étudiants et Développement, dont le changement de nom traduit un changement d'identité organisationnelle dans la mesure où l'attachement au monde étudiant n'est plus exclusif, l'association ayant entrepris une démarche d'ouverture et d'inclusion. Désormais, l'association se tourne plus largement sur toute organisation de jeunes, au-delà des seules organisations étudiantes.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

**partir des territoires.** L'Appel à projets thématique Jeunesse du MEAE encourage les collectivités territoriales à étendre et renforcer les coopérations décentralisées qui se développent par et pour les jeunes, autour du volontariat, de l'éducation de base, et de la formation professionnelle. Les Réseaux régionaux multi-acteurs pour la coopération internationale et la solidarité (RRMA) sont des acteurs essentiels sur les territoires pour sensibiliser aux enjeux internationaux, encourager, accompagner, coordonner et valoriser les initiatives de solidarité internationales et d'ECSI qui y sont développées<sup>78</sup>. De nombreuses collectivités territoriales en France intègrent un axe jeunesse à leur coopération internationale en privilégiant les initiatives basées sur la mobilité, comme vecteur d'apprentissage et d'engagement, dans un objectif de dynamisation du territoire en France<sup>79</sup>.

### **3.2. Méthodes et pratiques en matière d'accompagnement et soutien aux initiatives de SI et d'ECSI des jeunes**

Les organisations parties prenantes à la Revue transversale mettent en place des modalités similaires pour encourager, accompagner, soutenir et valoriser des actions jeunesse internationales et d'ECSI<sup>80</sup>.

---

78. Ces réseaux, constitués à partir du milieu des années 90, ont pour mission de renforcer la coopération internationale et le développement sur leurs territoires respectifs. Ils sont soutenus dans leurs missions par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et par les Conseils régionaux. Il existe 12 RRMA en France. Les réseaux visent à promouvoir et améliorer la qualité des actions internationales des acteurs des Conseils régionaux : ils sont en charge de l'identifier les acteurs de la coopération internationale présents sur leur territoire, d'informer et d'accompagner ces acteurs afin de consolider leurs projets, et de valoriser leurs actions. Enfin, ils encouragent les échanges et les rencontres afin de développer les synergies entre acteurs. Les réseaux soutiennent les grandes campagnes citoyennes tels que le Festisol ou le Festival Alimenterre. Les réseaux soutiennent par la diffusion d'informations et d'outils méthodologiques la mobilité internationale, notamment des jeunes. Un Comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes est parfois établi comme dans le cas de Pays de la Loire.

79. Entretien avec l'association Pays de Savoie Solidaire, membre du comité de Pilotage de la Revue transversale.

80. Ingénieurs Sans Frontières, 2014. Enquête sur les parcours d'engagement militant et bénévole et leurs effets ; Engagé.e.s & Déterminé.e.s, 2018. étude La contribution des projets d'E&D aux parcours d'engagement des jeunes et des étudiant.e.s en solidarité internationale (Appui en suivi et évaluation) ; Fondation Nicolas Hulot (FNH) Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM), 2018. évaluation du projet Programme Génération Climat ; France Volontaires, 2015. étude prospective sur le Réseau des Espaces Volontariats ; S&L, 2018. évaluation du projet « Jeunes des 2 rives » ; UNMFREO, 2020. évaluation du projet Territoires ruraux, Territoires de citoyenneté mondiale.

**Pour les organisations de jeunesse structurées au niveau national, une des fonctions institutionnelles est d'assurer l'intermédiation entre les pouvoirs publics et les organisations de jeunesse membres de leurs structures, et de faciliter l'accès aux instruments financiers et la participation dans les mécanismes de dialogue sectoriel avec les pouvoirs publics.** Pour cela, certaines des organisations assurent la fonction de parrainage nécessaire pour les organisations de jeunesse pour bénéficier des dispositifs de financement JSI et VVV/SI du MEAE. Ces organisations offrent également un parcours de formation à leurs structures membres afin de leur permettre de développer des projets de solidarité ou de mobilité internationale, ou d'ECSI, en France.

#### **Mobilité des jeunes et action internationale de solidarité**

En matière d'actions solidaires de mobilité, l'accompagnement consiste en une série de formations visant à sensibiliser et informer les jeunes sur les notions autour de la solidarité internationale, de l'interculturalité mais aussi de la logique de projet reposant sur des besoins, des partenaires, des activités et des financements.

Dans la mesure où la perspective d'une action solidaire dans le cadre d'un voyage international est traditionnellement la source principale de motivation amenant les étudiants à rejoindre des organisations comme ISF ou E&D<sup>81</sup>, **ces organisations offrent des formations orientées sur l'éveil ou la stimulation de l'esprit critique chez les étudiant.e.s participant.e.s, et sur la préparation à l'interculturalité.** Il s'agit d'une part d'interroger les rapports « Nord-Sud » et les positionnements qui se jouent derrière l'action de solidarité, mais aussi et surtout de garantir des projets de qualité qui répondent au principe d'innocuité (ne pas nuire), tout en ayant du sens, c'est-à-dire en répondant aux besoins des populations. Un accompagnement plus spécifique est apporté à l'élaboration et au montage de projet, avec l'ensemble de ces composantes : activités, calendrier, budget, financement.

Certaines organisations comme E&D organisent des jurys de sélection avec des professionnel.le.s de la solidarité internationale, et des « jurys blancs » – hors processus de sélection et servant de test – afin de permettre aux jeunes porteurs ou porteuses de projet de les présenter et de les discuter afin de bénéficier de conseils pratiques en vue d'en améliorer la qualité.

---

81. Entretien d'approfondissement avec ISF et E&D, ainsi qu'avec la section locale de Poitiers d'ISF.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

La pertinence est le critère principal d'appréciation et recouvre la réponse à des besoins identifiés et la demande locale exprimée<sup>82</sup>. Pour cela, le partenariat avec une organisation de la société civile du pays et du territoire concernés est primordial en ce qu'il agit comme « passeuse » entre les jeunes en France et les territoires et populations locales des pays concernés. Les coordinations nationales des organisations étudiantes viennent parfois en appui dans la mise en relation avec les partenaires. C'est particulièrement le cas d'ISF, comme cela a été constaté avec la section de Poitiers et le partenariat avec le GERES au Tadjikistan<sup>83</sup>.

### INNOVATION PROGRAMMATIQUE : JEUNES DES DEUX RIVES

« Jeunes des 2 Rives » (J2R) est un projet innovant en ce qu'il articule les deux dimensions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale des jeunes, avec pour objectif global de contribuer au renforcement du pouvoir d'agir et de l'engagement citoyen des jeunes de France, du Maroc, de Tunisie et d'Algérie, particulièrement ceux qui subissent le plus les inégalités sociales et territoriales. En améliorant la compréhension par les jeunes des enjeux du développement et du vivre-ensemble, en développant leur esprit critique, et en offrant aux jeunes la possibilité « d'agir sur le monde », le projet vise à accompagner les processus de construction de leur citoyenneté et à « prévenir toutes formes de repli sur soi et de radicalités pouvant aller jusqu'à l'engagement dans l'extrémisme violent ».

Il présente la particularité de se construire sur les fondations de programmes existant dans une perspective multi-acteurs<sup>84</sup> et de développer un programme pluriannuel sur quatre pays de soutien aux initiatives d'ECSI et de mobilité internationale des jeunes.

J2R réunit diverses structures engagées sur la jeunesse et la solidarité internationale en France, en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Il est porté par Solidarité Laïque, au sein d'un consortium d'acteurs dont Migrations & Développement, Engagé.e.s & Déterminé.e.s, et la Ligue de l'enseignement des Bouches-du-Rhône sont parties prenantes.

Le programme cible plus spécifiquement les jeunes en France « subissant le plus d'inégalités ». Il s'est appuyé sur des méthodes d'intervention centrées sur l'ECSI et la solidarité internationale, en particulier les dispositifs VVV/SI du MEAE, en cherchant à montrer comment les solidarités nationales et internationales et le faire-ensemble peuvent nourrir la construction de la citoyenneté chez les jeunes, et transformer leurs rapports à leurs territoires.

En matière de méthode d'accompagnement et d'animation des jeunes en France, le programme s'appuie sur une méthode en trois étapes :

- 1 - Renforcer les capacités des éducateurs à animer des dynamiques d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ;
- 2 - Soutenir et accompagner les jeunes dans leurs initiatives de solidarité internationale ;
- 3 - Développer des enseignements et des éléments de connaissance.

<sup>84</sup>. Migrations et Développement/Solidarité Laïque, Évaluation du projet Jeunes des 2 Rives, 2018.

<sup>82</sup>. Entretien d'approfondissement avec E&D.

<sup>83</sup>. Entretien section locale de Poitiers d'ISF.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

### La relation de partenariat dans les projets de SI des jeunes

Si les actions d'ECSI sont pensées autour des rapports internationaux Nord/Sud, leur définition partent de la prise en compte des besoins des jeunes français.e.s en matière de renforcement de pouvoir d'agir, notamment au regard de leur agentivité. Le voyage ou le projet à l'international est pensé comme un vecteur d'éveil citoyen pour les jeunes français.e.s et moins au regard de la pertinence de l'action engagée au Sud, même si l'expérience de l'interculturalité est implicitement pensée comme bénéfique dans les deux sens.

Le point de vue des acteurs et actrices du Sud par rapport à la réception des jeunes français.e.s n'est pas documenté dans les études du corpus de la Revue concernée. Seule une évaluation y fait référence, en mentionnant une faible prise en compte des besoins et des demandes des partenaires locaux et l'absence de cohérence entre les profils de jeunes sélectionnés dans les différents pays<sup>85</sup>.

Le corpus d'études relatif aux initiatives d'ECSI n'a pas permis de fournir des informations sur la nature des partenaires du Sud, la manière dont les partenariats s'établissent permettant la mobilité des jeunes sur des actions de solidarité internationale, et si ces actions correspondent à une demande locale (approche qualité). Les entretiens d'approfondissement mettent davantage en lumière un développement partenarial fonctionnel et pragmatique, reposant sur l'échange souvent informel d'information basé sur les relations interpersonnelles.

### Action solidaire de proximité, sensibilisation et plaidoyer

En dehors des projets de solidarités internationales, les organisations étudiantes développent et encouragent les initiatives d'ECSI réalisées en France, soit dans le cadre de déclinaison locale de campagne nationale (Alimentera), soit dans le cadre d'initiatives émergeant d'un groupe ou d'une association locale. La particularité des organisations qui offrent les deux possibilités aux jeunes est que les actions menées dans l'un ou l'autre champ (action locale, action internationale) sont fortement cloisonnées. Les actions d'ECSI en France correspondent à des séances de sensibilisation, des actions d'éducation, de formation et de promotion d'outils pédagogiques sur les 17 thématiques et les 5 domaines clés des Objectifs de développement durable (ODD)<sup>86</sup>.

85. Migrations et Développement/Solidarité Laïque, Évaluation du projet Jeunes des 2 Rives, 2018.

86. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

En matière d'ECSI menant à des actions locales, certaines organisations se regroupent collectivement pour établir et gérer leur propre instrument de financement, selon une logique guichet tout en assurant un accompagnement sur l'ensemble du cycle de projet, c'est-à-dire en trois étapes, comme au sein du programme J2R : (i) mobilisation des jeunes et émergence des initiatives, (ii) sélection, financement et réalisation des initiatives, (iii) suivi, valorisation et approfondissement.

C'est le cas du Prix des Initiatives Engagé.e.s et Déterminé.e.s (pour la solidarité) ! ou le PIEED, créé en 2010 par Engagé.e.s et Déterminé.e.s, France Volontaires et Solidarité Laïque, et soutenu par la Mairie de Paris et l'AFD.

C'est aussi le cas du partenariat qui associe la FNH et le FORIM autour du projet Génération Climat et de la problématique de l'engagement des jeunes issu.e.s de l'immigration sur les problématiques environnementales et climatiques. Le projet est construit autour d'un dispositif de soutien financier aux initiatives d'ECSI en France, articulées aux problématiques environnementales, en suivant une méthodologie d'accompagnement reposant sur des organisations relais, implantées dans les territoires et chargées d'informer, de mobiliser et de mettre en synergie les organisations de l'éducation populaire, de l'éducation à l'environnement et de l'ECSI<sup>87</sup>.

Enfin, en milieu rural, l'UNMFREO, à travers son réseau de MFR en France intègre dans le dispositif de formation des actions d'ECSI, appelée « Éducation au monde et aux autres (EMA) », afin de répondre à l'ambition et l'objectif des MFR : « permettre à chacun d'agir sur sa propre vie, se réaliser et exceller dans son métier, d'entreprendre dans son milieu avec optimisme et humanisme et de créer avec d'autres un monde plus juste, plus harmonieux, plus solidaire ». Pour cela, un certain nombre de thématiques propres et prioritaires ont été définies, qui ne s'alignent pas complètement sur les ODD, généralement utilisés par les organisations développant des actions d'ECSI. Les thématiques traitées dans le cadre de l'EMA en MFR sont l'éducation « au développement durable », « à la consommation », « à la diversité », « au média », « à la santé », « à la citoyenneté locale et internationale », ainsi que « l'éducation artistique et culturelle ». Le développement de l'EMA au sein des MFR passe par la mise en relation des référent.e.s

87. FNH-FOSIM-F3E. Étude d'évaluation du programme Génération Climat, 2018.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

EMA avec les MFR impliquées dans les partenariats internationaux entre MFR du monde, la production et la diffusion d'outils méthodologiques et pédagogiques via des infolettres, des formations thématiques en région et la sensibilisation des administrateur.rice.s. L'UNMFREO met également en place son instrument d'appui financier aux initiatives d'EMA, via des bourses, ainsi qu'une expérimentation originale de mobilité internationale des jeunes formé.e.s en MFR favorisant l'EMA<sup>88</sup>.

### 3.3. Effets sur les parcours d'engagement

**La question des effets sur les parcours est posée par les organisations étudiantes (ISF) et post-étudiantes (E&D), mais aussi par l'UNMFREO. Ces deux organisations réalisent à des fréquences régulières des études sur les effets sur les parcours d'engagement de leurs membres au sein de leurs structures<sup>89</sup>.**

Ces études répondent à un objectif organisationnel relatif à l'animation de la vie associative contrainte par une forte rotation des membres liée aux temps universitaires et plus généralement au bénévolat, et un objectif de définition stratégique en mettant en exergue les appréciations par les membres des activités proposées.

**Ces études mettent en avant les effets de la participation des jeunes aux actions d'ECSI et de SI sur les parcours d'engagement individuel, notamment au sein des structures, entre les échelons locaux dans les territoires et l'échelon national en tant qu'administrateur.rice.** ISF cherche davantage à établir le lien entre parcours d'engagement et parcours professionnel, en raison de l'identité associative très spécifique d'ISF centrée autour des étudiant.e.s en école d'ingénieur.e et dont l'un des objectifs porte sur les représentations et les conceptions éthiques du métier d'ingénieur.e.

**Ces études soulignent tout d'abord le fait que les étudiant.e.s intégrant ces structures sont de niveau social généralement favorisé, et sont sensibilisé.e.s à la citoyenneté et la solidarité ou socialisé.e.s à l'engagement associatif. Ensuite, les expériences d'ECSI et d'engagement au sein de la structure produit des effets**

88. UNMFREO, 2020. *évaluation du projet Territoires ruraux, Territoires de citoyenneté mondiale.*

89. Étude ISF-F3E. 2014. « Enquête sur les parcours d'engagement militant et bénévole et leurs effets ».

E&D. 2020 (hors accompagnement F3E). « Étude de l'impact d'un projet de structuration du milieu des associations de jeunes et étudiant.e.s et jeunes de solidarité internationale, sur la période 2012-2021 ».

**individuels indéniables sur leur pouvoir d'agir en alimentant et en renforçant ses aptitudes initiales.**

De manière générale, l'expérience de l'action, tout en développant l'esprit critique, **développe des savoir-être et des aptitudes telles que l'autonomie et l'esprit d'initiative.** L'expérience associative, dans le cadre des organisations étudiantes et post-étudiantes, participe d'un processus d'intégration sociale et de socialisation à l'action collective, d'apprentissage des connaissances et des compétences sur le secteur de la solidarité internationale, au fonctionnement des associations, à la définition et la mise en œuvre d'activités. Certains jeunes déclarent vouloir continuer l'engagement associatif<sup>90</sup>. **Surtout, ces expériences influent sur les envies, les choix et les parcours professionnel.le.s mais aussi sur la manière d'envisager la pratique professionnelle.** Ainsi, si certain.e.s jeunes souhaitent clairement s'orienter vers le secteur de la solidarité internationale, d'autres envisagent autrement leur métier d'ingénieur.e – en ce qui concerne ISF – en développant des exigences éthiques spécifiques afin de placer davantage la pratique professionnelle au service de l'intérêt général.

Ensuite, l'ECSI plus précisément, renforce l'esprit et la réflexion critiques sur les rapports internationaux et les enjeux locaux de développement qui peuvent déboucher sur des conceptions éthiques fortes qui structurent le comportement, par exemple en termes de consommation, mais également dans les choix ou du moins les envies d'orientation et de carrière professionnelles. Pour certains, les premières expériences en matière d'ECSI peuvent servir de tremplin pour évoluer sur d'autres formes d'engagement ou de thématiques.

Concernant l'UNMFREO, les actions d'EMA exercent une influence « a priori significative » sur le parcours personnel et professionnel de ces jeunes ou adultes en formation en augmentant les « sentiments d'utilité et de fierté », mais aussi « le gain de confiance » et « le sentiment de réussite »<sup>91</sup>.

Enfin, pour ceux qui en ont fait l'expérience, dans le cadre d'un projet VIES, **l'interculturalité est largement considérée comme un moment de vie marquant et structurant. L'impact sur les attitudes et comportements individuels des voyages soli-**

90. Entretiens d'approfondissement avec ISF.

91. UNMFREO, 2020. *Évaluation du projet Territoires ruraux, Territoires de citoyenneté mondiale.*

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

dares est particulièrement important, en ce qu'ils s'inscrivent dans une démarche davantage initiatique – autour du voyage – basée sur la rencontre de l'altérité, et renforçant la confiance en soi, l'adaptabilité, l'ouverture au monde, le sens critique et une attention à l'autre renforcée<sup>92</sup>. Au-delà de la dimension personnelle, les volontariats permettent le développement de compétences techniques en lien avec des domaines d'activités, tout en questionnant les clichés et stéréotypes liés à l'altérité et les conditions pour des pratiques et comportements éthiques<sup>93</sup>.

### 3.4. Évolution des pratiques

#### Relation entre ECSI « ici » et projet de mobilité/solidarité internationale « là-bas »

Pendant longtemps les deux modalités d'action avec les jeunes sont restées cloisonnées, sans articulation entre elles, et avec une nette préférence parmi les jeunes, notamment étudiant.e.s, pour des projets solidaires de mobilité, au détriment des projets d'ECSI en France. Les acteurs et actrices interrogé.e.s et la documentation analysée sur la période montrent des évolutions dans la part relative entre l'ECSI et les projets jeunesse de solidarité, et la relation entre les deux.

En ce qui concerne E&D, les efforts accordés aux parcours d'engagement des jeunes au sein de leurs organisations ont progressivement amené ces dernières à encourager le développement par les jeunes d'actions d'ECSI en France, au retour d'une expérience de projet solidaire et à partir de celle-ci. Cela figure notamment dans les appels à projet du PIEED. Cette articulation permet d'assurer une continuité voire une progression dans l'engagement, et de mieux capitaliser sur les projets internationaux pour développer des projets ECSI, sur la base de la valorisation des expériences solidaires.

Du côté d'ISF, la relation entre les deux modalités d'action se fait de manière plus antagonique en renvoyant à des identités et des orientations organisationnelles spécifiques<sup>94</sup> : les projets solidaires de mobilité ont longtemps été plébisc-

ités parmi les jeunes, et orientés principalement autour des aspects techniques liés à la formation d'ingénieur.e. Ces projets renvoyaient également à une longue tradition qualifiée par les membres actuels de « sans frontiérisme », c'est-à-dire à une conception technique et apolitique de la solidarité. Les projets ECSI en France sont restés longtemps marginaux, et portaient davantage sur des considérations politiques liées à une réflexion plus critique sur le système économique mondial et les rapports internationaux. ISF a connu une longue évolution amenant aujourd'hui à une situation où l'organisation est davantage orientée sur des projets « ici » d'ECSI, autour de campagnes de sensibilisation en France et au sein des campus, que dans des projets « là-bas » de solidarité. Si ces derniers restent importants, ils connaissent une désaffection croissante.

Ces évolutions au sein des organisations étudiantes comme ISF et « post-étudiantes » comme E&D s'inscrivent bien évidemment dans le contexte pandémique de la COVID-19, mais également dans des tendances structurelles plus générales :

Malgré un travail d'accompagnement et de préparation au voyage solidaire et à l'interculturalité, il peut exister des déceptions et un décalage entre les attentes et les représentations initiales d'un côté, et la réalité des expériences, de l'autre.

Les projets solidaires de mobilité ne sont pas toujours adaptés à la temporalité étudiante. En effet, le temps disponible des étudiant.e.s est réduit et discontinu, et les périodes d'engagement par personne le sont tout autant. De nombreux projets d'associations étudiantes s'inscrivent dans les dispositifs mis en place par les écoles ou universités pour promouvoir la citoyenneté, certaines (comme l'École d'Ingénieur de Poitiers) intégrant « l'engagement citoyen » dans le tronc commun de la première année des élèves-ingénieur.e.s<sup>95</sup>. Il s'agit d'un engagement volontaire, mais obligatoire, non rémunéré, d'une durée de 100h, bénéficiant à une « communauté extérieure à l'école », au service de l'intérêt général. Les associations étudiantes – comme les sections locales d'ISF – sont donc sollicitées pour offrir une activité d'engagement citoyen aux étudiant.e.s de première année.

92. Pays de Savoie Solidaire, Étude d'impact. « 10 ans de voyages solidaires de jeunes : Quels impacts sur leurs choix de vie ? Quel impact pour la Savoie ? ».

93. Entretien d'approfondissement avec France Volontaires.

94. Entretien d'approfondissement avec ISF.

95. Entretien avec la section de Poitiers d'ISF.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

Ensuite, et de manière plus générale, le montage des projets de solidarité peut s'avérer fastidieux notamment autour de la relation à distance avec les partenaires locaux. Dans le contexte étudiant, la réalisation effective du voyage solidaire peut advenir au terme d'un long processus, parfois sur plusieurs années. Ces projets touchent au final peu de jeunes avec un nombre restreint de participant.e.s au voyage. De ce point de vue, l'articulation entre projets de solidarité et projets ECSI est donc essentielle pour mobiliser un plus grand nombre de jeunes, et rendre les voyages solidaires plus efficaces, car intégrés aux actions d'information et de sensibilisation « ici » dans le cadre d'une relation dynamique entre activités, les unes alimentant les autres.

L'importance de la démarche critique chez ISF, l'évolution d'E&D, d'une organisation étudiante à une organisation plus large de jeunes, et les tendances générales récentes à un engagement plus politique des jeunes autour d'enjeux locaux et des dynamiques mondiales (écologie, féminisme, antiracisme) peuvent expliquer aussi les préférences pour le mode d'action ECSI, basé sur la campagne de sensibilisation et de plaidoyer.

**Si ces tendances plus structurelles peuvent expliquer en partie une appétence relative amoindrie des jeunes, notamment étudiant.e.s, pour les projets de mobilité et de solidarité internationale, la crise pandémique a non seulement mis un frein brutal aux projets et aspirations à la mobilité, mais a plus durablement questionné les projets de mobilité comme modalités d'engagement pour les jeunes.**

En ce sens, les projets ECSI peuvent apparaître (i) plus pertinents – au regard des besoins existants de solidarité sur les territoires et plus faciles à appréhender que dans un autre pays ; (ii) plus efficaces – car la proximité rend également la gestion de projet plus commode et accessible ; (iii) plus efficaces – en termes de coûts économiques et écologiques amoindris (liés au voyage) et de nombre de jeunes impliqué.e.s ; (iv) et avec plus d'impacts, au regard des parcours d'engagement.

Il ne s'agit pas ici de proposer un arbitrage entre projets ECSI et projets solidaires de mobilité mais bien de souligner et d'interroger les tendances actuelles au regard des méthodes et modalités de renforcement du pouvoir d'agir des jeunes en France, en lien avec leur engagement citoyen. Pour complexifier l'analyse, il est important de tenir compte de la diversité des publics jeunes et de leurs spécificités. Les ten-

dances décrites ci-dessus concernent davantage un public étudiant. Les projets de mobilité et de solidarité internationale pour un public de « jeunes avec moins d'opportunité » font face à d'autres enjeux et défis, développés ci-après.

### **Enjeux et perspectives : la question des « JAMO »**

**Une des problématiques du secteur portent sur l'inclusion des jeunes « éloigné.e.s de l'engagement » ou en situation de précarité, dans les dispositifs de mobilité internationale et d'ECSI.**

Les acteurs et actrices de l'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) et de la Solidarité internationale (SI) développent des actions jeunesse en France et à l'International mais touchent en grande partie des publics jeunes, socialement favorisé.e.s, étudiant.e.s ou diplômé.e.s de l'enseignement supérieur, sensibilisé.e.s à la citoyenneté et la solidarité ou socialisé.e.s à des types d'engagement compatibles avec ce que proposent les organisations parties prenantes.

De l'autre côté, les organisations de l'éducation populaire interviennent dans les territoires et quartiers en France pour travailler auprès des « jeunes avec moins d'opportunités » (JAMO). Le terme ne fait pas consensus, certaines organisations lui préférant celui de « jeunes les plus touchés par les inégalités » ou de « jeunes éloigné.e.s de l'engagement ». JAMO est une catégorie de l'action publique et désigne les publics cibles des Politiques de la Ville<sup>96</sup>.

**Des convergences ont lieu entre ces différents acteurs et actrices de l'éducation populaire, de l'ECSI et de la SI, soit que des organisations, structurées notamment en fédération nationale, développent des projets « ici et là-bas », soit que des partenariats s'établissent dans le cadre de programmes, en France comme à l'international ou sur les deux dimensions.**

**L'intégration et la territorialisation de l'action publique jeunesse en France favorisent ces convergences** notamment au travers des Réseaux régionaux multi-acteurs et du rôle central des collectivités en matière de soutien aux actions jeunesse sur les territoires – au travers de la Politique de la Ville mais aussi du Fonds

<sup>96</sup>. Bien que ne faisant pas consensus, les termes de JAMO ou de jeunes éloignés de l'engagement sont employés dans la Revue dans la mesure où ils restent utilisés par une majorité d'organisation.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

jeunesse et solidarité international du MEAE – et de territoires à territoires – dans le cadre de projets de coopération internationale des collectivités (coopération décentralisée).

Certaines initiatives des organisations parties prenantes de la Revue consistent à mettre en place des **fonds d'appui aux initiatives locales tout en accompagnant les actrices et acteurs locaux à la construction de dynamiques partenariales et d'animation territoriale à travers des structures relais**. Parmi elles, le programme J2R porte plus spécifiquement sur l'accompagnement des encadrant.e.s de jeunes en France, l'appui à des actions jeunesse menées par les partenaires en France, au Maroc et en Tunisie et sur la capitalisation des pratiques et savoirs développés en vue de mettre en place une communauté de pratiques. **La formation des encadrant.e.s de jeunes est primordiale afin de les amener à développer des projets de mobilité dont les méthodes d'accompagnement sont adaptées au public des jeunes les plus touché.e.s par les inégalités.**

### **3.5. Prise en compte de l'approche genre en matière d'ECSI et de SI des jeunes français.e.s**

La question des rapports de genre et de l'égalité entre les sexes est présente au sein des organisations parties prenantes de la Revue intervenant dans les domaines de l'ECSI et de la SI des jeunes.

Tout d'abord, il convient de faire remarquer **que l'égalité entre les sexes est l'objectif 5 des ODD, ces derniers constituant les thématiques prioritaires à partir desquelles les actions d'ECSI s'élaborent et se structurent. Néanmoins, il n'a pas été possible d'identifier la part de cette thématique dans les actions d'ECSI par rapport aux autres thématiques. À noter également que cette thématique ne figure pas dans la liste des thématiques prioritaires des actions d'EMA de l'UNMFREO.**

Ensuite, au niveau des organisations impliquées dans le champ de l'ECSI en France et de leur stratégie d'intervention, **la prise en compte des rapports de genre est également présente mais également variable selon les organisations** : plus ancienne pour E&D qui a connu une évolution organisationnelle récente,

passant d'un réseau d'organisations étudiantes à celui d'organisation de jeunes. Cette évolution s'est accompagnée d'un travail de définition stratégique basée sur une théorie du changement à 10 ans, dans laquelle l'inclusion, et notamment des jeunes femmes dans une approche d'intersectionnalité, est intégrée comme l'un des champs prioritaires de l'association. Pour ISF, la prise en compte des rapports de genre est plus récente : elle a commencé par la création à partir de 2017 d'un comité dédié à ces questions, souhaitant dénoncer « le machisme dans le milieu des écoles d'ingénieurs où les garçons sont largement surreprésentés<sup>97</sup> ». Ce comité, appelé FeminISF, s'est formalisé et a inscrit la problématique du genre et de l'égalité entre les sexes dans plusieurs événements et activités de sensibilisation organisées pour les sections locales et les membres du réseau.

### **3.6. Conclusion**

Les secteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ainsi que de la mobilité solidaire et internationale des jeunes s'inscrivent dans un processus d'institutionnalisation autour de nombreuses institutions publiques mettant en place des instruments spécifiques de financement dédiés aux organisations de la société civile française, incluant les organisations de jeunes et celles de jeunesses, mais aussi les collectivités locales. Les organisations étudiantes et « post-étudiantes », parties prenantes de la Revue se structurent au niveau national dans une logique fédérative ou de réseau afin de favoriser l'émergence d'initiatives de jeunes, au niveau local et international, en accompagnant les organisations membres pour accéder aux financements publics. Certaines d'entre elles, et d'autres organisations nationales (FNH, FORIM), mettent en place leur propre dispositif de financement et d'accompagnement.

Les méthodes d'accompagnement utilisées sont communes à l'ensemble des organisations et consistent à sensibiliser et amener à une meilleure compréhension des enjeux de la citoyenneté et de la solidarité internationale – notamment autour des Objectifs de développement durable – en vue d'initier des actions collectives.

Ce secteur d'intervention est également marqué par un cloisonnement structurel entre les actions d'ECSI, d'un côté, et les actions de SI, de l'autre, portées par

97. Entretien avec ISF.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

les jeunes, alors que ces deux modes d'intervention ont pour objectif commun de favoriser l'engagement citoyen des jeunes français.es et, plus indirectement, leur insertion socio-professionnelle à travers l'acquisition de compétences liées au savoir-être et savoir-vivre, ou encore à leur « agentivité<sup>98</sup> ». Si, traditionnellement, les projets de mobilité solidaire avaient la préférence des jeunes, les actions de proximité d'ECSI mais aussi de solidarité locale font l'objet d'un intérêt croissant.

Enfin, des tentatives récentes de décloisonnement s'opèrent afin que les actions solidaires de mobilité internationale puissent nourrir les actions d'ECSI en France.

L'un des enjeux auxquels les organisations doivent faire face est la capacité à cibler et mobiliser les jeunes les plus touché.e.s par les inégalités en France – jeunes appelé.e.s également « JAMO », dans la mesure où les actions d'ECSI et de SI des jeunes impliquaient traditionnellement un public relativement plus favorisé. Cette prise en compte de ce public cible passe également par une forme de décloisonnement au sein du secteur entre les organisations de l'éducation populaire intervenant dans les territoires marginalisés en France, les organisations de solidarité internationale et celles d'ECSI. Des partenariats s'opèrent, favorisant le dialogue et la convergence de pratiques qui doivent être soutenues et poursuivies.

## 4. PARTICIPATION DES JEUNES AUX PROCESSUS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Les études sélectionnées et les initiatives sur le renforcement de l'engagement citoyen des jeunes sont rares<sup>99</sup>, bien que la tendance ces dernières années soit à une augmentation des initiatives, faisant du renforcement du pouvoir d'agir politique des jeunes un secteur d'intervention à part entière<sup>100</sup>. Le pouvoir d'agir politique des jeunes porte sur leur participation et leur contribution aux politiques publiques à travers des initiatives de plaidoyer en lien avec les secteurs spécifiques traitant des besoins spécifiques des jeunes (éducation, formation, santé, citoyenneté)<sup>101</sup>.

### 4.1. Des enjeux communs

La problématique de la participation citoyenne des jeunes part du constat de relations de défiance réciproque avec les représentant-e-s des collectivités locales (élu.e.es) ou des pouvoirs publics (fonctionnaires ou élu.e.s représentant.e.s de l'État)<sup>102</sup>. Relations de défiance d'autant plus fortes que les jeunes

99. Il s'agit principalement de l'étude concernant le Programme concerté Maroc (PCM) de Solidarité Laïque ainsi que les deux expérimentations CHTAC du Programme Ateliers du Changement Social du F3E : l'initiative du Secours catholique et de son partenaire Caritas Mauritanie « Projet Urbain » ; et l'initiative portée par Équilibres & Populations et le Scoutisme Béninois « #Ondoitagir ». À ces documents ont été ajoutés l'évaluation de la deuxième phase du PCPA Tunisie de Solidarité Laïque ainsi que l'évaluation du projet d'IDD, membre du COPIL, « La démocratie participative pour un développement humain et solidaire au Maroc ».

100. Revue *Traverse* n°48, 2019. « Jeunes acteurs et actrices du changement. Enjeux et pratiques ».

101. La notion de plaidoyer peut être définie comme les modalités pratiques permettant d'exercer une influence sur les pouvoirs publics. Voir Ollion, E. ; Siméant, J. 2015. « Le plaidoyer : internationales et usages locaux », in Ollion, E. ; Siméant, J. « Politiques du plaidoyer », *Critique Internationale*, n° 67, pp. 9-15.

102. Ce constat et les suivants ont été établis et discutés lors d'un atelier d'échange et d'approfondissement sur la participation politique des jeunes. Voir annexe 2 : Compte-rendu de l'Atelier d'échange de pratiques.

98. Se référer à la section sur le cadrage théorique dans les « Éléments de cadrage » de la Revue.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

souffrent d'un manque de reconnaissance et de légitimité de la part des élu.e.s et fonctionnaires, voire des organisations de la société civile elles-mêmes, d'un faible accès aux services répondant à leurs besoins spécifiques, et d'espaces qui leur sont dédiés.

**Les difficultés d'accès des jeunes aux espaces de gouvernance locale ou nationale résultent de représentations politiques de la jeunesse qui instituent des rapports patriarcaux de dominations des aîné.e.s sur les cadet.te.s et des hommes sur les femmes.** Du côté des actrices et acteurs publics, la jeunesse est considérée comme une catégorie sociale et politique potentiellement dangereuse en raison du potentiel contestataire qu'elle représente – le cas des « printemps arabes » en Tunisie et au Maroc en est la parfaite illustration – et d'autre part comme catégorie illégitime à la prise de décisions du fait du manque d'expérience des jeunes et du processus inachevé d'autonomisation conduisant à la responsabilité, à la prise de parole publique et la participation aux prises de décisions..

Un second enjeu auquel les organisations font face est **l'identification et la mobilisation des jeunes qui cumulent des facteurs d'exclusion**, notamment en résidant dans des territoires ruraux enclavés ou des quartiers urbains périphériques et informels, caractérisés dans les deux cas par une faible présence de l'État et d'offre de services de base.

Pour cela **les organisations participantes s'appuient sur les capacités et l'ancrage de leurs partenaires locaux situés dans ces territoires ou ayant déjà une expérience d'intervention dans ces derniers.** D'un point de vue méthodologique, des analyses situationnelles sont effectuées en lien avec les approches territoriales et pluri-acteurs permettant la compréhension des rôles et des relations entre actrices et acteurs en présence sur le territoire. Ce type d'analyse prend place parmi les organisations qui adoptent et tentent de mettre en pratiques les approches orientées changement développées par le F3E.

De plus, cette analyse situationnelle doit permettre d'intégrer une analyse sur les jeunes elles-mêmes et eux-mêmes et les facteurs d'exclusion et de marginalisation. Cela concerne bien évidemment la prise en compte des rapports de domina-

tion basés sur le genre produisant des inégalités, notamment en matière d'expression publique et d'engagement collectif. Au-delà des rapports de genre, d'autres formes d'inégalité traversent les jeunes et notamment celles relatives à l'accès à l'instruction et à l'enseignement supérieur. À titre d'illustration, le cas des zones rurales en Tunisie nous a été donné par le CIRAD<sup>103</sup> : les jeunes engagé.e.s dans les dynamiques locales de participation citoyenne et notamment celles et ceux que l'on pourrait qualifier de « jeunes leader » sont, paradoxalement, des jeunes qui sont « sorti.e.s » du territoire en raison de l'accès aux études supérieures dans les grandes villes du pays.

Dans ce contexte, **le troisième enjeu réside dans la préparation des jeunes en situation d'exclusion ou de marginalité afin d'être en capacité d'initiative et de dialogue avec les autorités mais également avec les organisations de la société civile et, ainsi, être reconnus comme interlocuteurs.rice.s des pouvoirs publics.**

Ce processus est d'autant plus long dans les territoires où aucune action similaire ou action préparatoire n'a été menée, et pour les populations généralement éloignées de l'engagement citoyen. Lorsqu'interrogées, les organisations menant des initiatives sur le renforcement du pouvoir d'agir politique des jeunes soulignent que **l'enjeu est de pouvoir identifier et s'appuyer sur les dynamiques existantes afin de faciliter le processus d'accompagnement.** La présence d'une société civile active ou d'une société civile plus réduite mais à forte capacité, est un facteur favorable sur lequel elles apprécient de pouvoir s'appuyer.

**La préparation des jeunes pour devenir des interlocuteurs.trice.s des pouvoirs publics est un processus structuré en plusieurs étapes autour de différents aspects du pouvoir d'agir des jeunes.**

- Un premier aspect relève d'un *empowerment* individuel ou du développement personnel autour de l'estime de soi, de la prise de confiance,

103. Lors de l'Atelier d'Échange de Pratiques organisé en mai 2021. Voir le compte rendu en annexe 3.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

notamment dans l'expression et la communication personnelle, mais aussi autour de la propension à l'initiative et aux relations de coopération.

- Un deuxième aspect porte sur la capacité à former des collectifs impliquant de nouvelles relations de pouvoir qu'il faut réguler, en raison notamment des effets d'opportunisme individuel à travers le collectif, et de reproduction des inégalités sociales au sein du collectif.
- Un troisième aspect porte sur le travail de sensibilisation communautaire ou thématique permettant, d'une part, de rendre l'environnement favorable à l'engagement des jeunes, et d'autre part, de diffuser un certain nombre de messages sur des problématiques spécifiques. Cette sensibilisation s'effectue auprès des parents, des autorités mais également auprès des professionnel.le.s de l'éducation et de la santé, ou d'autres secteurs concernés par des campagnes de plaidoyer (par exemple DSSR).

### 4.2. Des approches distinctes

L'analyse documentaire, les entretiens d'approfondissement avec les organisations parties prenantes de la Revue et l'atelier d'échange de pratiques rassemblant les organisations engagées dans ce secteur, montrent deux approches distinctes en matière de renforcement du pouvoir d'agir politique des jeunes à travers leur participation dans les processus de politique publique :

- La première, adoptée par la majorité des organisations concernées, porte sur un objectif de représentation et de participation des jeunes dans les instances ou mécanismes de dialogue politique avec les collectivités territoriales, autour des politiques publiques locales. Cette approche que l'on pourrait qualifier de territoriale, s'inscrit dans une longue tradition des approches participatives dans le développement en lien avec les problématiques de gouvernance démocratique des politiques publiques.
- La seconde approche – adoptée par un nombre plus faible d'organisations – est une approche par les droits. Elle part du constat d'un « manque

institutionnel<sup>104</sup> » en matière de fournitures de services répondant aux besoins généraux et spécifiques des jeunes et de l'existence d'inégalités et de pratiques discriminantes pour l'accès des jeunes à ces services. Cette approche par les droits consiste également à accompagner des dynamiques de plaidoyer des jeunes sur des thématiques spécifiques comme l'éducation, la formation, les opportunités d'emploi, la santé sexuelle et reproductive, les violences et discriminations basées sur le genre. Ces dynamiques de plaidoyer portent sur des messages et des revendications d'ordre politique, car adressés aux pouvoirs publics de type sectoriel, c'est-à-dire ministériel et incluant l'administration déconcentrée de l'État.

Ces deux approches ne sont pas exclusives et sont complémentaires dans la mesure où elles ciblent des acteurs publics distincts mais qui participent aux processus de politique publique locale.

#### Approches territoriales

##### *Concertation pluri-acteurs*

L'approche territoriale consiste à établir progressivement des mécanismes de dialogue et de concertation avec les collectivités locales telles que les communes, et les organisations de jeunes ou de la société civile impliquées sur les actions jeunes.

**Les approches territoriales, pluri-acteurs-actrices, qui vont souvent de pair, dans les cas étudiés avec les approches orientées changement, se révèlent particulièrement pertinentes pour traiter des enjeux de gouvernance locale dans la mesure où les logiques d'intervention développées sont centrées sur les actrices et acteurs.** Nous avons vu comment l'approche pluri-acteurs-actrices, notamment dans le cadre des PCPA, était adoptée dans un cadre sectoriel, celui de l'éducation, en tentant d'articuler les échelles locale et nationale. Cette approche est également utilisée pour ce qui concerne la participation des jeunes à la gouvernance locale en lien avec les collectivités territoriales. Elle repose sur le même **paradigme « professionnalisation-concertation-influence »**, en visant à (i) renforcer et structurer les sociétés civiles ; (ii) à proposer des « espaces pluri-acteurs-

104. Laville, J.-L. ; Sainsaulieu, R. 2013. L'association. Sociologie et économie, Paris, Pluriel.

Laville, J.-L. ; Salmon, A. (dir.) 2015. Associations et Action publique, Paris, Desclée de Brouwer

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

actrices où se construisent la co-décision et un dialogue apaisé avec les pouvoirs publics »<sup>105</sup> ; et (iii) à partir desquels les OSC peuvent interpeler et influencer les pouvoirs publics et contribuer aux politiques territoriales locales.

Les organisations adoptant une approche territoriale<sup>106</sup> envisagent un processus progressif et ascendant d'évolution de l'engagement des collectifs de jeunes, à partir du niveau des quartiers (contexte urbain) vers le niveau de la commune<sup>107</sup>. **La constitution de collectifs de jeunes, leur formalisation puis leur institutionnalisation éventuelle dans le cadre de mécanismes de concertation avec les collectivités locales est un objectif partagé par ces organisations.**

### *Co-production et co-construction de l'action publique*

**Dans les approches territoriales, le renforcement du dialogue citoyen entre les jeunes et les collectivités locales passe par des processus de « co-production » et de « co-construction » de l'action publique.** Ces processus sont à l'œuvre, comme nous l'avons vu précédemment, en ce qui concerne la gouvernance du secteur de l'éducation en lien avec les structures déconcentrées de l'éducation nationale, c'est-à-dire les acteurs publics étatiques. Mais ils sont également à l'œuvre en ce qui concerne les collectivités territoriales, et principalement les communes, dont les responsables sont élu.e.s démocratiquement dans la plupart des pays et qui disposent de compétences accrues dans le cadre des politiques de décentralisation.

---

105. AFD. 2020. « Bilan et capitalisation des programmes concertés pluri-acteurs (PCPA) 2002-2019 ».

106. Cas de Solidarité Laïque dans le cadre des PCPA Maroc et Tunisie par exemple, du réseau Immigration, Développement, Démocratie (IDD) et de ses interventions au Maroc en lien avec la démocratie participative, ou encore de Caritas Mauritanie, partenaire du Secours catholique. Le Secours catholique et son partenaire sont parties prenantes de l'initiative 2 du programme « Changer les Territoires par l'action collective » porté par le F3E, en développant une expérimentation appelée « Projet urbain ». Cette expérimentation a pour objet la « conscientisation du potentiel de transformation social par les acteurs, l'outillage méthodologique et conceptuel, la capitalisation et la recherche de croisement d'expériences ». Enfin, en ce qui concerne l'approche territoriale en matière de participation politique des jeunes, on peut citer également les interventions de Le Gret dans ses interventions en Afrique centrale et Afrique de l'Ouest. Pour cela, se référer plus précisément à la revue *Traverses* n°48.

107. Annexe 2 : Compte rendu d'Atelier d'échange de pratiques.

L'initiative menée par Caritas Mauritanie et le Secours Catholique dans le quartier informel et périphérique de Dar Naïm à Nouakchott, dans le cadre de la composante CHTAC du Programme Atelier du Changement Social, illustre également le processus de co-production de l'action publique qui s'est établi progressivement, à travers le soutien dans un premier temps à des initiatives de jeunes, pour les jeunes et par les jeunes, puis à des initiatives têt public menées par les jeunes en partenariat avec les autorités locales.

Caritas a ainsi mis en place des groupements de quartier gérés par les associations de jeunesse sur le modèle des « conseils de quartier ». Après un accompagnement des jeunes visant à l'identification de leurs besoins et au diagnostic de quartier, chaque groupement définit un plan d'action et est soutenu dans ses initiatives. Parmi celles-ci, les activités sportives et culturelles sont essentielles en ce qu'elles répondent aux centres d'intérêts des jeunes. Des campagnes de sensibilisation – cas de la campagne sur les violences basées sur le genre – sont également élaborées. Le développement des activités à l'échelle de quartier amène les groupements de jeunes à développer les interactions avec les autorités locales. En étant force d'initiatives, les groupements acquièrent une reconnaissance de la part des pouvoirs publics.

La structuration collective des groupements de quartiers à partir des initiatives portées par les jeunes a débouché sur une convention de partenariat avec la commune autour de la question de la collecte des déchets ménagers, prérogative de cette dernière qui ne dispose pourtant pas des moyens budgétaires nécessaires qui sont concentrés au niveau de l'agglomération de Nouakchott. Un service de ramassage des ordures a été mis en place par les groupements de quartier, qui jouissent d'un ancrage territorial et communautaire. Ils sont constitués de jeunes qui sont rémunérés via une contribution par ménage tandis que le matériel est financé par l'association.

Le cas spécifique de cette initiative peut s'apparenter à un processus de co-production de l'action publique dans la mesure où les actrices et acteurs de la société civile et notamment les jeunes, ont permis de soulever la problématique des déchets au niveau de la commune, tout en proposant un dispositif de partenariat avec celle-ci pour y répondre.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

Le processus de co-construction de l'action publique s'illustre notamment à travers les initiatives visant à favoriser les approches participatives dans l'élaboration des Plans de développement locaux ou communaux, à travers la réalisation de diagnostics territoriaux participatifs impliquant la contribution des OSC, des organisations de jeunes et de jeunesse, et leur structuration collective au sein de comité spécifique ou leur représentation dans des instances pluri-acteurs de concertation. De telles approches ont été notamment développées par Solidarité Laïque<sup>108</sup> et IDD<sup>109</sup> au Maroc mais aussi par Solidarité Laïque en Tunisie dans des contextes de réformes institutionnelles des collectivités territoriales, basée sur la décentralisation et l'introduction de la notion de démocratie participative<sup>110</sup>. Dans ce contexte, les initiatives menées visent à accompagner les actrices et acteurs locaux dans la mise en œuvre des dispositions légales en matière de participation citoyenne dans les politiques publiques<sup>111</sup>. Le PCPA Tunisie porté par Solidarité Laïque – et intitulé « Soyons actives/actifs » – s'inscrit dans la même logique d'accompagnement des réformes institutionnelles<sup>112</sup>.

### **Facteur clé : comportements, rôles et capacités des collectivités locales**

Néanmoins, les approches territoriales font face à plusieurs facteurs défavorables qui ont trait principalement aux rôles et capacités des collectivités locales.

108. Solidarité Laïque. 2014. « Étude sur les changements auxquels le Programme concerté Maroc a contribué »

109. IDD-CCFD. 2016. Évaluation finale externe du projet du CCFD-TS cofinancé par l'AFD : « La démocratie participative pour un développement humain et solidaire au Maroc ».

110. Au Maroc, le Programme concerté Maroc développé par SL entre 2002 et 2014 s'est concentré à partir de 2008 sur la constitution de Conseils de Jeunes, notamment dans la réalisation des plans de développement locaux, dans le contexte de la loi sur la Charte Communale de 2008 instaurant des mécanismes participatifs dans la gestion des affaires locales, avec la création des Commissions Parité et Égalité des Chances. Par la suite, avec la nouvelle Constitution adoptée en 2011 introduisant les principes de démocratie participative, et avec les lois organiques de réformes des collectivités territoriales en 2016 élargissant ces mécanismes, IDD a lancé un programme visant à renforcer la participation des jeunes aux politiques locales de développement.

111. Il est raisonnablement possible de considérer que les expérimentations développées initialement dans le cadre du PCM, en matière de Conseil de Jeunes, ont contribué à l'institutionnalisation des mécanismes de participation et de concertation, puisque la loi de 2016 prévoit l'obligation pour les Conseils Régionaux de créer une Commission Jeunesse avec la participation des organisations de la société civile.

112. Alors que l'axe citoyenneté et participation des jeunes est une thématique prioritaire du programme, il est mis en œuvre dans un contexte similaire de réforme de la Constitution introduisant le principe de démocratie participative et de réforme de l'organisation de l'État à travers les lois de décentralisation conférant davantage de compétences aux collectivités territoriales.

Si les compétences ou prérogatives de ces dernières sont variables d'un pays à l'autre, en fonction du niveau de décentralisation de l'État, elles font généralement face à une pénurie de moyens financiers dans la mesure où le transfert de compétences ne s'accompagne pas nécessairement de dotations budgétaires supplémentaires, ni de capacités fiscales accrues dans le cadre des réformes de décentralisation.

Dans ce contexte, les processus de co-production et de co-construction de l'action publique apparaissent déséquilibrés. La participation de la société civile est alors comprise comme sa contribution financière au développement local à travers sa capacité à obtenir des fonds de la coopération internationale. Dès lors, **le processus de co-construction de l'action publique locale à travers la concertation entre société civile et collectifs de jeunes, d'un côté, et collectivité locale, de l'autre, peut équivaloir à une substitution par la société civile de l'action des collectivités**, en raison de l'incapacité de ces dernières à mettre en œuvre leur prérogative. La question de la collecte des déchets en est une illustration.

De plus, dans le cadre de l'approche participative dans l'élaboration de Plan de développement, le cas du Maroc<sup>113</sup> montre qu'en l'absence de ressources de financements, ses plans consistent en une longue liste de projets devant être financés par les autorités administratives sectorielles et les agences de développement nationales et internationales, avec une mise en œuvre répartie entre société civile et collectivité locale. Le processus de co-construction de l'action publique entre société civile et collectivités locales pourrait se matérialiser par une recherche conjointe de financements pour des stratégies élaborées et mises en œuvre conjointement.

**Les processus de co-production et de co-construction de l'action publique sont acceptés par les élu.e.s et acteur.trice.s politiques locaux.ales, en raison des gains politiques que procurent leur participation à moindre frais au développe-**

113. Tainturier, P. 2020. « Évaluation finale externe du programme de renforcement de la société civile (CSSP 2015-2020), USAID Maroc ; « Étude sur la mise en place et l'opérationnalité des mécanismes de participation démocratique dans les provinces de Larache, Hoceima et Oujda », Oxfam Maroc, 2018 ; « Évaluation finale externe du projet « La démocratie participative pour un développement humain et solidaire au Maroc », IDD, 2018 ; « Étude : « La participation des jeunes dans le processus démocratique au Maroc. Défis et perspectives », UNESCO Rabat, 2016.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

**ment de nouveaux services.** Avec des ressources financières faibles, les collectivités locales exercent un rôle facilitant ou bloquant mais rarement un rôle contributif, de sorte que la participation de la société civile à la gouvernance locale peut, lorsque cette société civile agit comme opérateur de services d'intérêts publics, renforcer le processus de privatisation de l'action publique à l'œuvre dans de nombreux pays<sup>114</sup>. Surtout, **les partenariats établis entre collectivités, société civile et organisations de jeunes sont généralement tributaires du pouvoir discrétionnaire du ou de la président.e de la collectivité et des rapports de force politique entre majorité et opposition au sein de l'assemblée de la collectivité.**

**La participation citoyenne des jeunes à la gouvernance territoriale ne peut se limiter à la relation avec les collectivités locales** – dans le contexte par exemple de lois de décentralisation et de démocratie participative – **mais doit inclure la relation avec les autorités déconcentrées de l'État qui disposent des ressources financières en matière de politique de développement.** Dans cette configuration, les collectivités locales apparaissent davantage comme des alliées pour les organisations de société civile vis-à-vis de l'État, dans le cadre d'une gouvernance démocratique des politiques publiques ou des campagnes de plaidoyer concernant les politiques de développement et les politiques jeunes dans les territoires.

En revanche, **le rôle de contrôle citoyen que ces collectifs de jeunes pourraient exercer est beaucoup moins accepté par les collectivités locales.** C'est notamment le cas du mouvement « Y'en a marre » dans la commune de Dakar, et partenaire de Le Gret<sup>115</sup>, qui a contribué au diagnostic territorial en partenariat avec la municipalité et à la réalisation de nombreuses actions d'intérêt général, mais qui tente en même temps d'exercer un rôle de surveillance et de suivi des politiques publiques, pour lequel il n'est pas facilité, alors qu'il est né initialement d'un mouvement de protestation.

**Sur cet aspect spécifique du suivi, l'accès à l'information est un enjeu essentiel pour les sociétés civiles en général, et les jeunes en particulier, mais qui reste entravé en raison d'une absence de cadre juridique en la matière, dans certains**

114. AFD. 2020. « Bilan et capitalisation des programmes concertés pluri-acteurs (PCPA) – 2002-2019 »

115. Revue Traverse n°48, 2019. « Jeunes acteurs et actrices du changement. Enjeux et pratiques »

**cas, d'un manque de capacité au sein même des collectivités en matière de système d'information et de communication, ou encore de résistances au sein de l'appareil administratif ou du personnel politique, dans d'autres cas, en raisons des rapports de force politiques locaux.**

### Approche par les droits

D'autres organisations, comme Équilibres et Populations<sup>116</sup> ou encore Solthis en Afrique de l'Ouest<sup>117</sup>, adoptent davantage une approche par les droits bien qu'elle ne soit pas antithétique avec d'autres approches comme l'approche par territoire, et s'avère même complémentaire.

**L'approche par les droits consiste à identifier puis à mettre fin aux discriminations et entraves pour l'accès des jeunes aux services de base mais également aux services répondant à leurs besoins spécifiques<sup>118</sup>.** Les organisations qui l'adoptent pour renforcer le pouvoir d'agir politique des jeunes développent des méthodes et des pratiques similaires à celles présentées dans les approches territoriales mais qui s'inscrivent dans des processus différents. **Les actions d'influence et de plaidoyer ciblent davantage des secteurs de l'administration étatique et déconcentrée en charge de la garantie des « droits » de la population,** en promouvant la prise en compte des besoins spécifiques des jeunes auprès des pouvoirs publics, et moins les mécanismes de démocratie participative auprès des collectivités locales.

**Les méthodes d'accompagnement et de renforcement du pouvoir d'agir politique repose sur un processus en plusieurs étapes, visant à déconstruire les stéréotypes favorisant les comportements et pratiques discriminatoires au sein des actrices et acteurs publics, à construire un savoir au sein des jeunes autour de la thématique spécifique selon une approche par les droits, et à élaborer un**

116. Equipop et son partenaire Scoutisme Béninois participent également au programme du F3E « Changer les territoires par l'action collective, avec l'expérimentation « #OnDoitAgir » qui vise à créer une masse critique (50 jeunes par localité) de jeunes dont les compétences sont renforcées pour prendre conscience des problèmes d'accès à l'information et aux services de Droits et Santé Sexuels et Reproductifs (DSSR), et capables de documenter ces problèmes afin de pouvoir initier un dialogue avec le Gouvernement pour le respect de ses engagements en lien avec les DSSR.

117. À travers notamment son projet CAP – CAPacités pour renforcer la lutte contre le VIH / Sida en Afrique de l'Ouest.

118. Cas du droit à la santé sexuelle et reproductive dans les initiatives d'Equipop.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

**argumentaire commun permettant de développer des messages de plaidoyer/revendication, et l'élaboration de supports adaptés pour véhiculer ces derniers.**

C'est notamment le cas d'Equipop, engagée en Afrique de l'Ouest sur de nombreuses initiatives visant à promouvoir le droit à la santé sexuelle et reproductive des jeunes selon une approche genre. Au Bénin, l'association mène avec son partenaire local une expérimentation dans le cadre de la composante CHTAC du PACS. Les deux partenaires développent une méthode processuelle et itérative inspirée des approches orientées changement en matière de mobilisation et d'accompagnement des jeunes, et notamment des jeunes filles, qui consiste à préparer des collectifs de jeunes à mener un dialogue avec les autorités en matière de politiques publiques locales. Équilibres & Populations a développé "Change Lab", une approche participative d'incubation de projets pour améliorer l'accès des jeunes à la santé sexuelle et reproductive.

Le processus de préparation nécessite de partir d'initiatives de jeunes, par les jeunes et pour les jeunes (concours de photos, de dessins) visant à sensibiliser sur les discriminations et violations des droits notamment pour l'accès aux services et sur la perception par les jeunes des instances sanitaires<sup>119</sup>. L'élaboration d'un argumentaire et de messages destinés aux actrices et acteurs publics est l'étape suivante, et doit permettre de préparer les jeunes au dialogue et à la concertation. Ce processus de préparation est primordial pour la construction de la légitimité des jeunes, d'autant que la relation initiale avec les autorités est marquée par la méfiance réciproque.

L'expérimentation consiste également à associer les collectifs de jeunes formé.e.s dans des coalitions d'OSC afin de favoriser les synergies et d'augmenter la masse en critique, en diffusant les revendications en matière de DSSR au sein de ses collectifs.

119. Annexe 2 : Compte rendu d'atelier d'échange de pratique.

### **Durée d'intervention, opportunités de financement**

Les approches développées en matière de renforcement du pouvoir d'agir politique des jeunes s'inscrivent dans des processus complexes et dynamiques, sur un temps relativement étiré impliquant plusieurs étapes de changement sur plusieurs mois voire années, alors que les jeunes, pris dans les contraintes d'insertion socio-professionnelle, s'engagent généralement sur des temps plus limités et sont susceptibles de voir leur situation évoluer rapidement.

L'instrument de financement tel que les PCPA semble pour cela parfaitement adapté puisqu'il est construit autour de l'objectif de dialogue entre actrices et acteurs publics et société civile sur les politiques publiques, et conçu en plusieurs phases - (i) pilote, (ii) développement, (iii) consolidation et (iv) envol - sur une douzaine d'années en moyenne<sup>120</sup>. Ce temps peut apparaître trop long comparé au processus de transition des jeunes vers l'autonomie.

Certaines organisations mettant en œuvre des programmes sur le renforcement de la participation citoyenne ou l'approche pluri-acteurs-actrices tentent d'adopter également les approches dites « orientées changement » du F3E<sup>121</sup>, dans la planification, le suivi et l'évaluation de projet, en définissant des horizons et des bornes de changement.

### **4.3. Prise en compte de l'approche genre dans la participation des jeunes aux politiques publiques**

**Le nombre d'études accompagnées par le F3E et le nombre d'interventions couvert par la Revue portant sur le renforcement du pouvoir politique des jeunes dans le monde est relativement faible, et la référence à l'approche genre est présente dans les cas présentés dans « l'approche par les droits » et dans « l'approche territoriale » que nous avons évoquées dans cette section.**

120. AFD. 2020. « Bilan et capitalisation des programmes concertés pluri-acteurs (PCPA) 2002-2019 ».

121. Cas notamment du PCPA Tunisie porté par Solidarité Laïque.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

En effet, le cas considéré pour l'approche par les droits porte sur la promotion des Droits de santé sexuelle et reproductive, à travers la sensibilisation et la mobilisation des jeunes femmes, mais aussi la sensibilisation et le plaidoyer à l'encontre des acteurs publics concernés. Certains cas considérés pour l'approche territoriale prennent en compte l'approche genre. Il s'agit plus particulièrement du cas marocain. Dans ce pays, l'institutionnalisation de la participation des jeunes passe notamment par la mise en place de mécanismes de concertation et de dialogue prévus par la loi – et notamment l'obligation depuis 2016 pour les Conseils régionaux d'établir des Conseils de jeunes et la possibilité laissée aux Communes d'en créer également. Cela fait suite à une première institutionnalisation par l'État marocain de l'approche genre : la réforme institutionnelle de 2009 des communes comme collectivités locales – loi dite de la « Charte Communale » – leur imposait de créer des conseils consultatifs composés d'organisations de la société civile, et appelés « Commission pour la parité et l'égalité des chances ». Ces conseils ont été renommés par la loi de 2016 sur les collectivités locales en « Instance pour l'équité, l'égalité des chances et l'approche genre ». La mise en place de ces commissions au niveau des communes s'effectue selon une logique de représentation où figurent généralement des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap. L'institutionnalisation de la participation de ces catégories de population dans la gouvernance des politiques publiques locales au Maroc s'explique en grande partie par la puissance du mouvement féministe marocain et du soutien international dont il a bénéficié, ainsi que du « Mouvement du 20 février » dans le contexte des révoltes arabes de 2011<sup>122</sup>.

### 4.4. Conclusion

Le renforcement du pouvoir d'agir politique des jeunes, issu des interventions des organisations parties prenantes de la Revue – bien qu'en faible nombre – passe par la mise en place de mécanismes de représentation et de participation des jeunes aux espaces de gouvernance et aux processus de politique publique au niveau local et national.

---

122. Pour une analyse plus approfondie de ces processus d'institutionnalisation au Maroc de l'approche participative, se référer à Hivert, J et Tainturier, P. 2016. « Étude qualitative. La participation des organisations de jeunesse au Maroc : tendances et défis », UNESCO, 2016.

Pour cela, les organisations peuvent s'appuyer sur des contextes de réforme institutionnelle en cours dans ces pays, de décentralisation ou encore liée à la promotion de la démocratie participative dans la continuité des approches participatives dans le développement. Elles peuvent également accompagner ces mouvements de réforme en contribuant à l'opérationnalisation des dispositions législatives et réglementaires.

Ces organisations mettent généralement en œuvre deux approches : l'approche territoriale qui se concentre davantage sur les mécanismes de représentation des jeunes et de concertation avec les pouvoirs publics, principalement avec les Collectivités locales. L'approche par les droits de l'autre qui porte davantage sur un plaidoyer et un dialogue sectoriel autour d'une problématique spécifique.

Dans les deux cas, les organisations font généralement face à trois enjeux principaux :

Le premier est relatif à la relation persistante de défiance entre les jeunes et les autorités publiques, locales et nationales, en raison des représentations sociales et politiques des jeunes qui les assignent à des formes d'illégitimité pour la participation politique – parfois même dans ces pays menant les réformes.

Le second enjeu – lorsque cette participation des jeunes à la gouvernance et au processus de politique publique est légalement possible – porte sur le positionnement des organisations de jeunes, de jeunesse et celles de la société civile qui les accompagnent, dans les processus de co-production et de co-construction de l'action publique. Cette distinction dans la « fabrique » de l'action publique entre co-production et co-construction n'est pas suffisamment prise en compte dans le positionnement stratégique des organisations de la société civile – incluant les organisations de jeunes et de jeunesse – dont le rôle d'opérateur des pouvoirs publics (co-production) peut être valorisé, notamment dans le contexte de faibles ressources financières des autorités publiques et des collectivités locales, alors que le rôle de publicisation des problèmes sociaux, de surveillance et de suivi des politiques publiques (co-construction) peut être davantage contesté ou plus difficilement reconnu par les acteurs publics.

## 02 MÉTHODES ET PRATIQUES DE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

Enfin, un troisième enjeu porte - comme pour les autres secteurs d'interventions en faveur du renforcement du pouvoir d'agir des jeunes (éducation, formation et emploi) - sur la difficulté à cibler et mobiliser les publics jeunes les plus vulnérables dont la préparation et l'accompagnement nécessitent un temps plus long, qui n'est pas toujours compatible avec (i) la situation même de vulnérabilité de cette catégorie sociale (contraintes socio-économiques à la participation citoyenne et coût d'opportunités), et (ii) les logiques de financements publics internationaux davantage portés sur des résultats de court terme.

# 03 PERSPECTIVES MÉTHODOLOGIQUES

# 1. LA QUESTION DU CONTINUUM DANS LE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNESSES

Le continuum dans le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes est généralement pensé de manière temporelle en fonction de l'avancement en âge des jeunes dans leur processus d'autonomisation, et donc à partir des services répondant aux besoins spécifiques ou besoins pratiques des jeunes. Il s'agit du continuum éducation-formation-emploi, centré sur le processus d'insertion socio-économique des jeunes.

Parmi les organisations parties prenantes de la Revue, une seule organisation développe une méthode d'intervention visant à accompagner les jeunes sur l'ensemble de leur processus de transition vers l'âge adulte. La problématique de l'accès aux services répondant aux besoins spécifiques des jeunes requiert généralement un niveau élevé de spécialisation et de professionnalisation. **Les organisations parties prenantes sont généralement engagées sur un secteur spécifique d'intervention comme l'éducation, l'insertion professionnelle ou l'engagement citoyen.**

Dans le cadre de cette spécialisation, et notamment pour les organisations dont les actions sont dirigées directement auprès des publics jeunes, **un autre continuum que celui sur base temporelle est davantage pris en compte et consiste à articuler les différentes dimensions du pouvoir d'agir, individuelles et collectives, pouvoir sur, pouvoir de, et pouvoir avec.** Que ce soit dans le secteur de l'éducation, de l'insertion professionnelle, et dans une certaine mesure, de l'engagement citoyen, les stratégies d'intervention sont structurées autour de l'accès aux services pour les jeunes, autour de l'accès aux espaces d'entraide et de mobilisation, et autour des actions d'influence auprès des pouvoirs publics. Les méthodes d'intervention prennent en compte la dualité bénéficiaire-acteur.rice et s'appuient sur des pédagogies ou des méthodes actives d'accompagnement des jeunes basées sur le développement personnel par l'action collective autonome. Cette articu-

lation est particulièrement ancienne dans le cadre du continuum éducation-formation à la citoyenneté-engagement, tandis qu'elle est plus récente pour les stratégies centrées sur l'accès à l'emploi par la formation professionnelle. Dans le domaine de l'engagement citoyen, les actions centrées sur la mobilisation des jeunes et leur influence sur les politiques publiques qui les concernent envisagent l'articulation service/plaidoyer.

**Une nouvelle tendance consiste à vouloir plus systématiquement transversaliser la composante « engagement ou participation citoyenne » dans les logiques d'intervention visant au renforcement du pouvoir d'agir des jeunes. Si l'articulation service/plaidoyer concernant les besoins pratiques et spécifiques des jeunes est ancienne au sein de la plupart des organisations parties prenantes de la Revue, il s'agit de mettre l'accent sur les besoins stratégiques des jeunes et leur participation directe aux stratégies d'influence à l'égard des pouvoirs publics.**

De même, la prise en compte simultanée des différentes thématiques du pouvoir d'agir des jeunes dans les logiques d'intervention est effectuée par certaines organisations qui développent des programmes, et notamment les PCPA. Ces programmes sont généralement d'envergure nationale et incluent une diversité de territoires dans lesquelles chaque priorité thématique (éducation, insertion professionnelle, participation et engagement citoyen) peut se décliner séparément en fonction des territoires. Dès lors, l'intégration plus systématique de cette dernière thématique dans les logiques d'intervention consistent davantage à adopter une approche par territoire de sorte à ce qu'il y ait une plus grande cohérence et un impact plus important en ce qui concerne l'accès aux services des jeunes et leurs capacités de co-construction de l'action publique, exerçant un contrôle citoyen autant qu'une force de proposition en tant qu'interlocuteur légitime des pouvoirs publics.

## 2. MESURER L'IMPACT SUR LE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'AGIR : UNE AFFAIRE DE TRAJECTOIRES

La question de la mesure du changement en matière de renforcement du pouvoir d'agir des jeunes est un enjeu important pour les organisations parties prenantes à la Revue, car elle touche aux questions complexes relatives au pouvoir : le pouvoir comme état et comme processus, mais aussi les rapports aux pouvoirs et les rapports de pouvoirs, ou encore les pouvoirs « sur », « de » et « avec ».

Le pouvoir comme état est la dimension du pouvoir la plus documentée et s'inscrit dans le rapport exclusion/inclusion, notamment l'accès aux services répondant aux besoins spécifiques et pratiques des jeunes (éducation, formation, santé, culture). Ainsi, les organisations parties prenantes engagées dans le domaine de l'insertion professionnelle utilisent des indicateurs comme le taux de conversion qui montre la concrétisation de l'accès à l'emploi à la suite du parcours d'accompagnement qui leur est offert. Le taux de scolarisation et le taux de rétention sont également utilisés par les organisations engagées dans le secteur de l'accès à l'éducation, notamment par les organisations qui interviennent en appui au système d'éducation formelle. En revanche, aucune organisation n'utilise d'indicateurs de suivi qui renseignent sur la trajectoire des publics jeunes cibles au-delà de l'intervention.

De plus, les autres dimensions du pouvoir, comme processus d'apprentissage et comme relation avec l'environnement social et politique, sont peu documentées et renvoient à la difficulté d'identifier et de définir des indicateurs de changement. En effet, ces dimensions du pouvoir s'inscrivent dans la durée et produisent des effets sur le temps qui ne peuvent être appréhendés qu'à travers la notion de trajectoire. Celle-ci suppose :

- une analyse situationnelle initiale suffisamment fine et contextualisée pour rendre compte de la complexité des phénomènes concernés en rapport aux notions de pouvoirs, sur lesquelles les organisations entendent agir,
- un temps long d'accompagnement centré sur la qualité des processus plutôt que sur la recherche rapide de résultats, et des mécanismes de suivi des actrices-acteurs et personnes soutenues et accompagnées, qui vont bien au-delà du temps de l'accompagnement ou de l'intervention.

L'appréhension des trajectoires comme méthodes de mesure de changement nécessite de distinguer parmi les stratégies d'intervention des organisations parties prenantes, celles centrées sur l'action directe auprès des publics jeunes – en matière notamment d'engagement et de participation citoyenne, mais aussi d'insertion professionnelle – de celles centrées sur l'action indirecte auprès de ces publics par le soutien et le renforcement des capacités d'organisations intermédiaires ou de jeunesse (travaillant avec les jeunes) ou des acteurs et actrices publiques, opérateurs de service (école, centres de formation professionnelle). Cette distinction permet de prendre en compte les trajectoires individuelles des jeunes, d'un côté, et les trajectoires organisationnelles des OSC ou des collectifs de jeunes formels ou informels, de l'autre.

### 2.1. Trajectoires individuelles des jeunes

#### Identification et analyse de la situation initiale

La notion de trajectoire implique une évolution par rapport à une situation initiale d'un groupe social cible identifié. Comme nous l'avons montré, les notions de vulnérabilité, d'inégalités ou encore de marginalisation sont employées par les organisations parties prenantes de la Revue qui adoptent principalement une approche territoriale pour l'identification des groupes cibles, en associant dans

## 03 PERSPECTIVES MÉTHODOLOGIQUES

certain cas d'autres critères de vulnérabilité portant sur des catégories spécifiques de population dans une logique d'inclusion : femmes, handicap, minorités.

L'exercice de Revue transversale a permis de mettre en lumière un certain nombre de limites et de lacunes parmi les organisations parties prenantes au regard des méthodes de ciblage et d'identification des jeunes concernés par les interventions, et plus largement en matière d'analyse initiale de ces derniers :

Au-delà du ciblage par territoire et par catégorie sociale, **les méthodes et les critères d'identification, de mobilisation et de sélection des jeunes, ne sont pas explicités ni documentés dans les études du corpus de la Revue.** Il est important de constater que sur les 10 dernières années d'accompagnement du F3E auprès des organisations membres sur les thématiques jeunesse, aucune étude préalable d'identification des besoins, de diagnostic territorial, ou encore de « ligne de base » n'ait été réalisée.

La plupart des organisations parties prenantes, engagées sur des actions de renforcement du pouvoir d'agir des jeunes, intègrent dans leur méthode d'intervention une étape préalable de diagnostic et d'analyse sur laquelle construire l'offre d'accompagnement des jeunes, que ce soit en matière d'insertion professionnelle (analyse de marché et identification des métiers porteurs) que d'engagement citoyen. Néanmoins, **les données relatives à ces étapes ne figurent pas dans la documentation du corpus de la Revue. Ces étapes relèvent généralement de la responsabilité des partenaires locaux, il n'a pas été possible de constater si elles étaient documentées.**

Par la suite, la durée des étapes d'accompagnement est jugée comme devant être plus longue pour les personnes et les groupes les plus exclus et marginalisés en raison de besoins plus importantes et de capacités ou d'agentivité initiale plus faibles. D'où la nécessité de consacrer suffisamment de ressources et de temps à la phase d'identification, de diagnostic et de sélection des groupes cibles en s'appuyant sur une analyse approfondie des questions de vulnérabilité et de rapports de genre, sur les mécanismes d'exclusion, comme les rapports de domination basés sur le genre, et les pratiques existantes en matière de pouvoir d'agir.

**L'investissement dans les études préalables co-construites entre partenaires, développant plus systématiquement une grille d'analyse basée sur la notion d'intersectionnalité est un élément déterminant pour bâtir un dispositif de suivi et d'évaluation orienté changement.**

Les organisations parties prenantes de la Revue qui interviennent directement sur le pouvoir d'agir des jeunes peuvent être contraintes par une approche projet et des modalités de financements qui induisent des temporalités plus courtes ou s'accompagnent d'exigences en matière de volume de personnes touchées par les actions financées, afin de garantir un rapport efficacité-coût ou encore « input/output » (activité/résultat) suffisamment élevé. **Les exigences de performance ne sont pas toujours alignées avec les exigences d'impact et de changement social.** Elles affectent les possibilités d'intervention auprès des groupes les plus exclus, qui requièrent une mobilisation plus importante de ressources pour un nombre plus faible de personnes directement concernées, raison pour laquelle les stratégies plus qualitatives d'interventions sont par nature moins efficaces. Mais elles peuvent générer un impact plus important.

### **Déclinaison analytique du pouvoir d'agir dans les systèmes de suivi et d'évaluation**

**Si la notion d'empowerment ou de pouvoir d'agir est utilisée dans certains cas dans les logiques d'intervention des organisations parties prenantes et dans leur discours institutionnel, elle ne fait pas l'objet de déclinaison analytique intégrée au dispositif de suivi et d'évaluation.** Les différentes formes de renforcement du pouvoir d'agir – accès aux services mais aussi pouvoirs « sur », « de » et « avec » – pourraient constituer une base pour la définition d'indicateurs de mesure de changement

Les dispositifs de suivi et d'évaluation employés et documentés dans les rapports et les études d'appui sont généralement structurés à partir d'une approche par activité et « output », et s'inscrivent rarement selon une approche basée sur la théorie du changement dans laquelle les objectifs et les résultats des actions sont définis en miroir d'une analyse causale des problèmes identifiés comme nécessitant changement. Les études du corpus dans le cadre d'appui organisationnel font exception. Les évaluations portent principalement sur les processus de mise en œuvre et moins sur les effets des actions engagées sur les « bénéficiaires finaux ». Les données fournies sur les groupes cibles dans les rapports d'évaluation

# 03 PERSPECTIVES MÉTHODOLOGIQUES

et même de capitalisation sont générales et ne font pas référence à une analyse initiale de situation quant aux mécanismes d'exclusion et de marginalisation, aux ressources mobilisés par les jeunes pour y faire face, que les interventions pourraient venir renforcer ou compléter.

**L'absence de déclinaison analytique du concept d'empowerment, au-delà de la dualité exclusion/inclusion dans l'accès aux services répondant aux besoins pratiques des jeunes, s'explique en partie par la complexité des processus et des phénomènes à l'œuvre, autour des relations de pouvoirs et des relations aux pouvoirs.**

Comment mesurer l'agentivité ou l'habilité à agir, ou encore le développement personnel ? Comment mesurer les effets de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale chez les jeunes autant sur leur agentivité que leur propension à s'engager collectivement ? Il s'agit de processus au temps long qui ne produisent pas des effets immédiats mais plutôt des effets indirects et constituent des défis pour les organisations parties prenantes en matière de suivi et d'évaluation. Parmi les organisations parties prenantes, seules les organisations de jeunes, étudiantes et post-étudiantes, mettent en œuvre une démarche visant à mesurer l'impact du parcours d'engagement des membres sur leur trajectoire individuelle, notamment au sein de l'organisation. Les études produites reposent sur une analyse des « ressources » initiales des membres en matière d'engagement et de solidarité internationale<sup>1</sup>, et leur situation personnelle à l'issue du parcours d'engagement.

## **Parcours d'engagement et parcours professionnel**

**Cette approche par trajectoire pourrait être davantage utilisée par les organisations intervenant sur l'agentivité** – à travers notamment l'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale ou l'éducation populaire – **en prenant en compte les choix d'orientation professionnelle et d'engagement collectif des jeunes, au terme de l'accompagnement dont ils et elles ont bénéficié.** L'enjeu et la difficulté sont de pouvoir garder une relation suivie avec les jeunes accompagnés, suffisamment longtemps pour les interroger régulièrement sur leur parcours. L'usage des « clubs d'ancien.ne.s » ou « alumni », utilisée par certaines organisations, semble être un dispositif pertinent et instrumental à la fois pour la récolte de données mais aussi pour mobiliser les nouvelles cohortes de jeunes

1. On pourrait parler ici de dotation initiale en capital social, économique, culturel et symbolique chez les individus, pour reprendre des concepts de Pierre Bourdieu.

participants aux accompagnements offerts par les organisations. Il est nécessaire d'étendre les dispositifs de suivi des « bénéficiaires/participant.e.s » sur une période prolongée après activités afin de recueillir les informations relatives aux trajectoires individuelles afin d'identifier les processus de changement et ceux de reproduction. Les approches programmes soutenues notamment par l'AFD, à travers l'exemple des PCPA dont la durée de vie est d'une dizaine d'années, rend possible la mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation sur le temps long.

La question de la continuité de l'engagement collectif, notamment associative et potentiellement dans la même organisation partenaire, au terme de la participation dans les activités des projets, est un élément déterminant pour apprécier l'impact des accompagnements basés sur l'apprentissage collectif par l'action. De même, la question du maintien en emploi après une période significative post-projet permet également d'apprécier ou de déterminer l'impact des actions d'accompagnement basées sur le développement personnel.

## **2.2. Trajectoires organisationnelles des OSC, des organisations de jeunes et de jeunesses**

Les organisations parties prenantes de la Revue interviennent dans les différents pays à travers des organisations locales avec lesquelles les relations sont structurées autour de deux schémas principaux : soit des organisations locales ont une relation organique avec les organisations parties prenantes de la Revue, en appartenant à un réseau commun dans lequel le niveau d'autonomie peut être variable, soit des partenariats sont établis, généralement dans la durée, et à partir d'une réciprocité recherchée.

**Dans le cadre des partenariats, les organisations n'ont pas pour groupe cible principal les publics jeunes mais les organisations de la société civile** qui interviennent auprès d'eux et des populations locales, à travers des formes d'appui orientées sur le renforcement de capacités et l'accompagnement stratégique dans une démarche pluri-acteurs-actrices. **L'objectif visé est de renforcer l'autonomie** des organisations partenaires et leur reconnaissance comme interlocutrices légitimes des pouvoirs publics dans le cadre de mécanismes de concertation et de dialogue pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

# 03 PERSPECTIVES MÉTHODOLOGIQUES

Pour cela, les relations partenariales s'établissent généralement dans la durée permettant ainsi d'envisager l'accompagnement comme un transfert de compétences pour l'autonomisation et la reconnaissance (ou légitimation). Cette démarche d'accompagnement est promue par l'AFD à travers l'instrument de financement « société civile » et plus particulièrement l'instrument PCPA.

## Transferts de compétences

Ce transfert de compétences est rendu d'autant plus possible et pertinent qu'il s'appuie sur un **niveau élevé de spécialisation et de professionnalisation** des organisations parties prenantes de la Revue transversale, dans les domaines de l'éducation formelle et non formelle et de l'insertion professionnelle. On peut noter par exemple le cas d'Aide et Action et le transfert de compétences autour des gouvernements scolaires et la diffusion des pédagogies actives dans le système d'éducation formelle. Solidarité Laïque développe un transfert de compétences selon **une approche par métier** qui se montre particulièrement pertinente et adaptée à plusieurs égards. Tout d'abord, cette approche métier s'appuie en grande partie sur les organisations membres de Solidarité Laïque qui est un réseau large d'organisations spécialisées dans les secteurs de l'éducation formelle, non formelle et populaire, constituées généralement à partir de professionnel.le.s de ces secteurs. Le transfert de compétences repose donc sur une valeur ajoutée mais également sur une relation de réciprocité entre professionnel.le.s des « Nord » et des « Sud ». En l'absence de reconnaissance de métier – comme c'est généralement le cas pour les éducateur.rice.s et animateur.rice.s du secteur de l'éducation non formelle – le transfert de compétences contribue à une institutionnalisation des pratiques, qui permet de renforcer le cadre d'intervention des acteurs de la société civile et notamment des organisations de jeunes et de jeunesse. L'objectif de ce transfert de compétences spécialisées est l'autonomie des organisations partenaires pour la fourniture de services de qualité répondant aux besoins pratiques et spécifiques des jeunes.

En dehors de ce transfert de compétences spécialisées et des approches spécifiques liées à l'histoire et aux trajectoires singulières de chaque organisation partie prenante à la Revue, un transfert de compétence plus général est à l'œuvre dans le cadre du renforcement de capacités des OSC et porte sur ce qu'il est communément appelé le **« processus de professionnalisation »**. Le terme même de professionnalisation peut recouvrir plusieurs sens et être source de confusion. Il comporte trois composantes qui peuvent être réunies de manière variable selon les organisations.

La première renvoie au sens de « professionnalisation » auquel nous nous sommes référés précédemment, c'est-à-dire à la capacité de fournir des prestations ou des services selon les standards de qualité en vigueur dans un secteur d'activité et partagés par les « professionnel.le.s » qui le composent.

Une deuxième composante de la professionnalisation porte sur les capacités de gestion des organisations et leur conformité aux « standards » de gestion requis dans le secteur, notamment celui de la coopération internationale.

Une troisième composante qui découle de la précédente est la présence significative d'un personnel salarié, notamment en ce qui concerne les fonctions supports nécessaires aux dispositifs et méthodes de gestion.

## La professionnalisation et ses limites

**L'objectif de professionnalisation des organisations de la société civile par le renforcement de capacités porte généralement sur les capacités opérationnelles des organisations, en lien avec leurs capacités d'absorption des fonds et leurs capacités à mettre en œuvre et à rendre compte des projets pour lesquels elles sont financées<sup>2</sup>.** L'autonomie des partenaires locaux repose sur leur capacité de financement, c'est-à-dire de recherche et de gestion de financements. Néanmoins, le processus de professionnalisation comporte un certain nombre de risques et de limites en produisant des effets non désirables qui sont généralement peu anticipés ni pris en compte. En effet, le transfert de compétences en matière de gestion et la présence de personnels salariés s'accompagnent généralement d'un **processus de bureaucratisation occasionnant des déséquilibres** dans la relation entre personnel salarié et personnel bénévole pour la mise en œuvre des activités, entre cadres associatifs et cadres salariés pour les mécanismes de contrôle, de capitalisation et de prise de décision. De plus, la professionnalisation comme augmentation du travail salarié s'accompagne de contraintes fortes en matières juridique et financière qui peuvent peser sur le modèle économique et organisationnel de l'association, en augmentant la dépendance aux financements internationaux afin

2. UNMFREO, 2012. Evaluation du projet « La formation des jeunes ruraux en MFR : Pour une insertion socioprofessionnelle durable » ; GREP, 2013. Evaluation du programme Renforcement des compétences et des capacités des acteurs de l'éducation, au Mali, Maroc, Niger et Sénégal, 2011 – 2015 ; Aide et Action, 2019. Capitalisation d'expériences et des pratiques d'accompagnement d'actrices locales et d'acteurs locaux au sein du réseau.

# 03 PERSPECTIVES MÉTHODOLOGIQUES

d'assurer une continuité de financements nécessaire aux maintiens du personnel salarié formé. Cette **dépendance aux financements internationaux est un facteur structurel qui entrave l'autonomisation** des organisations partenaires dans la mesure où l'accès à ces financements requiert généralement l'intermédiation d'organisations issues des pays source. L'accès aux financements à partir même des pays d'intervention est souvent problématique : les sources de financements étatiques sont généralement limitées et « contraignantes » d'un point de vue politique (instrumentalisation de l'action associative, légitimation de l'État, plaidoyer et approche par les droits non financés). Les financements internationaux sont soit limités (financements d'ambassade), soit difficilement accessibles (financements des Délégations de l'Union Européennes) en raison de mises en compétition exigeantes des organisations candidates. Les financements des Agences des Nations Unies constituent souvent un mode de financement intermédiaire plus accessible pour les organisations locales. Les pays en contexte de crise bénéficient en revanche d'un volume et d'une diversité plus importants de financements internationaux accessibles également pour ces organisations.

## Diagnostic et référentiel de capacités

L'analyse documentaire et les entretiens d'approfondissement ont montré que **l'accompagnement des partenaires locaux et le renforcement de leurs capacités en vue de leur autonomie ne s'inscrivent que très faiblement dans une démarche processuelle qui consisterait à prendre en compte une situation initiale à partir d'un diagnostic organisationnel et des étapes de changement à partir d'un référentiel de capacités**. Ces éléments ne figurent que partiellement dans les différents documents analysés, principalement les rapports d'évaluation. C'est aussi ce que révèle une étude réalisée par Aide et Action sur l'impact des pratiques d'accompagnement<sup>3</sup>. Le renforcement des capacités des organisations partenaires est alors pensé au regard de l'expérience de la participation et de la pratique de gestion de projet ou de programme, comprenant les dimensions stratégiques (orientations, gouvernance) et opérationnelles (mise en œuvre, gestion financière).

3. « *Les approches centrées sur les résultats et la redevabilité vis-à-vis des bailleurs, ainsi que l'ancienneté des partenariats avec les mêmes acteurs favorisent donc depuis des années, un suivi des activités et des résultats au détriment de la relation d'accompagnement des acteurs.* » Capitalisation des expériences et pratiques d'accompagnement d'actrices et d'acteurs locaux par Aide et Action, page 44.

## Analyse situationnelle et approches orientées changement

Une tendance est à l'utilisation de plus en plus répandue des Approches orientées changement élaborées par le F3E et ses membres, en lien avec les stratégies d'intervention pluri-acteurs. Ces approches reposent sur une première phase d'analyse contextuelle, des acteurs parties prenantes et de leurs relations, des contraintes et des opportunités. Les analyses par territoire sont de plus en plus prises en compte, comme en témoignent les expérimentations soutenues dans le programme CHTAC. Cette première phase d'analyse est primordiale dans la mesure où le résultat qui en découle doit servir de socle à la planification stratégique et la définition des étapes de changement conçues en termes de capacités, de relations, de comportements, et de politiques publiques. Néanmoins, **les mêmes limites ont été identifiées en lien avec l'analyse situationnelle** :

Les résultats de cette phase sont **peu documentés** dans le corpus d'études de la Revue transversale, les analyses portant soit sur l'organisation membre du F3E, soit sur le dispositif de gestion et de gouvernance pluri-acteurs-actrices déjà établi, mais rarement sur les territoires spécifiques d'intervention ou sur les autres acteurs et actrices en présence, incluant les partenaires.

En effet, **les informations relatives aux partenaires locaux**, incluant leur trajectoire et leur niveau de développement ainsi que leur positionnement dans le champ institutionnel local et national sont **très peu documentées**.

Dans le cadre du PACS et des expérimentations soutenues dans le cadre du CHTAC, des efforts sont entrepris pour davantage prendre en compte l'analyse par territoire et par acteurs-actrices, sans que les analyses produites conjointement par les partenaires ne soient encore **suffisamment opérationnelles** pour construire une stratégie d'intervention orientée changement.

Les organisations parties prenantes de la Revue transversale et le F3E pourraient avoir recours plus régulièrement à des actions et méthodes dédiées – en s'inspirant par exemple de la « **cartographie fonctionnelle et dynamique**<sup>4</sup> » de la société civile intégrant le genre et l'approche basée sur les droits, utilisée notamment comme

4. [https://eeas.europa.eu/sites/default/files/20160915-cartographie-sc\\_fr.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/default/files/20160915-cartographie-sc_fr.pdf) ; <file:///C:/Users/pierr/Downloads/ELABORATION%20D%E2%80%99UNE%20CARTOGRAPHIE%20FONCTIONNELLE%20ET%20DYNAMIQUE%20MAPPING%20DE%20LA%20SOCIETE%20CIVILE%20DANS%20QUATRE%20REGIONS%20DU%20MAROC....pdf>

## 03 PERSPECTIVES MÉTHODOLOGIQUES

outils de planification par les Délégations de l'Union Européenne en matière d'appui à la société civile. Cette méthode pouvant être déclinée à l'échelle de territoires, peut se montrer parfaitement adaptée pour renforcer les premières phases de mise en œuvre des approches orientées changement. Cette exercice « cartographique » – qualifié dans le monde anglo-saxon « **d'analyse d'économie politique**<sup>5</sup> » (political economy analysis) – consiste à appréhender (i) la gouvernance interne et les capacités des organisations ; (ii) leur légitimité et leur représentativité ; (iii) les intérêts, les enjeux de pouvoir, les tensions et les clivages au sein des OSC ; (iv) les relations liées au positionnement des OSC dans les arènes politiques et institutionnelles. Il est également important d'inclure dans l'analyse la relation entre OSC et partis politiques, en rappelant **que la société civile n'est pas un champ cloisonné du champ politique**. Les engagements volontaires sont généralement pluriels et les acteurs multi-positionnés. En matière d'analyse des capacités des OSC, deux champs sont généralement couverts, la gestion de projet axé sur les résultats et les capacités de plaidoyer. Ces dernières recouvrent le niveau d'expertise technique et sectorielle, la composition de la base sociale de l'organisation, la capacité d'agir en réseau et coalition, la capacité à prendre part dans les espaces de dialogue politique et de concertation avec les pouvoirs publics.

Les Approches orientées changement sont d'autant plus pertinentes et la conduite d'enquêtes et d'analyses préalables des territoires d'intervention et des acteurs parties prenantes est d'autant plus nécessaire dans le cadre de stratégies d'intervention visant au renforcement de la participation des OSC et plus largement des jeunes dans les processus de politiques publiques, au niveau territorial – impliquant davantage les collectivités locales – et au niveau sectoriel – impliquant davantage les services déconcentrés de l'État, mais également au niveau national et au sein de la société civile.

---

5. Au sein des organisations ou des agences de coopération internationale comme la Banque Mondiale, USAID, UKAID, Australianaid ou encore le PNUD, l'Analyse d'économie politique ou *political economy analysis* consiste à regarder l'interaction dynamique entre les structures, les institutions et les acteurs (parties prenantes), pour comprendre comment les décisions sont prises. Pour une plus grande compréhension de cette approche, se référer à :

Harris, D. 2013. "Applied political economy analysis. A problem-driven framework", Politics and Governance, UKAID ;  
Fritz, Verena ; Levy, Brian ; Ort, Rachel. 2014. *Problem-Driven Political Economy Analysis: The World Bank's Experience*. Directions in Development, Public Sector Governance ;, Washington, DC: World Bank IEG  
Australianaid, 2016. "Political Economy Analysis Guidance Note" – <https://www.dfat.gov.au/sites/default/files/political-economy-analysis-guidance-note.pdf>

Les analyses préalables permettent d'entrer en profondeur dans l'organisation administrative de l'État, ses évolutions, ses blocages et dysfonctionnements, d'identifier les lieux de pouvoirs pertinents et les mécanismes de concertation existants entre actrices et acteurs publics, société civile et jeunes. Certains rapports d'évaluation de programme ou projet pluri-actrices acteurs visant à l'amélioration de la gouvernance des politiques par la participation de la société civile montrent l'importance de prendre en compte les mécanismes existants et d'éviter de créer des mécanismes ad hoc spécifiques à l'action. D'autres montrent que certains lieux de pouvoir – telles que les communes – sont prises en compte mais pas les services déconcentrés de l'État. L'expérience de planification stratégique des collectivités locales en France pourrait également nourrir la réflexion sur les bonnes pratiques en matière d'analyse des territoires et des acteurs.

### Opérateur des pouvoirs publics ou contre-pouvoir

En matière d'amélioration de la gouvernance des politiques publiques locales et/ou nationales, la participation des OSC et des organisations de jeunes dans les mécanismes de concertation et de dialogue avec les pouvoirs publics – et plus particulièrement dans la phase d'élaboration de Plan de développement – est considérée comme une étape importante de changement. La portée de ce dernier est variable en fonction de la préexistence de tels mécanismes, en préalable du lancement de l'action.

Néanmoins, **la finalité de cette participation et le type de relation qu'elle induit ainsi que les étapes nécessaires au suivi des politiques publiques conjointement élaborées, sont encore que faiblement prises en compte dans les logiques d'intervention.**

Deux types de relations entre acteurs publics, OSC et jeunes sont envisagées dans le cadre de « la fabrique » de l'action publique : la co-production ou la co-construction de l'action publique. Dans chacune de ces relations, les OSC et les organisations de jeunes ont des rôles types, celui d'opérateurs de l'action publique par la fourniture de service dans le cadre de la co-production, et celui de « contre-pouvoir » dans le cadre de la co-construction, par la surveillance des pratiques, le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques et le plaidoyer pour le changement du cadre réglementaire et institutionnel.

## 03 PERSPECTIVES MÉTHODOLOGIQUES

**Dans le cadre de la co-production de l'action publique, les capacités d'influence sont plus limitées** et la concertation porte généralement sur les actions prioritaires devant faire l'objet de financement et proposées par les OSC, notamment pour la réalisation. La signature d'un partenariat avec une institution - indicateur souvent utilisé dans les initiatives pluri-actrices-acteurs - s'inscrit généralement dans le cadre de la co-production, correspondant a minima à une autorisation administrative à opérer en lien avec les structures publiques, ou, de manière plus significative mais aussi plus rare, à un co-financement de l'action. **Dans le cadre de la co-construction, les capacités d'influence sont plus importantes** et reposent sur la capacité à être une force collective de propositions politiques, autonome des pouvoirs publics. Cela nécessite en revanche un processus de structuration plus complexe et plus long, et une mobilisation plus importante de ressources d'accompagnement.

**Là encore, les analyses de type cartographique ou d'économie politique à l'échelle des territoires d'intervention sont primordiales pour définir des stratégies et des méthodes d'accompagnement des acteurs locaux**, en distinguant ce qui relève d'un côté du processus de structuration collective de la société civile et des jeunes, et ce qui relève, de l'autre côté, de l'accompagnement des acteurs et agents publics dans la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaire. Ces deux processus devant être menés séparément dans un premier temps, avant de pouvoir converger.

**La structuration collective des OSC et des jeunes doit répondre à une logique d'inclusion et de représentation**, et reposer sur des mécanismes de **régulation du pouvoir**, notamment au regard de la participation à la prise de décision et au dialogue avec les pouvoirs publics. Pour atteindre un niveau de fonctionnalité, c'est-à-dire fonctionner de manière active, inclusive et pérenne, des **processus de préparation et d'accompagnement doivent être engagés sur le temps long**, conduisant à la reconnaissance par les pouvoirs publics de participer aux mécanismes de dialogue, tout en limitant les risques que cette participation pourrait induire au sein de la société civile.

Enfin, **l'accès à l'information venant des institutions publiques est un élément primordial pour assurer un rôle de contre-pouvoir basé sur le suivi des politiques publiques mais aussi pour être force de proposition à partir d'information**

**précises et détaillées, à la fois technique et financières.** Un manque d'accès à l'information limite considérablement la portée de la participation des jeunes et plus largement de la société civile dans les instances de concertations. Dans les pays qui ne disposent pas de cadre législatif relatif à l'accès à l'information, un plaidoyer national est nécessaire. Lorsque le cadre existe, son application à l'échelle locale des citoyens peut être entravée par un manque de cadre réglementaire sur la mise en œuvre, par un manque d'information et de capacités mais aussi de ressources des institutions publiques concernées.

# 3. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES EN MATIÈRE DE MÉTHODES ET DE PRATIQUES D'INTERVENTION POUR LE RENFORCEMENT DES POUVOIRS D'AGIR DES JEUNESSES

**1** Réaliser de manière plus systématique des études préalables en matière d'identification et d'analyse des publics cibles en lien avec le critère de vulnérabilité et leurs capacités de résilience, en tenant compte de l'approche genre et intersectionnelle, d'un côté, et en matière d'analyse des acteurs sur les territoires d'intervention, de l'autre, selon des approches « cartographiques » ou « d'économie politique ».

**2** Élaborer et intégrer dans les systèmes de suivi et d'évaluation des indicateurs de changement en lien avec les pouvoirs d'agir des jeunes en distinguant les différentes formes de pouvoir : individuel et collectif, pouvoir de, sur, avec, ou en reprenant la distinction entre besoins pratiques et besoins stratégiques.

**3** Élaborer et utiliser des indicateurs de suivi et d'impact permettant, d'une part, de mesurer les trajectoires individuelles des jeunes en matière d'insertion socio-économique (travail décent) et politique (engagement, représentation et participation), et, d'autre part, de mesurer le niveau de capacités renforcées des organisations partenaires, de jeunes ou de jeunesse, à partir d'un référentiel de départ.

**4** Systématiser la désagrégation par genre des indicateurs de résultats et d'impact.

**5** Accompagner et renforcer les capacités des organisations membres ainsi que leurs partenaires en matière de systèmes de collecte et d'analyse de données pour documenter de manière plus systématique la situation des groupes cibles à toutes les étapes des interventions.

**6** Renforcer ou accroître des actions de sensibilisation auprès des acteurs publics sur les stéréotypes favorisant la discrimination des jeunes en générale, et des jeunes femmes et des filles en particulier.

**7** S'assurer de l'implication et de la participation des jeunes dans les actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, en articulant la recherche de satisfaction de leurs besoins pratiques à celle de leurs besoins stratégiques.

**04**

**ANNEXES**

# 4.1. TABLEAUX DES ORGANISATIONS PARTIES PRENANTES DE LA REVUE

ORGANISATION PARTIE PRENANTE	NOM DE L'ÉTUDE
AGENCE DE L'ENTREPRENEURIAT EN MÉDITERRANÉE	Projet ESAM – Entrepreneuriat Solidaire au Maghreb
AIDE ET ACTION	Capitalisation de 5 années de pratiques et démarches d'Aide et Action & d'ASEM, autour des dispositifs de participation des enfants aux espaces éducatifs : croisement d'expériences entre acteurs français et sénégalais
	Expériences et pratiques d'accompagnement d'actrices locales et d'acteurs locaux au sein du réseau
	Évaluation d'impact du programme «Amélioration et diversification de l'offre éducative (PADOE) en Afrique de l'Ouest
CRID	Festival des Solidarités 2019-2021
	Festival des Solidarités 2016-2018
ENGAGÉ.E.S ET DÉTERMINÉ.E.S (ÉTUDIANTS ET DÉVELOPPEMENT)	La contribution des projets d'E&D aux parcours d'engagement des jeunes et des étudiant.e.s en Solidarité internationale
	Projet de structuration du milieu des associations étudiantes et jeunes de solidarité internationale, sur la période 2012-2021
FNH / FORIM	Programme Génération Climat
FRANCE VOLONTAIRES	Étude prospective sur le Réseau des Espaces Volontariats

MEMBRE DU COPIL	ENTRETIEN D'APPROFONDISSEMENT	ENTRETIEN AVEC PARTENAIRES OU SECTION LOCALES	DOCUMENTATION ADDITIONNELLE
NON	NON	NON	NON
OUI	OUI	OUI	OUI
NON	NON	NON	NON
OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI	NON
NON	OUI	NON	OUI

# 04 ANNEXES

ORGANISATION PARTIE PRENANTE	NOM DE L'ÉTUDE
<b>FRÈRES DES HOMMES</b>	Évaluation prospective externe du dispositif de formation des apprentis menuisiers développé par La Kora PRD
<b>GRF</b>	Renforcement des compétences et des capacités des acteurs de l'éducation, au Mali, Maroc, Niger et Sénégal, 2011 – 2015
<b>HAÏTI FUTUR</b>	Éducation par le numérique en Haïti
<b>IECD</b>	Accompagner l'organisation à définir et opérationnaliser son approche genre : Cas des programmes d'accès à l'emploi en Côte d'Ivoire
<b>INGÉNIEURS SANS FRONTIÈRES</b>	Enquête sur les parcours d'engagement militant et bénévole et leurs effets
<b>LP4Y</b>	Intégration sociale et professionnelle de jeunes issu.e.s de la grande pauvreté et de l'exclusion par l'entrepreneuriat en Inde
<b>MIGRATIONS ET DÉVELOPPEMENT</b>	Projet Jeunes des 2 Rives
<b>PLAN INTERNATIONAL</b>	Projet Tamkeen « Vers une autonomisation socioéconomique inclusive des jeunes en Égypte »
	Meta evaluation: Youth Economic Empowerment Programme Portfolio
<b>SOLIDARITÉ LAÏQUE</b>	Dispositif de suivi évaluation du PRODERE AO II
	Évaluation Finale du programme Éducation et gouvernance dans la province de l'Est du Sri Lanka
	Étude sur les changements auxquels le Programme concerté Maroc a contribué
	Programme Bassin Méditerranéen
	Programme pour le développement de l'éducation et du dialogue social en Haïti

MEMBRE DU COPIL	ENTRETIEN D'APPROFONDISSEMENT	ENTRETIEN AVEC PARTENAIRES OU SECTION LOCALES	DOCUMENTATION ADDITIONNELLE
NON	NON	NON	NON
NON	NON	NON	NON
NON	NON	NON	NON
NON	OUI	OUI	OUI
NON	OUI	OUI	NON
OUI	OUI	NON	OUI
NON	OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI	OUI

# 04 ANNEXES

ORGANISATION PARTIE PRENANTE	NOM DE L'ÉTUDE
SOSVE	Préparer les jeunes sans soutien parental à l'avenir : comment améliorer les processus d'insertion socio-professionnelle des jeunes majeur.e.s accompagné.e.s par SOS Villages d'Enfants ?
STARTING BLOCK	Appui au DSE
	Évaluation finale du projet réseau SENS
UNMFREO	L'impact des dispositifs de formation MFR sur les trajectoires d'insertion socioprofessionnelle des jeunes et adultes formé.e.s en MFR
	Projet Territoires ruraux, Territoires de citoyenneté mondiale
	La formation des jeunes ruraux en MFR : Pour une insertion socioprofessionnelle durable
SECOURS CATHOLIQUE	N/A
DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME	N/A
VILLE DE CHÂTELLERAULT	N/A
RÉGION CENTRE VAL-DE-LOIRE (ET MEMBRE DU CA DU F3E)	N/A
IRAM	N/A
EEDF/CNAJEP	N/A
PAYS DE SAVOIE SOLIDAIRE	N/A
IDD	N/A
ÉQUILIBRES & POPULATIONS	N/A

MEMBRE DU COPIE	ENTRETIEN D'APPROFONDISSEMENT	ENTRETIEN AVEC PARTENAIRES OU SECTION LOCALES	DOCUMENTATION ADDITIONNELLE
NON	OUI	NON	NON
NON	NON	NON	NON
NON	OUI	NON	OUI
OUI	OUI	OUI	NON
OUI	NON	NON	NON
OUI	OUI	NON	NON
OUI	OUI	NON	OUI
OUI	NON	NON	NON
OUI	OUI	NON	OUI
OUI	NON	NON	OUI
NON	NON	NON	NON

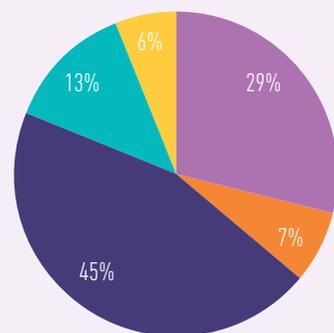
## 4.2. ACTIVITÉS DÉTAILLÉES MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA REVUE DOCUMENTAIRE

### La revue documentaire

L'analyse documentaire a porté sur un corpus de 30 études réalisées depuis 2010. Les études sont de nature très diverse : près de la moitié sont des évaluations de projet. Viennent ensuite les études en lien avec un appui méthodologique aux organisations membres, comme l'appui à la mise en place ou au renforcement des dispositifs de suivi et évaluation et l'appui à la planification participative. Respectivement, 13%, 7% et 6% des études sont des études d'impact (ex-post), des études préalables (ex-ante) et des études de capitalisation.

#### Types d'étude

- APPUI MÉTHODOLOGIQUE
- ÉTUDES PRÉALABLES
- ÉVALUATIONS
- IMPACT
- CAPITALISATION



Parmi ces études, les études d'impact et de capitalisation jouissent d'une valeur particulière – bien qu'en nombre moins important – en raison du fait qu'elles portent sur le temps long et qu'elles se situent à un niveau analytique plus élevé. De plus, et contrairement aux études évaluatives, elles sont par nature moins contraintes par un cadre opérationnel spécifique et des objectifs de redevabilité sur la performance des actions engagées (gestion axée sur les résultats). Elles permettent en conséquence d'entrer plus en profondeur dans les problématiques traitées. Les évaluations menées conjointement avec le F3E ont néanmoins la particularité de s'inscrire dans une vision transformative autour des approches orientées changements. Le niveau d'information exploitable pour les besoins de la Revue, au sein des études évaluatives, est variable. Certaines évaluations portent directement sur le renforcement du pouvoir d'agir des

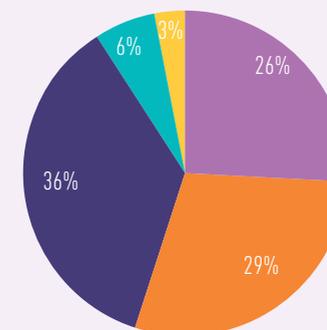
jeunesses, tandis que certaines évaluations se concentrent davantage sur les processus de gestion et de mise en œuvre d'activités au bénéfice d'acteurs (renforcement des capacités), sans qu'il y ait de lien direct et explicite avec le renforcement du pouvoir d'agir. Les études de type « appui organisationnel » apparaissent le moins pertinentes pour les besoins de la Revue transversale.

Un autre constat établi à partir de la revue préliminaire des 30 études du F3E et de ses membres est la différence entre les organisations concernées – au nombre de 19 – et le nombre d'études réalisées : une très grande majorité d'organisations membres (65%) ont pris part à une seule étude accompagnée par le F3E entre 2010 et 2020 et 21% des organisations ont pris part à deux études. Deux organisations (UNFRMEO, Aide et Action) ont pris part à trois études. Une organisation – Solidarité Laïque – a réalisé quatre études.

Lorsque l'on regarde la part relative des thématiques traitées par les études (graphique 2 ci-dessous), on constate une légère surreprésentation de la thématique de l'engagement citoyen (36%) – uniquement en France autour de l'ECSI – et une part relativement égale entre les thématiques de l'éducation et de la formation/insertion professionnelle. En revanche, deux études (6%) sont transversales et abordent les trois thématiques : éducation, formation/insertion, et engagement citoyen (au Sud cette fois).

#### Thématiques traitées

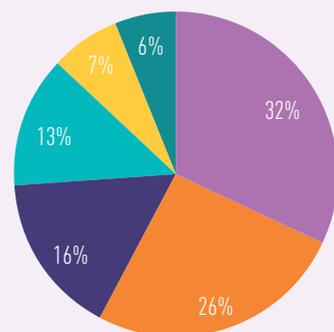
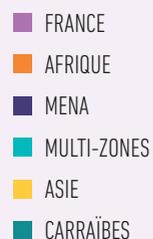
- ÉDUCATION
- FORMATION / INSERTION PROFESSIONNELLE
- ENGAGEMENT CITOYEN
- TRANSVERSALE
- SANTÉ



## 04 ANNEXES

Il existe une légère surreprésentation de la « France » comme zone géographique ; toutes les études en lien avec cette zone portant sur la thématique de l'engagement. Cela s'explique par le fait que de nombreuses études portent sur des appuis aux organisations membres du F3E et sur le fait que la thématique de l'engagement est principalement traitée sous l'angle de l'éducation au développement et du volontariat international à partir de la France et dans un cadre de relation Nord-Sud. Ensuite, les zones les plus représentées sont l'Afrique et la région MENA, et les zones les moins représentées sont l'Asie et les Caraïbes. Quatre études (13%) portent sur plusieurs zones géographiques, certaines s'inscrivant dans un cadre de développement des relations Sud-Sud.

### Zones géographiques concernées par les études



### Les entretiens d'approfondissement

Une série d'entretiens a été menée avec des organisations parties prenantes de la Revue et leurs partenaires. Ces entretiens avaient pour objectif de contextualiser les études et les initiatives sur lesquelles elles portaient, au regard des stratégies d'intervention plus larges développées par les organisations concernées. Ensuite, les entretiens permettaient d'approfondir des éléments spécifiques des études analysées ou au contraire des éléments insuffisamment documentés. Ils permettaient surtout de mieux identifier les méthodes et pratiques d'intervention au regard du renforcement des pouvoirs d'agir des jeunes. Les entretiens avec les partenaires visaient là aussi à contextualiser davantage les initiatives concernées par les études analysées au regard des problématiques de territoire, de la nature et trajectoire

des organisations locales partenaires, et de leur relation de partenariat avec les organisations parties prenantes de la Revue. Ils permettaient également de mieux identifier les pratiques et méthodes d'intervention, notamment en ce qui concerne l'identification, la mobilisation et l'accompagnement des jeunes<sup>1</sup>.

### Analyse documentaire complémentaire

Les entretiens réalisés avec les organisations parties prenantes ont donné lieu à une collecte supplémentaire de documentations portant sur les initiatives en lien avec les études ou d'autres initiatives d'intérêt. Cette documentation a fait l'objet d'une analyse complémentaire et croisée avec celle portant sur le corpus d'études initiales<sup>2</sup>.

De plus, l'ensemble de cette documentation a été enrichi par une analyse plus large incluant une littérature institutionnelle – liée principalement aux orientations stratégiques de l'AFD ou du MEAE et plus largement des organisations parties prenantes à la Revue transversale – mais aussi une littérature académique, principalement en sciences sociales et politiques, autour de l'*empowerment*, des jeunes mais aussi des cadres de l'action publique et de l'action associative<sup>3</sup>.

### Atelier d'échange de pratique

Un Atelier d'échange et d'approfondissement, intitulé « Comment accompagner la participation et l'engagement citoyen des jeunes dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques ? » a été organisé en mai 2021. Il a rassemblé sept organisations – acteurs de SI qui expérimentent des approches identifiées comme innovantes – afin d'approfondir la connaissance des bonnes pratiques en matière de renforcement du pouvoir d'agir politique des jeunes dans les pays et territoires d'intervention<sup>4</sup>.

1. Voir Annexe 1 pour la liste des organisations parties prenantes ayant fait l'objet d'un entretien.

2. Voir Annexe 1.

3. Les références bibliographiques se trouvent dans les notes de base de page.

4. Annexe 2 : Compte-rendu de l'Atelier

## 4.3. COMPTE-RENDU DE L'ATELIER D'ÉCHANGE DE PRATIQUES ET D'APPROFONDISSEMENT

*« Comment accompagner la participation et l'engagement citoyen des jeunes dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques ? »*

Neuf personnes issues de huit organisations ont participé à l'Atelier sur les pratiques innovantes en matière de renforcement du pouvoir d'agir politique des jeunes, organisé par le F3E le mardi 25 mai.

Les participant.e.s se sont appuyé.e.s sur les initiatives et expérimentations en lien avec cette thématique, ayant fait ou faisant l'objet d'un accompagnement du F3E, soit en tant que partie prenante de la Revue transversale, soit en participant au Programme Ateliers du Changement Social mis en œuvre par le F3E.

ORGANISATIONS PARTICIPANTES	INITIATIVES ET EXPÉRIMENTATIONS
<b>GERES</b>	Projet de zones d'électrification rurale (ZER) au Mali impliquant la mise en place de mécanismes de concertation entre les collectivités locales et les communautés, notamment les femmes et les jeunes
<b>EQUIPOP</b>	Divers projets en Afrique de l'Ouest sur la promotion des droits des femmes à la santé sexuelle et reproductive et le renforcement du pouvoir d'agir politique des jeunes, et notamment des jeunes filles
<b>GRUPE INITIATIVE</b>	Le groupe initiative a publié en septembre 2019 le n°48 de la revue Traverses intitulé : « Jeunes acteurs et actrices du changement. Enjeux et pratiques »
<b>CARITAS MAURITANIE</b>	Initiatives de mobilisation et de participation citoyenne des jeunes ainsi que de renforcement du dialogue avec les autorités locales, à travers la création de Comités de quartier.

ORGANISATIONS PARTICIPANTES	INITIATIVES ET EXPÉRIMENTATIONS
<b>LE GRET</b>	Initiatives en Afrique centrale autour des jeunes comme acteurs de changement dans les territoires à travers la création ou le renforcement d'instances ou de mécanismes de concertation avec les autorités /collectivités locales. Initiatives également sur l'accès aux services des jeunes pour répondre à leurs besoins spécifiques (formation professionnelle) dans une approche intersectionnelle.
<b>INITIATIVE DÉVELOPPEMENT</b>	Initiative « Jeunes, porteurs de changement » à travers une démarche concertée pluri-acteurs et une approche orientée changement, dans quatre communes sur des territoires enclavés d'Haïti, afin d'améliorer la gouvernance locale des territoires à travers la participation citoyenne des jeunes
<b>CIRAD</b>	En Tunisie, recherche menée sur les politiques d'aménagement du territoire en zone rurale autour des problématiques de l'eau, à travers une démarche inclusive via la création de Comités de territoire
<b>SOLIDARITÉ LAÏQUE</b>	Diverses initiatives en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord, sur la participation des jeunes à la gouvernance locale

## 04 ANNEXES

L'Atelier a permis d'aborder les approches adoptées par les organisations ainsi que les facteurs favorables et défavorables concernant les initiatives développées en faveur du renforcement du pouvoir d'agir politique des jeunes.

La question du pouvoir d'agir politique a été abordée principalement à partir de la problématique de la mobilisation, de la représentation et de la participation des jeunes dans la gouvernance des politiques publiques locales, notamment en ce qui concerne l'accès aux services répondant à leurs besoins spécifiques (éducation, formation, santé, sport, culture...), à travers des mécanismes de dialogue et de concertation avec les collectivités locales telles que les communes.

En effet, les organisations participantes à l'Atelier se retrouvent sur des approches communes, tels que les approches territoriales, pluri-acteurs, et les approches orientées changement, particulièrement pertinentes en matière de gouvernance. Ces approches ont été éprouvées en s'inscrivant dans une tradition déjà ancienne de la participation de la société civile au développement local, à travers notamment la réalisation de diagnostics territoriaux participatifs conduisant à la définition par les collectivités locales de Plans de développement basés sur la participation citoyenne.

La problématique de la participation citoyenne à la gouvernance du développement local ou territorial repose sur le constat de relations de défiance entre les représentants des collectivités locales (les élus) et la population locale (les administrés).

Cette problématique de la participation appliquée à la jeunesse implique des relations de défiance encore plus fortes dans la mesure où les jeunes souffrent d'un manque de reconnaissance et de légitimité de la part des élus, voire des organisations de la société civile, en raison des structures sociales patriarcales dominantes considérant l'expression publique des jeunes comme peu légitime, et où les jeunes souffrent d'un faible accès aux services répondant à leurs besoins spécifiques et à des espaces qui leur sont dédiés.

Le premier enjeu auquel les organisations font face est l'identification et la mobilisation des jeunes qui cumulent des facteurs d'exclusion, notamment en résidant dans des territoires ruraux enclavés ou des quartiers urbains périphériques et informels, caractérisés dans les deux cas par une faible présence de l'État et une faible offre de services de base.

Pour cela, les organisations participantes s'appuient sur les capacités et l'ancrage de leurs partenaires locaux situés dans ces territoires ou ayant déjà une expérience d'intervention dans ces derniers. D'un point de vue méthodologique, des analyses situationnelles sont effectuées en lien avec les approches territoriales et pluri-acteur.trice.s donnant lieu à des cartographies fonctionnelles basées sur une compréhension des relations des acteurs en présence ou des parties prenantes des politiques jeunesse et de développement sur le territoire. Cette cartographie des acteurs prend place dans les approches orientées changement développées par le F3E (ID).

De plus, cette analyse situationnelle intègre une analyse sur les jeunes eux-mêmes et les facteurs d'exclusion et de marginalisation. Cela concerne bien évidemment la prise en compte des rapports de domination basés sur le genre produisant des inégalités (Equipop, Groupe Initiative), notamment en matière d'expression publique et d'engagement collectif. Au-delà des rapports de genre, d'autres formes d'inégalité traversent les jeunes et notamment celles relatives à l'accès à l'instruction et à l'enseignement supérieur (Equipop). C'est particulièrement le cas dans les zones rurales en Tunisie (GERES) où les jeunes engagé.e.s dans les dynamiques locales de participation citoyenne et notamment celles et ceux que l'on pourrait qualifier de « jeunes leader » sont, paradoxalement, des jeunes qui sont « sorti.e.s » du territoire en raison de l'accès aux études supérieures dans les grandes villes du pays.

Dans ce contexte, le deuxième enjeu réside dans la préparation des jeunes en situation d'exclusion ou de marginalité afin d'être en capacité d'initiative et de dialogue avec les autorités et, ainsi, être reconnus comme interlocuteurs des pouvoirs publics. Ce processus est d'autant plus long dans les territoires d'expérimentation où aucune action similaire n'a été menée, et pour les

## 04 ANNEXES

populations généralement éloignées de l'engagement citoyen. Le processus de renforcement du pouvoir d'agir est un processus long, fonctionnant par étapes. Les organisations participantes partagent le constat que la présence d'une société civile active ou à forte capacités est un facteur favorable sur lequel elles peuvent s'appuyer.

La préparation des jeunes pour devenir des interlocuteurs des pouvoirs publics est un processus structuré autour de différents aspects du pouvoir d'agir des jeunes. Un premier aspect relève d'un empowerment individuel ou du développement personnel autour de l'estime de soi, de la prise de confiance, notamment dans l'expression et la communication personnelle. Un deuxième aspect porte sur la capacité à former des collectifs impliquant de nouvelles relations de pouvoir qu'il faut réguler : effet d'opportunisme individuel à travers le collectif, reproduction des inégalités sociales au sein du collectif.

Les organisations participantes adoptant une approche territoriale envisagent un processus progressif et ascendant d'évolution de l'engagement des collectifs de jeunes, à partir du niveau des quartiers (contexte urbain) vers le niveau de la commune. La constitution de collectifs de jeunes, leur formalisation puis leur institutionnalisation éventuelle dans le cadre de mécanismes de concertation avec les collectivités locales, est un objectif partagé par ces organisations.

L'accompagnement de ce processus passe par l'utilisation de techniques issues de l'éducation populaire et qui consistent à partir des centres d'intérêt des jeunes et de leurs souhaits pour développer des initiatives répondant à leurs besoins mais aussi à ceux de leur communauté. Le soutien aux initiatives permet d'envisager un apprentissage par l'action mais également une structuration collective autour de celle-ci. Les activités culturelles et sportives, les soirées festives, l'utilisation des TIC ainsi des radios locales sont autant d'activités qui sont proposées pour favoriser la mobilisation des jeunes. Surtout, l'accès à un espace dédié, comme espace d'élaboration et d'engagement, est un facteur essentiel pour la structuration collective et la réussite de l'accompagnement.

Les organisations participantes adoptant une approche basée sur les droits – en relation aux discriminations et entraves pour l'accès aux services (cas

du droit à la santé sexuelle et reproductive) – développent des approches et des méthodes similaires mais qui s'inscrivent dans des processus différents, basés sur la déconstruction des stéréotypes favorisant les comportements et pratiques discriminatoires, la construction d'un argumentaire commun parmi les jeunes permettant de développer des messages de plaidoyer/revendication, et l'élaboration de supports adaptés pour véhiculer ces derniers.

Dans les deux approches – territoriale ou par les droits – le travail de sensibilisation communautaire est un axe d'intervention à part entière et déterminant afin de rendre l'environnement favorable à l'engagement des jeunes. Cette sensibilisation s'effectue auprès des parents, des autorités mais également auprès des professionnels de l'éducation et de la santé, ou d'autres secteurs concernés par des campagnes de plaidoyer (DSSR).

Dans les approches territoriales, le renforcement du dialogue citoyen entre les jeunes et les collectivités locales passe par la co-construction de l'action publique, autour d'initiatives d'intérêt général lancées par les jeunes et formalisées dans le cadre d'une convention de partenariat voire de délégation de service. Le cas de la Mauritanie et des Comités de quartier portés par les jeunes développant un service de ramassage des ordures a été discuté. Les jeunes sont rémunérés via une contribution par ménage et le matériel est financé par l'association.

Néanmoins, les approches territoriales – celles qui ont été les plus discutées – font face à plusieurs facteurs défavorables qui ont trait principalement aux rôles et capacités des collectivités locales. Si les compétences ou prérogatives de ces dernières sont variables d'un pays à l'autre, en fonction du niveau de décentralisation de l'organisation de l'action publique dans les territoires, les communes ou municipalités concernées par les interventions font face à un manque criant de ressources. La participation de la société civile est alors comprise comme sa contribution financière au développement local à travers sa capacité à obtenir des fonds de la coopération internationale. Dès lors, le processus de co-construction de l'action publique locale à travers la concertation entre société civile et collectifs de jeunes, d'un côté, et collectivité locale, de l'autre, peut équivaloir à une substitution par la société civile de l'action

## 04 ANNEXES

des collectivités, en raison de l'incapacité de ces dernières à mettre en œuvre leur prérogative. La question de la collecte des déchets en est une illustration.

En ce qui concerne plus spécifiquement les jeunes, leur accès aux espaces de gouvernance locale est rendu plus difficile en raison de représentations politiques de la jeunesse, d'une part comme catégorie sociale potentiellement dangereuse en raison du potentiel contestataire qu'elle représente, et d'autre part comme catégorie illégitime à la prise de décision du fait de son manque d'expérience, instituant ainsi des rapports patriarcaux de dominations des aîné.e.s sur les cadet.te.s.

Si les dynamiques de co-construction de l'action publique sont acceptées par les élus et acteurs politiques locaux, en raison des gains politiques que procurent leur participation au développement de nouveaux services, le rôle de contrôle citoyen que ces collectifs de jeunes pourraient jouer l'est beaucoup moins. Le cas de *Y'en a marre* est également un exemple.



Ce document est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer ce document au public. Néanmoins, vous devez respecter les conditions suivantes : vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur ou autrice de l'œuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils ou elles vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'œuvre) ; vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales ; vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter ce document. Le texte intégral du contrat est disponible à l'adresse suivante : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

« Renforcer le pouvoir d’agir des jeunesses » inaugure une nouvelle collection du F3E – Enjeux sur – avec l’ambition d’éclairer les pratiques des acteurs et actrices de la solidarité internationale. Basée sur dix années d’études accompagnées par le F3E autour du pouvoir d’agir des jeunesses, et complétée par des entretiens avec des acteurs-riche-s clés du secteur, cette revue vise à présenter, analyser, et éclairer les méthodes d’intervention autour des jeunesses.

La revue couvre un large éventail d’actions, organisées autour de trois thématiques centrales : l’éducation, l’insertion professionnelle, et l’engagement des jeunes. Elle propose des pistes d’action concrètes, et des recommandations, qui visent à interroger les lecteur-riche-s sur leurs méthodologies d’intervention.

Un ouvrage essentiel pour tout-e praticien-ne du secteur du changement social en France et à l’international, pour réfléchir autour des pratiques de demain, et mieux accompagner les jeunesses dans leurs processus d’autonomisation.

# ENJEUX SUR



T : 33 (0) 1 44 83 03 55  
M : f3e@f3e.asso.fr  
f3e.asso.fr

AVEC LA PARTICIPATION DE

